

Le contrat de quartier de Montelly - Lausanne

Analyse et évaluation d'une démarche participative innovante

Jacopo Klaus

Sous la direction du Prof. Antonio Da Cunha
et l'expertise de Mme Geneviève Ziegler



Source des images: voir page suivante

Images de couverture

En haut à gauche : balade «safari» à Montelly avec les habitants (été 2010)

Source : Ville de Lausanne

En haut à droite : le réaménagement du carrefour de Tivoli – extrait des fiches d’avant projet réalisées sur la base des propositions des habitants

Source : Tribu Architecture et D. Von der Mühl

En bas à droite : les escaliers de Montelly, liaison verticale dans le cœur du quartier

Source : Ville de Lausanne

En bas à gauche : esquisse de la rue principale du quartier - à la recherche d’une place pour le quartier et d’espaces conviviaux

Source : Tribu Architecture et D. Von der Mühl

Logo du contrat de quartier : Ville de Lausanne

Note de l'auteur

En 2012, lors des recherches pour la définition du sujet de mon mémoire de master, l'intérêt du Service du logement et des gérances de la Ville de Lausanne en l'attribution d'un mandat d'évaluation du contrat de quartier de Montelly s'est manifesté. Le mandat a été confié à l'Observatoire de la ville et du développement durable, rattaché à l'Institut de géographie et durabilité, pour lequel j'ai travaillé en tant qu'assistant-étudiant. Ce mémoire reprend l'étude effectuée en 2012 (qui a donné lieu à un rapport d'évaluation consigné à la Ville) et l'élargit de plusieurs manières. Il ajoute un cadrage théorique et contextuel, il intègre des entretiens que j'ai menés en dehors du mandat et il approfondit l'aspect de l'efficacité de la démarche du point de vue des habitants du quartier.

Remerciements

Je tiens à remercier les personnes suivantes :

Mon directeur de mémoire, Prof. **Antonio Da Cunha**, pour ses précieux conseils tout au long de la réalisation de ce travail, ainsi que pour la confiance démontrée lors de la réalisation de l'évaluation sous mandat de la Ville de Lausanne.

Jean-Philippe Dind pour l'expertise transmise lors de la réalisation de l'évaluation. Cette collaboration a enrichi grandement mon parcours formatif.

La **Ville de Lausanne** pour la confiance démontrée en l'attribution du mandat à l'OUVDD, et en particulier l'équipe de pilotage du contrat de quartier de Montelly en les personnes d'**Andréa Faucherre** et de **Geneviève Ziegler**, dont la grande disponibilité dans l'information et la mise à disposition de documents ont joué un rôle fondamental pour la réalisation de mon mémoire.

Toutes les autres personnes interviewées, qui ont rendu possible cette étude :

- ♣ Mme **Andrea Eggli**, habitante du quartier, membre de la commission de quartier de Montelly et ancienne conseillère communale ;
- ♣ M. **Grégoire Junod**, Conseiller municipal en charge de la Direction du logement et de la sécurité publique ;
- ♣ M. **Yves Lachavanne**, architecte-paysagiste du Service des parcs et des domaines de la Ville de Lausanne ;
- ♣ Mme **Josianne Maury** de l'association Droit de Cité, membre de la commission de quartier de Montelly ;
- ♣ Mme **Frédérique Roth**, Déléguée piétons au Service routes et mobilité de la Ville de Lausanne ;
- ♣ M. **Pierre-Alain Verheyen**, Directeur de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) ;
- ♣ M. **Marc Vuilleumier**, Conseiller municipal en charge de la Direction sports, intégration et protection de la population de la Ville de Lausanne ;
- ♣ Mme **Von der Mühl**, architecte-urbaniste, collaboratrice scientifique au Laboratoire Chôros, EPFL.

Les membres de la commission de quartier de Montelly et tous les autres habitants qui, par leur engagement, ont contribué de manière décisive au déroulement de la démarche.

Enfin, je remercie ma famille, Lisa, ainsi que tous les amis et les collègues avec lesquels j'ai partagé mon parcours universitaire.

Relecture et révision : Raphaël Heyer

J. Klaus

Table des matières

Note de l'auteur et remerciements	p. 3
Table des matières	p. 5
Introduction et questions de recherche	p. 7
PARTIE I : Émergence, savoirs et acteurs de la transformation urbaine concertée	p.9
1. Émergence de la participation : première période	p. 12
1.1 <i>Les approches pluralistes et collaboratives en urbanisme</i>	p. 12
1.2 <i>L'échelle de la participation</i>	p. 13
1.3 <i>Un processus «par le bas»</i>	p. 14
2. Émergence de la participation : deuxième période	p. 15
2.1 <i>Un processus «par le haut»</i>	p. 15
2.2 <i>La participation dans le développement urbain durable</i>	p. 18
2.3 <i>Variété d'approches</i>	p. 20
3. La participation : comment ? Acteurs de l'urbain et savoirs «profanes»	p. 24
3.1 <i>Les habitants comme acteurs de l'urbain</i>	p. 24
3.2 <i>Modèles théoriques de production des connaissances</i>	p. 24
3.3 <i>Types de savoirs «profanes»</i>	p. 26
4. Transformation urbaine concertée	p. 28
4.1 <i>Définitions</i>	p. 28
4.2 <i>Cas typiques</i>	p. 31
4.3 <i>Le contrat de quartier : un dispositif participatif pour la requalification de quartiers existants</i>	p. 33
PARTIE II : Contexte d'étude aux échelles supérieures	p.39
5. Contexte fédéral et cantonal : un principe fixé par la loi, une pratique variée	p. 41
5.1 <i>Démocratie semi-directe</i>	p. 42
5.2 <i>Participation et aménagement du territoire</i>	p. 42
5.3 <i>Procédures et voies juridiques</i>	p. 43
5.4 <i>Les démarches participatives spécifiques</i>	p. 44
6. La participation dans les politiques urbaines de Lausanne	p. 46
6.1 <i>Démarches isolées</i>	p. 46
6.2 <i>Quartiers 21</i>	p. 46

6.3	<i>Projet Métamorphose</i>	p. 47
6.4	<i>Le rapport-préavis municipal 2007/22</i>	p. 48
6.5	<i>Bilan</i>	p. 48

PARTIE III : Analyse et évaluation du contrat de quartier de Montelly **p.51**

7.	Méthodologie et hypothèses	p. 53
7.1	<i>Récolte des données</i>	p. 53
7.2	<i>Description, évaluation et propositions</i>	p. 55
7.3	<i>Hypothèses</i>	p. 59
8.	Le contrat de quartier de Montelly	p. 60
8.1	<i>Présentation du quartier</i>	p. 60
8.2	<i>Études précédentes</i>	p. 66
8.3	<i>Description et analyse du contrat de quartier</i>	p. 67
8.4	<i>Évaluation et propositions</i>	p. 95
8.5	<i>Une deuxième expérience voit le jour à Lausanne. Aperçu des premiers pas du contrat de quartier des Boveresses</i>	p. 111
9.	Conclusion	p. 113
	Sources	p. 115

Annexes

Listes des images, des tableaux et des cartes

Exemple de grille utilisée pour les entretiens semi-directifs

Questionnaire soumis aux habitants membres de la commission de quartier

Feuille de route officielle du contrat de quartier de Montelly

Exemples de supports de communication utilisés par la Ville dans le cadre de la démarche : brochures de présentation du projet et invitations aux conférences

Introduction et questions de recherche

Sous mandat de la Ville de Lausanne, nous avons coréalisé l'évaluation d'une expérience participative menée entre 2010 et 2012 (Da Cunha, Dind et Klaus 2012). Il s'agit du contrat de quartier de Montelly, démarche associant les habitants à la définition d'une feuille de route pour l'amélioration de la qualité de vie du quartier.

Ce projet pilote se situe dans une tendance récente : la participation citoyenne est de plus en plus au centre des débats et des stratégies de l'action publique. Il est un principe ancien, redevenu d'actualité ces dernières décennies grâce aux discours sur le développement durable. Avec cette étude, nous nous interrogeons sur les forces, les potentialités et les limites de la participation citoyenne dans le cadre de la requalification de quartiers existants. Nous aimerions comprendre si elle est porteuse de plus d'efficacité dans l'action publique, c'est-à-dire si le rapprochement entre les habitants, les autorités d'une ville et son administration peut contribuer à mieux satisfaire les besoins des premiers.

La première partie du travail permet de comprendre quels sont les moteurs qui ont amené à l'affirmation de «l'idée participationniste» à partir de la deuxième moitié du 20ème siècle. L'analyse de la période plus récente nous permettra d'appréhender le lien entre les discours sur la durabilité et le principe de la participation, promu désormais par les gouvernements et organismes internationaux mais aussi au centre de débats opposant des visions discordantes. Nous nous concentrerons ensuite sur les formes que peut prendre la participation dans le cadre de projets urbains, et particulièrement de projets de requalification et revitalisation de quartiers existants.

Finalement, avant de présenter notre étude de cas, nous préciserons le contexte dans lequel celui-ci a pris place. La participation s'articule d'une manière particulière en Suisse. Ce pays se caractérise par l'existence d'instruments de démocratie directe et par une législation fixant des principes généraux, mais aussi par la possibilité de mettre en place des **démarches participatives spécifiques** non exigées par la loi. En outre, le projet de quartier objet d'étude a eu lieu à Lausanne, ville qui est en train de développer une certaine expérience participative liée aussi à la récente politique des quartiers et de proximité.

Notre recherche est orientée par le questionnement suivant : est-ce qu'une démarche participative spécifique telle qu'un contrat de quartier est **opportune** pour répondre aux besoins des habitants d'un quartier en termes d'amélioration de la qualité de vie ? Est-elle **efficace** ?

Avec la première question nous nous demandons si le lancement d'un contrat de quartier est une mesure adéquate. Avec la deuxième nous nous référons à la capacité du projet de répondre aux attentes et objectifs des acteurs en jeu, en rendant ainsi efficace l'action publique.

D'autres sous-questions plus spécifiques ont été soulevées dans le cadre du mandat reçu par la Ville de Lausanne, et font partie de la démarche d'évaluation. Elles concernent la **pertinence** et l'**efficience**, paramètres internes au projet qui contribuent à son efficacité. Ils sont censés donner une appréciation de «l'ingénierie du projet» mise en place en termes de gestion du contact avec les habitants et de fonctionnement interne de l'administration (la méthode d'évaluation est décrite plus précisément dans le chapitre 7).

La démarche évaluative menée sur la base de ce questionnement nous permet d'identifier les éléments à capitaliser et ceux à améliorer dans l'optique d'une reconduction de la démarche dans d'autres quartiers.

**PARTIE I – ÉMERGENCE, SAVOIRS ET ACTEURS DE LA
TRANSFORMATION URBAINE CONCERTÉE**

PARTIE I : Émergence, savoirs et acteurs de la transformation urbaine concertée

Dans les chapitres suivants nous aborderons l'émergence de «l'idée participationniste». Avec cette expression nous nous référons à la participation citoyenne dans les procédures de décision politique. En partant de l'idée que la ville est un produit social (Bassand, Joye et Kaufmann 2001 : 254 ; Da Cunha 2005a : 13), il nous intéresse d'approfondir le thème de l'implication des habitants dans les processus de production et transformation de la ville, vus jusque-là comme l'affaire uniquement d'acteurs «classiques» de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme tels que les décideurs politiques, les professionnels ou les investisseurs.

Deux périodes participatives

La concertation et la participation sont de plus en plus au centre de l'action publique (Blondiaux et Sintomer 2002 : 17) et de l'urbanisme en particulier (Bacqué in Nez 2011a : 2 ; Toker 2007). En effet, «l'urbanisme comme modalité d'action sur les territoires urbains interroge d'emblée les relations entre pouvoirs politiques, techniques et expertises, savoirs urbains et usages [...]» (Bacqué et Gauthier 2011 : 38). Au cours des dernières décennies, les débats autour des modèles démocratiques se sont multipliés, tout comme les expériences et les dispositifs participatifs mis en place sous différentes formes et poursuivant différents objectifs. Les années '90 ont été marquées par l'affirmation d'un véritable «impératif participatif» (Blondiaux et Sintomer 2007 : 30) inscrit dans des documents et conventions internationales inspirés par l'essor de la pensée du développement durable. La participation citoyenne est maintenant promue par les gouvernements eux-mêmes. Mais avant cela, les années '60 et '70 avaient déjà été marquées par une «vague participationniste» liée aux mobilisations sociales : mouvements urbains et revendications de communautés locales caractérisaient ces années-là. Ces considérations nous poussent à distinguer deux périodes participatives : une, plus ancienne, venant «d'en bas» (*bottom-up*) et une autre, plus récente, provenant davantage «d'en haut» (*top-down*) (Leresche et Audétat 2006 : 3).

Dans les prochains chapitres nous donnerons un aperçu des causes et des contextes qui ont principalement amené à la mise en place d'expériences participatives très variées lors de ces périodes.

1. Émergence de la participation : première période

1.1 Les approches pluralistes et collaboratives en urbanisme

À partir des années '60-'70 on assiste à l'essor de mouvements urbains demandant une plus grande participation des communautés locales aux décisions affectant leur cadre de vie (Michel et Nahrath 2005 : 459). Ces mouvements s'opposaient souvent à des pratiques urbanistiques centralisées et apportaient une critique à la fois sociale, artistique, politique, écologique et procédurale (mise en place de dispositifs participatifs), tout en contribuant à la création d'expériences novatrices (Bacqué et Gauthier 2011 : 42). Ce fut le cas, par exemple, à Montréal où les pratiques urbanistiques furent concrètement renouvelées, mais aussi en France et Italie avec la mise en place d'ateliers publics permettant l'élaboration de contre-propositions en matière de plans d'urbanisme (*ibid.* 41-42). En ce sens, l'exemple pionnier des conseils de quartier de Bologne est particulièrement célèbre (Bridel 2002 : 96).

Le concept de participation commençait à s'affirmer aussi parmi une partie des professionnels de l'urbanisme influencés par les mouvements sociaux (Bacqué et Gauthier 2011 : 43). Il en résulta une remise en question du modèle de la planification rationnelle globale, au profit d'approches pluralistes, marquées par une plus grande implication des communautés locales dans le développement urbain (*id.*). C'est au milieu des années '60 que la méthode de *advocacy planning* fut proposée aux États-Unis (Davidoff 1965), pour connaître ensuite un certain succès dans les pays anglo-saxons. Ses principes posaient les bases pour une ouverture du débat public en matière d'urbanisme. Selon cette pensée, la planification aurait dû être concertée, l'intérêt public défini et «construit» collectivement après avoir entendu les parties en cause (*ibid.* : 332). Le rôle même de l'urbaniste se redéfinissait, car *advocate planner* devenait aussi une sorte de médiateur territorial, comme on l'appellerait aujourd'hui (Vodoz, Thévoz et Pfister Giauque 2008). L'acception actuelle se situe cependant moins dans une logique de contre-expertise opposée à l'État que celle des années '60. Dans la conception de *advocacy planning* le professionnel était un représentant des communautés locales, qui devaient avoir le droit de proposer des plans alternatifs à ceux établis par l'administration étatique (Davidoff 1965 : 332). Il s'agissait déjà d'une prise en compte de l'expertise d'usage des habitants de la ville, ainsi que d'une démocratisation de l'action publique en matière d'urbanisme.

Toutefois, dans l'esprit de l'époque, c'était en premier lieu une critique du modèle rationaliste, le même modèle dans lequel se situait, quelques décennies plus tôt, l'élaboration de la Charte d'Athènes des Congrès Internationaux d'Architecture Moderne (CIAM) prônant un urbanisme fonctionnel. Les années '50 et '60 étaient la période des plans globaux étatiques, menant par exemple à la réalisation de grands ensembles de logement en France ou aux *urban renewals* aux États-Unis (Bacqué et Gauthier 2011 : 40), ces derniers impliquant parfois le déplacement forcé de la population locale touchée par les projets (Davidoff 1965 : 333). L'urbanisme rationaliste se voulait capable de définir des valeurs générales, d'élaborer toutes les options possibles pour atteindre les objectifs fixés et de choisir enfin la meilleure variante (Bacqué et Gauthier 2011 : 40), tout cela sous la seule responsabilité des professionnels. Les nouvelles approches demandaient par contre une définition pluraliste de l'intérêt général, ainsi que la prise en compte d'aspects sociaux et politiques dans la pratique de l'urbanisme (Davidoff 1965 : 335).

1.2 L'échelle de la participation

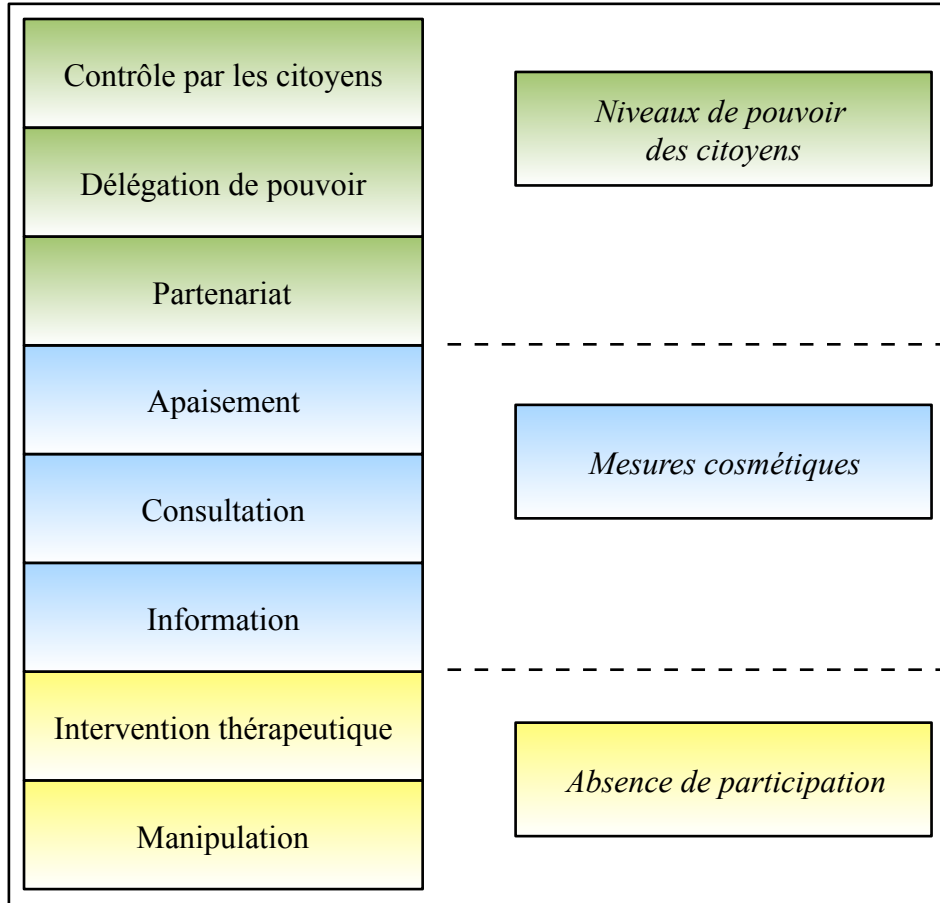
C'est également pendant cette première période participative que l'article fondateur de Sherry Arnstein de 1969, «A ladder of citizen participation», fut publié. Influencée par le contexte social elle proposait, à partir d'une critique des pratiques de planification urbaines aux États-Unis, une échelle (image 1 à la page suivante) de la participation des habitants aux procédures de planification (Arnstein 1969 : 217). À l'époque, l'État fédéral commençait à mettre en place des programmes de rénovation du parc de logements pour les populations défavorisées. L'auteur développait sa critique à l'égard de ces programmes centralisés qui cherchaient à inclure une dimension participative avec des résultats contrastés.

Cette «mise à l'échelle» des différents degrés d'implication des communautés locales a eu le mérite de mettre en exergue les différences entre, par exemple, information-consultation et véritable association au processus décisionnel politique. De plus, elle a mis en évidence l'existence de phénomènes de manipulation, consciente ou non, de la part de l'État, phénomènes ayant lieu sous l'égide de la participation.

Après plus de 40 ans, l'apport conceptuel de cet article est encore de pleine actualité. Nous

définirons plus précisément les niveaux participatifs pertinents pour notre travail dans le chapitre 3.

Image 1 : échelle d'Arnstein de la participation des habitants



Source : Bridel (2002 : 92) - modifiée

1.3 Un processus «par le bas»

Cette première période se caractérisait par l'essor de revendications de communautés locales, par une demande de la population pour davantage d'implication dans l'action publique. Il y avait le souhait de pouvoir s'exprimer sur des sujets concernant le développement et la qualité de son propre cadre de vie, voire de pouvoir participer à la prise de décision politique. Un processus *bottom-up* donc, venant essentiellement par le bas, avec en plus le soutien d'une partie des professionnels convaincus qu'élargir le champ d'action de la planification aurait permis une meilleure gestion locale et une meilleure réponse aux besoins des citoyens (Davidoff 1969 : 337).

2. Émergence de la participation : deuxième période

Les années '90 constituent le deuxième moment de montée en puissance de l'idée de participation. L'entre-deux se caractérise par les acquis de la période des mouvements urbains, qui consistent en l'institutionnalisation d'approches dites «collaboratives» mises en place tout d'abord aux États-Unis et en Grande-Bretagne, mais aussi en Allemagne, Irlande, Islande et plus récemment France et Pays-Bas (Hauptmann et Wates 2010 : 14-15). C'est par exemple le cas du *community planning*, vu comme «méthode apte à engager une communauté dans la construction d'une stratégie de développement durable» (*ibid.* : 14). À partir de la dernière décennie du 20^{ème} siècle, par contre, organismes internationaux et gouvernements inspirés par la pensée du développement durable s'approprient définitivement des discours sur la participation. En particulier, trois documents mettent l'accent sur la participation de la population dans l'action publique : Action 21, la Charte d'Aalborg et la Convention d'Aarhus.

2.1 Un processus «par le haut»

Action 21, établi lors de la Conférence de Rio de 1992, prône, lors de l'élaboration et la réalisation de programmes de développement durable locaux, la mise en place d'un «mécanisme de consultation de la population» (ONU 1992, chapitre 28.2). Le texte précise :

«Il faudrait que toutes les collectivités locales instaurent un dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées afin d'adopter un programme Action 21 à l'échelon de la collectivité. La concertation et la recherche d'un consensus permettraient aux collectivités locales de s'instruire au contact des habitants et des associations locales, civiques, communautaires, commerciales et industrielles, et d'obtenir l'information nécessaire à l'élaboration des stratégies les plus appropriées. Grâce au processus de concertation, les ménages prendraient davantage conscience des questions liées au développement durable» (ONU 1992, chapitre 28.3).

D'un côté, cette citation montre bien l'intérêt potentiel des démarches de concertation et participation des habitants. Premièrement, l'autorité pourrait répondre de manière plus

adéquate aux besoins de la population et l'action publique y gagnerait en efficacité. Deuxièmement, la création d'un espace de dialogue permettrait de faire «descendre» de l'information dans l'autre sens, de manière à éduquer la population quant aux enjeux du développement durable. D'un autre côté, Action 21 ne précise rien quant aux méthodes et aux dispositifs locaux de participation à mettre en place. Le message transmis semble aller plutôt en direction de formes participatives «limitées», c'est-à-dire situées aux premiers niveaux de l'échelle d'Arnstein. On miserait sur la consultation de la population, l'échange d'information et la recherche du consensus, sans mettre en question plus profondément le fonctionnement des processus de décision politique.

La **Charte d'Aalborg** a été établie en 1994 lors de la Conférence européenne sur les villes durables. Elle est considérée sur plusieurs aspects comme «l'anti-Charte d'Athènes» proposant un nouveau paradigme opposé à l'urbanisme fonctionnel : l'urbanisme durable. Une des différences principales se situe au niveau du type d'acteurs impliqués : si le premier est tout d'abord un urbanisme déterminé par l'expertise scientifique traditionnelle, le deuxième est davantage participatif et ouvert aux spécificités des communautés locales. Nous citons le 13ème chapitre de la charte:

«Nous, villes, nous engageons, conformément au mandat qui nous a été conféré par l'Action 21, document de base adopté lors du sommet de Rio de Janeiro, à collaborer avec tous les partenaires de nos collectivités - citoyens, entreprises, groupes d'intérêt - lors de la conception de nos plans locaux fondés sur l'Action 21. [...] Nous baserons donc nos efforts sur la coopération entre tous les acteurs concernés, nous veillerons à ce que tous les citoyens et les groupes d'intérêt aient accès à l'information et puissent être associés aux processus décisionnels locaux et nous nous emploierons à éduquer et à former non seulement le grand public mais encore les représentants élus et le personnel des administrations locales à la durabilité» (Conférence européenne sur les villes durables 1994).

Les villes adhérant à cette charte s'engagent donc à mettre en place un programme d'Agenda 21 local, et cela de manière pluraliste et concertée avec tous les acteurs de l'urbain. L'accent est toujours mis sur l'éducation aux principes du développement durable, ainsi que sur l'échange d'information avec les habitants. Toutefois, on introduit ici plus explicitement l'idée d'implication de ceux-ci aux procédures de décision politique. Même si la formulation reste

générale, les collectivités locales ont la possibilité de mener des réflexions quant aux possibilités d'évolution de la relation représentants-représentés.

Enfin, la **Convention d'Aarhus** s'adresse aux États. Se basant sur la Déclaration de Rio 1992 sur l'environnement et le développement, elle porte sur «l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement» (Commission Économique pour l'Europe des Nations Unies 1998). Elle statue sur l'espace à donner à la population dans le cas de décisions concernant projets et activités ayant un impact sur l'environnement. Notamment, la participation dans le cadre de projets particuliers (article 6), de planification et programmation de politiques environnementales (article 7), ainsi que d'élaboration de règlements et normes juridiques (article 8) est abordée. Le principe d'information de la population est bien sûr évoqué, mais une plus grande influence du public sur les processus est également envisagée dans le paragraphe 4 de l'article 6: «Chaque Partie prend des dispositions pour que la participation du public commence au début de la procédure, c'est-à-dire lorsque toutes les options et solutions sont encore possibles et que le public peut exercer une réelle influence» (*id.*).

Cette convention a été signée par la Suisse en 1998, mais en l'état actuel elle n'a pas encore été ratifiée. En effet, le processus d'adéquation des législations cantonales, condition pour la ratification¹, ralentit l'adhésion.

Cette brève revue des principaux documents internationaux, figeant l'engagement des gouvernements à l'égard d'une plus grande implication des citoyens dans l'action publique, avait pour but de montrer le caractère *top-down* de cette deuxième période d'affirmation de la participation. Il s'agit d'une période qui a vu la floraison d'expériences participatives sous des formes très différenciées. En effet, la déclinaison locale des principes généraux du développement durable et de la participation dépend directement des différents contextes et de facteurs tels que le jeu d'acteurs présent, les politiques existantes, les ressources à disposition ou les objectifs des autorités (Rouyer, Chevalier et Haoues-Jouve 2006). Le jeu d'échelles qui se crée met en lumière des nouvelles méthodes de l'action publique, car la mise en place d'un Agenda 21 local est rendue possible par une rencontre entre la mobilisation de forces locales et le captage de ressources provenant de niveaux de décision supérieurs (*ibid.* : 41). En effet, un programme de développement urbain durable local peut être soutenu par l'État central voire, notamment dans le cas de pays du Sud, par des ONG ou organismes internationaux.

¹ Site de l'Office fédéral de l'environnement.

URL: <http://www.bafu.admin.ch/dokumentation/umwelt/12360/12382/index.html?lang=fr>

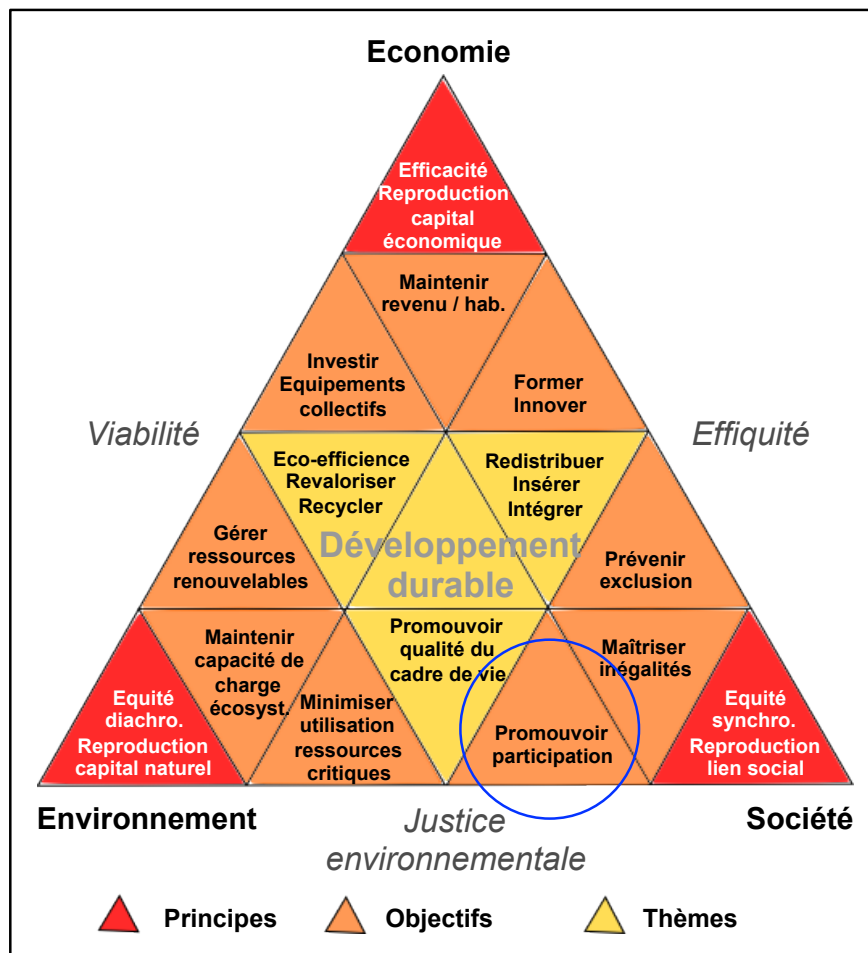
2.2 La participation dans le développement urbain durable

Après avoir introduit le contexte caractérisant la deuxième période participative, nous passons par la suite à l'analyse du lien entre l'approche durabiliste, l'urbanisme et la participation.

Un objectif à intégrer

La notion de développement durable implique l'intégration de trois pôles : économie, société et environnement (image 2 ci-dessous). Le renforcement de la participation figure classiquement dans ce schéma comme un des objectifs sociaux. Il favoriserait la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance, mais aussi plus de consensus car «c'est dans l'exercice de la citoyenneté que se créent les conditions d'une légitimation de l'action collective en faveur d'un projet de développement urbain durable» (Da Cunha 2005a : 27).

Image 2 : triangle du développement durable



Source : A. Da Cunha - modifiée

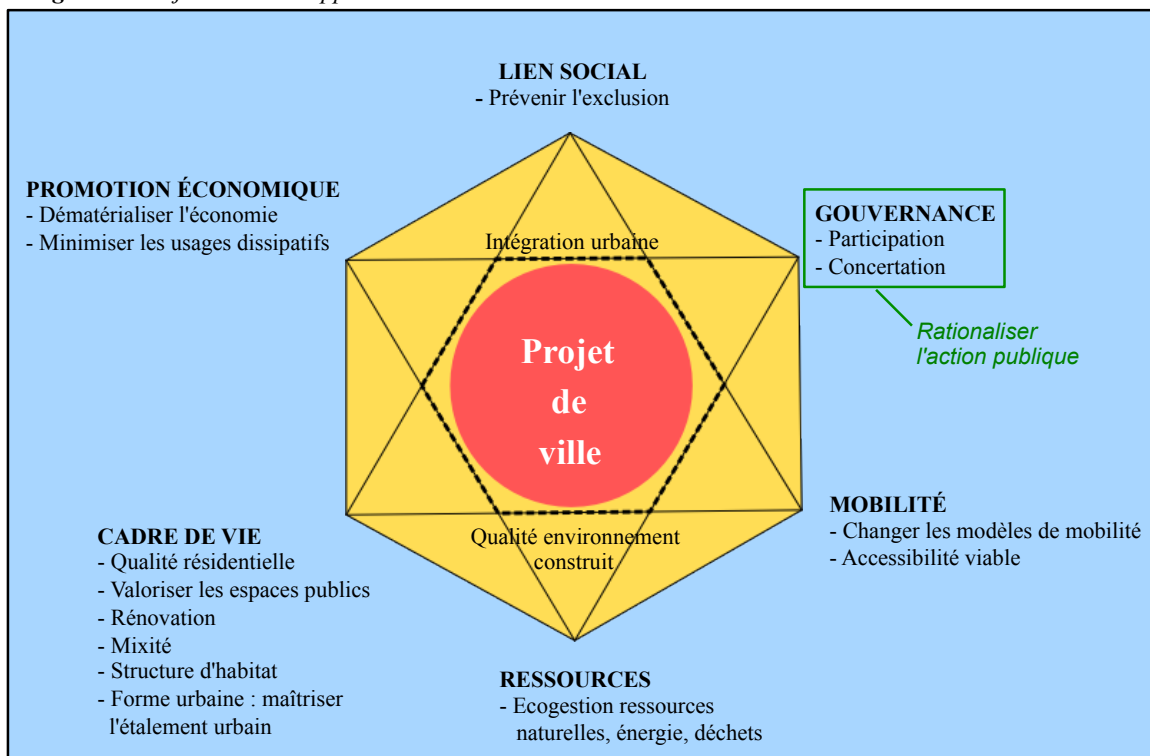
Dans la perspective durabiliste l'enjeu est toutefois d'intégrer au moins deux pôles et de ne pas

se limiter aux objectifs sectoriels (*ibid.* : 16). La notion de justice environnementale se veut intégratrice en ce sens. En effet, elle «interroge les procédures de décision relatives à notre cadre de vie et leurs incidences sur les conditions et la qualité de vie des groupes sociaux et des personnes qu'elles concernent aux différents niveaux d'analyse géographique» (*ibid.* : 19). Ainsi, par exemple, une politique urbaine de requalification des quartiers avec comme objectif l'amélioration de la qualité de vie (à la fois du point de vue environnemental, social et spatial) pourrait être accompagnée de démarches participatives favorisant l'appropriation de l'espace par les acteurs locaux et exploitant leur connaissance du territoire concerné.

Cet exemple de stratégie d'intégration répond bien à la logique durabiliste en milieu urbain, reposant sur la recherche de «variables d'harmonisation» (Sachs in Da Cunha 2005a : 17) capables de concilier objectifs sociaux et environnementaux tout en agissant sur l'utilisation de l'espace (*id.*).

À travers l'utilisation d'instruments tels que l'aménagement du territoire ou des dispositifs moins institutionnalisés, comme les démarches participatives spécifiques, la participation irait s'insérer dans un projet de ville global, mettant en interrelation plusieurs enjeux, et favoriserait des méthodes de gouvernance modernisées et efficaces (image 3).

Image 3 : les enjeux du développement urbain durable



Source : A. Da Cunha - modifiée

Nouvel urbanisme et notion de projet urbain

Le courant américain récent du *New Urbanism*² reprend les concepts durabilistes et propose une conception innovante du développement urbain. Si sa critique originaire concerne le modèle américain basé sur le régime non durable de l'étalement urbain, il est également porteur de l'idée participative (Bacqué et Gauthier 2011 : 46-47). Il serait en effet plus opportuniste et pragmatique (Ascher 2001 : 79), ainsi que «intégratif, stratégique et participatif» (Da Cunha 2005a : 30). Cette évolution méthodologique et conceptuelle se décline en plusieurs aspects selon François Ascher (2001) : faire davantage des stratégies que des programmes ; favoriser les démarches partenariales et participatives afin de mieux agir dans une société aux intérêts de plus en plus variés et aux enjeux de plus en plus complexes ; mettre à niveau l'action publique et le fonctionnement démocratique de nos institutions ; intégrer approche par plan et approche par projet.

La notion de projet urbain revêt notamment une grande importance dans l'évolution des pratiques d'urbanisme et favorise la prise de décision et la planification concertée avec les habitants (Da Cunha 2005b : 187). Il est un moyen pour agir sur la transformation urbaine (Fauconnet 2005 : 162) et constitue «un processus d'élaboration collective rejetant le modèle technocratique» (Chalas in Bacqué et Fijalkow 2008 : 268). Il met l'accent sur le contexte local, le territoire, la participation et le partenariat (Bacqué et Fijalkow : 268). Cette dimension participative peut être considérée à la fois comme un objectif et un moyen démocratiques pour réaliser des projets partagés et adaptés aux besoins de la population locale. Elle s'inscrit donc de plus en plus au cœur des stratégies de développement urbain durable, mais non sans controverses, comme on le verra dans le prochain chapitre.

2.3 Variété d'approches

Des visions contrastées

La deuxième période a engendré des visions contrastées de la participation : est-ce qu'elle s'oppose à la démocratie représentative ou est-ce qu'elle l'enrichit en apportant des pratiques innovantes adaptées à une gouvernance de proximité (Blanc 2001 : 201) ?

Actuellement, trois visions de la participation s'affrontent : une première qui la voit en opposition à la démocratie représentative, une deuxième qui la voit comme un instrument

² Charte du *New Urbanism* en ligne : <http://www.cnu.org/charter>

dans les mains des gouvernements représentatifs et une troisième qui voit les deux modèles comme complémentaires (Leresche et Audétat 2006 : 4).

Selon la première vision, la coexistence des deux modèles est très difficile dans la pratique. D'un côté, la participation des habitants constituerait une menace pour les élus en charge des décisions politiques, qui verraient leur pouvoir diminué. D'un autre côté, ceux-ci ont reçu, via élection, le mandat de gouverner et la responsabilité de la prise de décision. La participation, entendue comme «l'implication dans les processus décisionnels de personnes extérieures au cercle politico-administratif formel» (Van de Hove in Dubas 2006a : 79), impliquerait le partage de la responsabilité entre plusieurs acteurs dont seulement une partie détient le pouvoir effectif de la décision finale (Felli 2005 : 5). Celle-ci est une des critiques à l'égard du modèle participatif, qui serait incompatible avec le gouvernement représentatif et permettrait aux élus d'être davantage légitimés tout en gardant le plein pouvoir de décision (*id.*).

Ce point de vue est aussi partagé par les tenants de la deuxième vision. La critique est adressée à ce qu'on qualifie de «participation alibi», c'est-à-dire l'instrumentalisation de la participation. Cela consisterait en la mise en place de dispositifs ayant comme but de juguler les sources d'oppositions, les voix discordantes et les leaders associatifs ou communautaires locaux (Bacqué et al. 2005 : 43-44). Ceux-ci auraient l'impression de pouvoir influencer de manière décisive les procédures de décision, même si en réalité leur rôle est uniquement symbolique.

La troisième vision est celle d'une possible complémentarité entre participation et représentation. Des démarches participatives spécifiques pourraient ainsi aller se greffer sur des procédures de décision standard (Vodoz et al. : 2008) propres à la démocratie représentative, dont le modèle n'est pas refusé mais mis en discussion et enrichi par la participation.

Selon cette vision, l'implication de la population permettrait, dans le cadre de la mise en place d'une gouvernance à une échelle d'intervention plutôt locale (Blanc 2001 : 201 ; Bertheleu 2006 : 53), de donner un nouvel élan à l'action publique avec plusieurs avantages. Les plus communément indiqués sont le rapprochement entre élus et électeurs (Bacqué et Gauthier 2011 : 53), le renforcement de la cohésion sociale (*id.*), l'*empowerment*³ de la population

³ C'est à dire «la capacité des personnes et des communautés à exercer un contrôle sur la définition et la nature des changements qui les concernent » (Rappaport in Sénécal et al. 2010 : 111).

(Bacqué et Sintomer 2001 : 149), ainsi que l'efficacité accrue de l'action publique (Davidoff 1965 : 33 ; Racine 2008 : 12 ; Vodoz 2008 et al. : 5). Concernant ce dernier aspect on notera que, parfois, la nécessité de répondre à des propositions fort variées des habitants a permis d'aller en direction d'une plus grande transversalité à l'intérieur de l'administration citadine (Vodoz 2005 : 5).

En relation avec ces trois visions, deux attitudes se profilent : l'une **optimiste** et l'autre **pessimiste** (Leresche et Audétat 2006 : 4 ; Racine 2008 : 12). La première voit la participation comme un renouvellement fondamental de la démocratie permettant aux habitants et aux élus de travailler ensemble et de prendre les meilleures décisions possibles pour le bien commun. La deuxième alimente les doutes quant à la réelle influence des dispositifs participatifs sur la prise de décision politique. Elle met l'accent sur les dérives observées en certains cas : instrumentalisation et manipulation, non insertion des résultats d'une démarche participative dans la procédure de décision classique et finalement échec dans la recherche d'un véritable renouvellement de la démocratie (Felli 2005 : 6).

L'émergence d'une approche pragmatique ?

Plusieurs auteurs soulignent la nécessité de surpasser cette polarisation entre sceptiques et enthousiastes de la participation pour adopter une approche plus pragmatique et empirique (Bacqué et Gauthier 2011 : 56 ; Blanc 2001 : 205 ; Leresche et Audétat 2006 : 5 ; Vodoz et al. 2008).

L'observation de la multiplicité des formes, des échelles, des résultats et des impacts de la participation dans les dernières décennies nous suggère de nous éloigner de prises de position trop figées ou idéalistes. L'adoption d'une approche pragmatique permettrait d'analyser cas par cas les forces et faiblesses, les possibilités et les potentiels d'amélioration des démarches participatives. Chacune de celles-ci est à analyser dans son contexte. Bien sûr les comparaisons avec des dispositifs similaires mis en place ailleurs sont enrichissantes, voire indispensables. Il est toutefois important de différencier, par exemple, démarches d'information et démarches de concertation, échelle de quartier et échelle métropolitaine, injonction à la participation et demande des habitants, et ainsi de suite. Bien distinguer les caractéristiques d'une démarche participative permet de mieux saisir à la fois ses objectifs et ses résultats, ses impacts réels sur l'environnement social, l'administration publique et les élus. L'approche devrait être également interdisciplinaire, car ces démarches soulèvent des enjeux

autant sur le plan procédural (efficacité des politiques publiques) que sur celui des résultats effectifs, qu'ils se situent dans le domaine de l'urbanisme, du social, de l'environnemental, ou autre.

Dans le même ordre d'idée, dans la pratique, le lancement d'une démarche participative par l'autorité et l'adhésion à celle-ci par les habitants devraient résulter d'un choix pondéré (Vodoz et al. 2008). Pour les deux parties, ce choix devrait comporter des avantages par rapport à une gestion normale, la participation devrait apporter une plus-value en termes d'efficacité dans la réponse aux besoins des habitants (*ibid.* : 6-7). Pour l'autorité, l'intérêt d'une telle démarche serait d'anticiper les oppositions en prenant des décisions concertées avec les acteurs locaux qui, de leur côté, verront leurs intérêts pris en compte dès le début. Découlant d'un choix partagé et non «imposé», la démarche participative ainsi lancée aurait plus de probabilités de donner des résultats concrets et d'influencer réellement les décisions finales.

3. La participation : comment ? Acteurs de l'urbain et savoirs «profanes»

Dans les deux premiers chapitres nous avons vu quels étaient les moteurs qui ont amené à l'émergence de «l'idée participationniste» ; nous avons donc approfondi le *pourquoi* de la participation. Avant de présenter, dans le chapitre 4, ce qu'est la participation (le *quoi*) à l'aide de définitions et exemples de transformation urbaine concertée, nous analysons dans ce chapitre le *comment*.

En d'autres termes, nous approfondirons par la suite la manière dont la participation citoyenne se matérialise par la valorisation de formes de savoir non-officielles, ou «profanes». Celles-ci proviennent des acteurs normalement exclus du processus de décision politique, c'est-à-dire les habitants et citoyens «ordinaires».

3.1 Les habitants comme acteurs de l'urbain

«L'urbain ne surgit pas spontanément, mais il est construit continuellement par quatre types d'acteurs : les acteurs économiques, les acteurs politiques, les professionnels de l'espace (architectes, urbanistes, ingénieurs, etc.) et les habitants-usagers-citoyens, dont le statut est aussi souvent gagné de haute lutte» (Bassand et al. 2001 : 254). Ces acteurs ont des potentiels, une identité, des projets qu'ils cherchent à transformer en actions, ainsi que des ressources variées (*id.*). Le potentiel des habitants à transformer leurs projets en actions peut se réaliser à travers la valorisation de leurs ressources. Les démarches participatives permettraient donc de canaliser ce potentiel et de valoriser compétences et savoirs d'usage, de manière à réaliser des actions non seulement pour l'intérêt personnel mais aussi au bénéfice de la collectivité. Dans une approche pragmatique, cette valorisation collective pourrait contribuer à l'augmentation de l'efficacité de l'action publique dans le cadre de la transformation urbaine. En même temps, elle se situe dans la logique de la remise en question du modèle de la planification rationnelle globale et de l'émergence de méthodes de travail pluralistes.

3.2 Modèles théoriques de production des connaissances

Afin que ces formes d'expertise soient prises en compte, un nouveau système de relations entre décideurs politiques, professionnels (scientifiques, techniques, etc.) et non-spécialistes

est nécessaire. Si dans une vision classique, influencée par le positivisme, la seule source de savoir légitimée pour influencer les décisions politiques est la science, d'autres «formes de démocratie technique» (Callon 1998) existent. Dans ces formes alternatives, le poids des citoyens prend plus d'importance et la relation entre expertise scientifique et savoirs profanes évolue vers une plus grande complémentarité. Nous reprenons de manière synthétique la classification de M. Callon en trois modèles qui se différencient par trois variables principales (*ibid.* : 64 et ss.) : le rôle des experts, la source de légitimité des décisions des élus et la participation des citoyens «profanes». Cette dernière est présente avec un degré croissant dans l'ordre de présentation suivant.

Modèle de l'instruction publique

Ce modèle se base sur un paradigme technocratique, c'est-à-dire le mécanisme par lequel la science s'impose à la politique. Les décisions politiques sont légitimées uniquement par les connaissances scientifiques et techniques, et la participation citoyenne dans ce contexte est minimale. Le rôle des experts est celui d'éduquer un public qui doit être «illuminé» par la science. Les modèles technocratiques, prédominants tout au long du dernier siècle, ont commencé à être remis en question à partir des années '70⁴.

Modèle du débat public

Dans ce modèle, l'expert est chargé d'adapter ses connaissances générales aux cas particuliers et aux publics différenciés qu'il rencontre. L'expertise scientifique reste la seule source de connaissances avec valeur universelle (*ibid.* : 66), mais doit être prête à prendre à compte les savoirs profanes et à être complétée par ceux-ci.

La légitimité des décisions politiques dérive de l'existence d'un espace de débat et de négociation où science et connaissances profanes se rencontrent et se confrontent. Les deuxièmes seront applicables uniquement au contexte au sein duquel elles se développent. Elles intègrent les connaissances scientifiques, universelles mais déficitaires au moment de l'application à un contexte local particulier (*ibid.* : 67). Les deux types de connaissances sont produits séparément.

▲ ⁴ Conférence du 29 novembre 2011 de Marc Audétat intitulée «Expertise, décision et participation. Controverses et redistribution de l'expertise.»

Modèle de la coproduction des savoirs

Dans ce modèle, qui présente le degré de participation maximale, le rôle de l'expert consiste à diriger la production des connaissances en collaboration directe avec les citoyens impliqués (*ibid.* : 70). La légitimité des décisions dépend directement de la capacité de la part d'un groupe de citoyens de s'affirmer en tant qu'objet d'étude (*ibid.* : 72 ; on renvoie au texte de M. Callon pour l'exemple des personnes affectées par des maladies génétiques rares). En d'autres termes, des mesures de la part des élus sont légitimées par l'existence d'un groupe de citoyens qui en bénéficie. C'est toutefois à ce dernier de s'affirmer en tant que groupe véhiculant un intérêt général. En ce cas la participation est maximale, car ce sont ces groupes d'individus qui participent directement à la production des connaissances scientifiques grâce à leur expérience personnelle.

3.3 Types de savoirs «profanes»

Nous avons vu quelles sont les différentes relations possibles entre expertise scientifique et connaissances profanes. Par la suite, on se concentrera sur les caractéristiques de ces dernières, qui se différencient par leur source, l'échelle spatiale d'application, la nature des enjeux qu'elles traitent et de l'intérêt qu'elles véhiculent (plutôt individuels ou plutôt généraux), ainsi que par la fréquence avec laquelle elles sont valorisées dans les démarches participatives.

Premièrement, on peut distinguer celles qui se basent sur la «raison ordinaire» (Sintomer 2008 : 116). Les «savoirs d'usage» dérivent de la pratique et de l'expérience quotidienne, alors que le «sens commun» est la faculté qui permet aux citoyens de s'exprimer sur des problèmes inhérents à l'intérêt général (d'une ville entière, par exemple) et non exclusivement à leur cadre de vie immédiat (*ibid.* : 119).

Deuxièmement, certaines formes de savoir se basent sur les compétences professionnelles des citoyens, qui, sur certains enjeux, peuvent faire entendre leur voix à côté de celle de l'autorité. Cela individuellement («savoir professionnel diffus») ou à travers les associations civiles, comme dans le cas de l'«expertise par délégation», où l'État décide de déléguer une tâche, et de la «contre-expertise», mise en place suite à une opposition contre l'État venant d'en bas (*ibid.* : 122-124).

Troisièmement, les dispositifs participatifs favorisent également l'émergence de «savoirs

politiques» permettant en certains cas aux habitants de prendre les décisions les concernant et «jouer le rôle des politiques» (*ibid.* : 133).

Dans les démarches d'urbanisme participatif, les types de savoirs qu'on retrouve le plus souvent sont les «savoirs d'usage», les «savoirs professionnels diffus» et les «savoirs militants» (Nez 2011a : 7-9) qui sont comparables aux «savoirs politiques» évoqués plus haut. Pour le moment, le savoir d'usage est celui qui est davantage pris en considération et dont l'émergence est favorisée lors de démarches participatives par les élus et les professionnels, car il remet moins en cause la légitimité de leurs propres savoirs (Nez 2009 : 8). Cependant, il permet quand même de «relativiser la coupure savoir professionnel/savoir profane» (Sintomer 2008 : 132). Sa valorisation semble être pertinente dans une logique de proximité, comme dans le cadre de projets urbains à l'échelle du quartier.

Le tableau suivant résume les principales caractéristiques des différents types de savoirs.

Tableau 1 : caractéristiques principales des différents types de savoir

<i>Types de savoirs</i> <i>Caractéristiques</i>	Savoirs d'usage	Sens commun	Savoirs professionnels diffus	Expertise par délégation	Contre-expertise	Savoirs militants
Source	Raison ordinaire		Compétences professionnelles			Expérience politique/militante
Valorisation dans les démarches participatives en urbanisme (Nez 2009 et 2011a)	<u>Souvent</u>	<i>Très rarement</i>	Parfois	<i>Très rarement</i>	<i>Très rarement</i>	Parfois
Échelle d'application maximale	Locale (quartier, lieu de vie)	Globale (p.ex. ville entière)	Globale (p.ex. ville entière)	Globale (p.ex. ville entière)	Globale (p.ex. ville entière)	Globale (p.ex. ville entière)
Champ d'application, enjeux traités	Proximité, quotidien et	Enjeux généraux	Enjeux techniques et généraux	Enjeux techniques et généraux	Enjeux techniques et généraux	Enjeux généraux
Intérêts en jeu	Du particulier au quartier, secteur	Général, public	Individuel ou général	Individuel ou général	Individuel ou général	Général, public

4. Transformation urbaine concertée

4.1 Définitions

Nous reprenons les définitions suivantes afin de mieux clarifier la notion de participation citoyenne.

DÉFINITION 1 :

«L'implication dans les processus décisionnels de personnes extérieures au cercle politico-administratif formel» (Van den Hove in Dubas 2006a : 79).

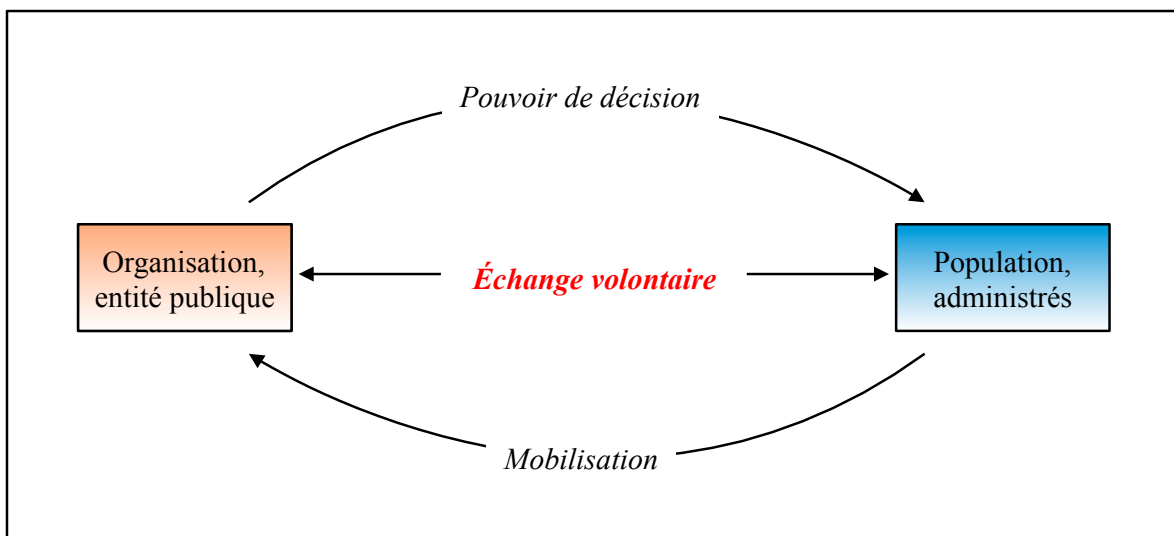
DÉFINITION 2 :

«Stratégie de management des processus décisionnels basée sur une large participation de tous les acteurs importants dès la phase de formulation des problèmes afin d'augmenter l'efficacité de l'action publique» (Fareri in Dubas 2006a : 80).

DÉFINITION 3 :

«Processus d'échange volontaire entre une organisation qui accorde un certain degré de pouvoir aux personnes touchées par elle et ces personnes, qui acceptent en retour un certain degré de mobilisation en faveur de l'organisation» (Godbout in Vodoz et al. 2008 : 2).

Image 4 : processus d'échange volontaire entre autorité et habitants



Source : Vodoz et al. (2008 : 3) - modifiée

La participation est donc un élargissement du groupe de personnes ayant la possibilité de s'exprimer dans le cadre d'une décision politique, et en même temps une délégation partielle du pouvoir. Cet élargissement et cette délégation ont lieu dans le cadre d'un choix stratégique des toutes les parties en cause : il s'agit d'un processus volontaire (définition 3) qui devrait permettre une plus grande efficacité de l'action publique (définition 2).

Nous passons par la suite à la définition de deux paramètres fondamentaux de la participation : **nature** et **moment**.

Nature de la participation

Définir la nature de la participation permet de clarifier quelle sera «l'ampleur de l'échange volontaire entre autorité et administrés [...] à chaque étape du processus participatif» (Vodoz et al. 2008 : 9). Malgré l'existence d'une panoplie de formes et degrés intermédiaires de la participation, on peut modéliser quatre catégories principales constituant une échelle de la participation simplifiée et mise à jour par rapport à celle d'Arnstein : information, consultation, concertation et négociation (*ibid.* : 9-10).

INFORMATION

C'est une procédure unilatérale lors de laquelle l'autorité informe et met à disposition des habitants les documents et plans concernant un projet préétabli (Bridel 2002 : 94).

CONSULTATION

On ne doit pas confondre cette notion avec la simple consultation de documents et plans à titre informatif de la part de la population. En ce cas, par contre, l'autorité écoute et prend note des observations de la population concernant un projet préétabli, ou prend en considération les besoins et les propositions des habitants lors de la définition d'un projet. Elle sera libre de les intégrer ou pas au dossier final (Vodoz et al. 2008 : 9).

CONCERTATION

Multilatérale, elle doit favoriser la médiation entre les différentes positions et permettre d'atteindre un accord volontaire, cela en mettant les acteurs sur le même

plan les uns par rapport aux autres (*id.*).

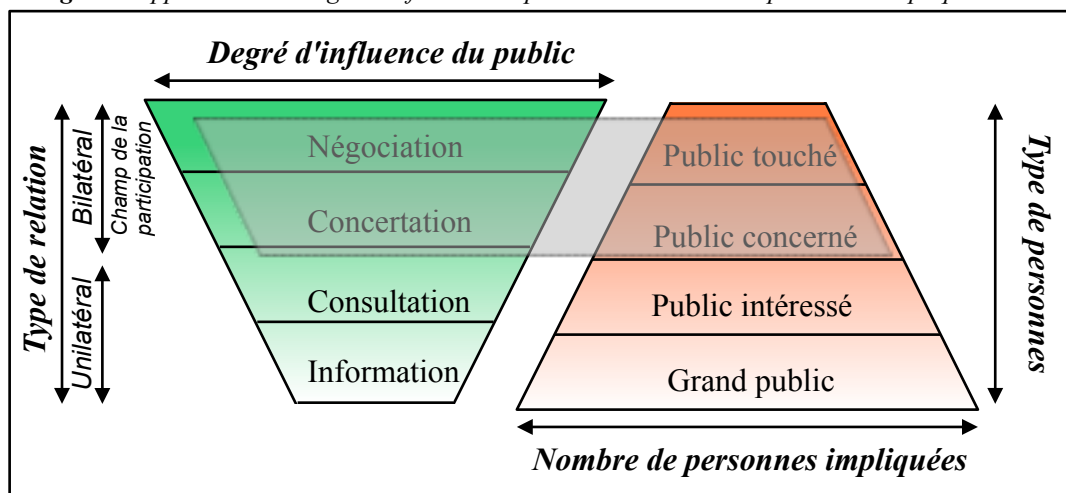
NÉGOCIATION

Similairement à la concertation, elle «consiste à rechercher pacifiquement un accord avec les intervenants concernés, dont les intérêts sont effectivement ou potentiellement opposés» (Mettan, Sfar, Horber et Rey in Wacker 2008 : 32). Mais en ce cas «l'autorité publique compétente pour décider sur le projet ou la politique en question est l'une des parties en présence, avec pour conséquence particulière qu'une fois un accord conclu entre l'ensemble des protagonistes, il n'y a pratiquement plus d'autre étape décisionnelle à franchir pour que l'accord soit réintégré dans la procédure légale» (Vodoz et al. 2008 : 10).

Si dans les trois premiers cas la prise de décision légale reste complètement dans les mains de l'autorité, la négociation est donc une forme de concertation débouchant directement sur une prise de décision partagée. Concertation et négociation constituent les formes qui se rapprochent de la co-décision et d'un échange volontaire autorité-citoyens de plus grande ampleur.

Comme le montre l'image 5, le degré d'influence de la population est plus important si le public participant est touché de manière spécifique par le projet en question.

Image 5 : rapport entre le degré d'influence du public et le nombre de personnes impliquées



Source : Mettan et al. in Bridel (2002 : 92) - modifiée

Cela montre bien la perpétuelle tension entre participation entendue comme espace de débat démocratique pour tous, et possibilité de faire entendre sa voix sur un enjeu spécifique en faisant valoir un intérêt ou une expertise d'usage particuliers. C'est ce que L. Bridel différencie

entre «participation simple d'un grand nombre» et «participation qualifiée de quelques-uns» (Bridel 2002 : 99), et qui détermine les règles du jeu et le type de dispositif mis en place.

L'expérience montre en outre l'existence d'un rapport direct entre l'échelle d'intervention à laquelle se situe une démarche participative et le degré d'influence des habitants. Ainsi, au niveau d'aménagements de quartier, la voix de ceux-ci est plus influente, alors que dans des dispositifs accompagnant des projets de grande envergure (par exemple à l'échelle de la ville), l'intensité de l'échange volontaire est moindre (Nez 2011b : 1).

Moment de la participation

L'implication des habitants a lieu généralement soit en réaction à un projet auquel quelqu'un s'oppose, soit à l'amont d'un projet territorial qui associe la population dès le début (Vodoz et al. 2008 : 2). Dans le premier cas la mise en place d'un dispositif participatif découle d'une demande «par le bas», alors que dans l'autre cas dérive d'un choix stratégique de l'autorité et nécessite la présence d'acteurs locaux motivés et prêts à se mobiliser. Le moment de la participation est donc variable : elle peut prendre place à l'**amont** ou à l'**aval**, une fois le projet déjà défini.

4.2 Cas typiques

Dans le cadre des démarches participatives ayant un impact sur la production et la transformation de la ville, les nouvelles personnes impliquées dans la procédure décisionnelle ont souvent des intérêts et/ou des savoirs (voir chapitre 3) qui font que leur participation peut être avantageuse pour la réussite de la procédure. Cela découle souvent du fait que leur cadre de vie ou de travail coïncide au moins en partie avec le périmètre concerné par un projet spatial et explique pourquoi les démarches participatives de proximité sont souvent celles qui ont plus de succès (Bacqué et Gauthier 2011 : 50).

Bacqué et Gauthier (2011 : 51 et ss.) ont défini trois **cas typiques** pour l'implication des acteurs urbains locaux : lors de la réalisation de grands aménagements et équipements générateurs de nuisances, lors de la mise en place de programmes de développement communautaire et lors de projets urbains tels que l'aménagement d'espaces publics, la

rénovation d'un quartier ou la construction de logements. Dans la pratique, certaines démarches peuvent hybrider ces cas typiques et en combiner certains éléments.

Le premier cas est souvent caractérisé par des oppositions d'habitants à un grand projet préétabli. Pour traiter ce phénomène, appelé NIMBY (*Not In My Back Yard*), certains pays ont mis en place des instances spécifiques censées traiter les protestations. C'est par exemple le cas du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)⁵ au Québec, ou de la Commission nationale du débat public⁶ en France.

Le deuxième cas se caractérise par des stratégies centrées sur le renforcement de la cohésion sociale et du sentiment d'appartenance des populations défavorisées. Elles peuvent se traduire par des petits projets et événements de quartier, la mise à disposition d'espaces sociaux, etc.

Le troisième peut concerner aussi bien des transformations sur le bâti existant que la création de nouveaux quartiers. Les habitants actuels ou futurs sont impliqués à une étape déterminée du projet, qu'ils peuvent influencer en donnant leurs avis sur certains aspects. L'action sur les quartiers existants a lieu souvent dans le contexte de la requalification de secteurs populaires (Bacqué 2005 : 83). Si le mécanisme était initialement engendré par la réaction à des programmes étatiques de rénovation (p.ex. *Urban renewals* américains), par la suite des dispositifs prévoyant l'implication de la population dès le début ont pris pied. C'est le cas des *empowerment zones* aux États-Unis ou de la politique de la ville menée en France à partir des années '80 (*ibid.* : 87-88).

L'exemple de Montréal

Un autre exemple est constitué, à Montréal, par les «Tables intersectorielles de quartier» institutionnalisées en 1994 (Sénécal et al. 2010 : 4). Elles constituent un espace de concertation et de négociation avec les acteurs locaux pour définir des stratégies d'amélioration de la qualité de vie. Ces Tables «agissent sur les contextes, recomposent les situations, en définissant des modes d'interactions et de reconnaissance des problèmes, identifiant des enjeux et proposant des pistes de solutions» (*ibid.* : 111). Ce processus a lieu plutôt en amont et n'influence pas directement la prise de décision. Les réalisations concrètes

⁵ <http://www.bape.gouv.qc.ca/>

⁶ <http://www.debatpublic.fr/>

passent souvent un peu au deuxième plan par manque de ressources financières et techniques des Tables de quartier (*ibid.* : 124), toutefois les effets de la concertation se font ressentir au niveau de la promotion du «vivre ensemble» (*ibid.* : 112) entre les acteurs locaux et d'une certaine pression sur les politiques publiques de la ville (*ibid.* : 122).

Les exemples de ce type pourraient être nombreux, mais nous nous concentrerons par la suite sur les contrats de quartier, un type particulier de dispositif participatif adopté dans le cadre de la requalification et la revitalisation de quartiers.

4.3 Contrat de quartier : un dispositif participatif pour la requalification de quartiers existants

Un contrat de quartier peut prendre des formes différentes en fonction des contextes où il se déroule, mais il présente deux caractéristiques invariables :

Tableau 2 : caractéristiques de base des contrats de quartier

- ✦ il est mis en place dans des quartiers existants auxquels on veut redonner de la qualité de vie urbaine ;
- ✦ il prévoit la mise en place de dispositifs spécifiques de concertation et de participation incluant les habitants du quartier en question.

L'exemple de Bruxelles

À Bruxelles⁷, une politique de mise en place systématique de contrats de quartier a lieu depuis les années '90. La démarche est soutenue par la Région de Bruxelles-Capitale, qui aide la Ville à réaliser les programmes de rénovation de ses quartiers. Le fonctionnement du dispositif est structuré et institutionnalisé, et chaque contrat se déroule en deux étapes : l'étape de préparation dure un an et comprend le diagnostic du quartier et la conception du programme, tandis que l'étape de réalisation dure au minimum quatre ans (Rossy 2004 : 11). Quatre thèmes généraux standard structurent le programme : logement, espaces publics, équipements de quartier et initiatives socio-économiques.

⁷ Ville de Bruxelles, contrats de quartier: <http://www.bruxelles.be/artdet.cfm/4099>

Structures participatives

Les habitants du quartier concerné sont impliqués dans des démarches spécifiques à chaque contrat. Les structures participatives créées sont notamment la Commission locale de développement intégré, réunissant habitants, associations locales, autorités et professionnels de l'administration, ainsi que les Assemblées générales de quartier (*ibid.* : 12). Les deux structures favorisent des formes différentes de participation : la Commission est active tout au long du déroulement d'un contrat de quartier, autant dans la phase de programmation que dans le suivi des réalisations, et est une «structure de concertation» (*id.*), tandis que les Assemblées sont un espace d'information tout public de la part de la commune concernant l'avancement du programme.

Réalisations

Actuellement, six contrats de quartier sont en cours à Bruxelles. Quelques exemples des réalisations issues de ces démarches sont la création et rénovation du parc de logements, la création d'espaces publics et d'espaces verts, la création de structures et équipements de quartier tels que le Guichet Logement ou la Maison de l'Emploi et de la Formation, ainsi que la promotion du développement commercial de certains secteurs préposés à cette activité. Pour donner une idée de l'ordre de grandeur des projets en question, le budget du contrat de quartier «Maison Rouge» est d'environ 23 millions d'euros⁸.

Nature de la participation

Les expériences menées à Bruxelles pendant les premières années ont montré que l'influence de la participation citoyenne sur les projets est relative. L'enjeu est d'évoluer de formes participatives de consultation vers d'autres favorisant davantage la concertation et impliquant une plus grande reconnaissance des savoirs d'usage des citoyens dès l'élaboration du projet (Berger et Beugnies 2008 : 154). Il s'agirait de «modifier cette séquence où un groupe d'acteurs "A" développe un ensemble de propositions dans un temps "1", pour ensuite les présenter dans un temps "2" à un groupe d'acteurs "B". Dans un modèle plus ambitieux, "A" ne consulte plus "B", mais "A" et "B" *se concertent*, échangent des données, mutualisent des formes de preuve et produisent des objets communs» (*id.*). Ainsi, on pourrait répondre à un certain manque, détecté par Rossy (2004 : 32), dans la prise en compte de critères sociaux,

⁸ Ville de Bruxelles, contrat de quartier Maison Rouge: <http://www.bruxelles.be/artdet.cfm/4958>

laissés un peu de côté par rapport aux critères techniques dans le cadre des programmes de requalification. Cette limite de la participation est à reconduire aussi à la limite temporelle imposée à la concertation lors de la phase d'élaboration du programme (Berger et Beugnies 2008 : 156). Pour rendre le processus efficace et obtenir des réalisations avec une démarche de concertation, il semble important d'allouer à cette dernière un montant adéquat en ressource-temps.

L'exemple des communes genevoises

Dans le Canton de Genève plusieurs communes, inspirées entre autres par l'exemple belge, ont commencé à mettre en place des contrats de quartier à partir des années 2000. En Suisse romande, cet instrument est défini de la manière suivante :

«Les contrats de quartier représentent un contrat de confiance entre les autorités de la Ville et les quartiers (habitants, commerçants, associations actives au niveau des quartiers). Ils ne sont pas formalisés par un contrat signé au sens juridique du terme. Leur objectif est de produire une "feuille de route" à l'intention du Conseil administratif, qui contienne un certain nombre de propositions de projet. » (Noirjean, Thévoz et Vodoz 2012 : 6).

Un contrat de quartier est *«[...] le cadre par lequel la commune [...] s'engage à mettre en œuvre, de façon concertée avec l'État (par des partenariats ponctuels) et d'autres partenaires (citoyen-ne-s, commerçant-e-s, associations locales, paroisses, etc.), des actions répondant à des besoins identifiés par les personnes concernées» (Commune de Vernier 2011 : 3).*

Vernier : objectifs et thèmes

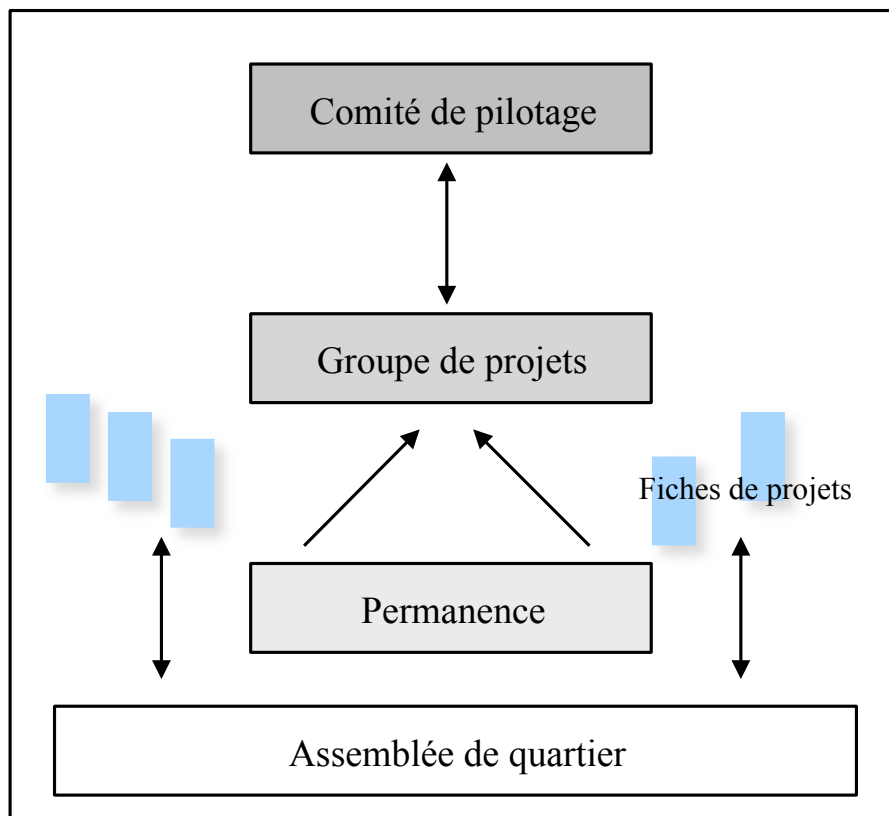
Vernier a été la commune pionnière avec l'expérience d'Aire-Le Lignon de 2005, puis par trois autres contrats de quartier dans les années suivantes. L'objectif de cette politique est de mettre à disposition des habitants un instrument «permettant d'intervenir rapidement et efficacement dans l'amélioration de leur quotidien» (*ibid.* : 2). La démarche se veut globale grâce à l'ouverture sur des thèmes variés : sécurité, emploi, intégration, éducation, sport, ainsi que habitat et cadre de vie. L'idée est de permettre aux habitants de proposer leurs projets pour

l'amélioration de la qualité de vie du quartier, en donnant ainsi vie à une forme participative un peu différente de celle de l'exemple précédent. Il s'agit en ce cas moins de consultation sur des projets préétablis que d'implication citoyenne tout à l'amont de la création de nouvelles dynamiques.

Vernier : structures participatives

L'image 6 représente la structuration du dispositif mis en place.

Image 6 : structures d'un contrat de quartier



Source : Commune de Vernier (2011 : 5) - modifiée

Le **comité de pilotage** réunit des élus du législatif et de l'exécutif communaux, ainsi que des acteurs du quartier tels que commerçants, propriétaires et habitants. Il a le rôle d'étudier et valider les projets issus du **groupe de projets** composés uniquement d'habitants, qui formalisent leurs propositions dans des **fiches de projets** et mettent en place, en outre, une **permanence** dans le quartier afin de servir de référent local. Les **assemblées** périodiques ont la fonction d'informer la population du quartier sur l'avancement des projets.

Vernier : réalisations et effets

Les projets réalisés dans le cadre des différents contrats de quartier de Vernier reflètent la variété des thèmes évoquée précédemment. Il s'agit d'événements ponctuels (nettoyage du quartier, fêtes d'immeubles, concerts) mais aussi de petits aménagements pour personnes à mobilité réduite, plus rarement de réalisations plus importantes comme par exemple la patinoire synthétique du Lignon (*ibid.* : 10 et ss.).

Les principaux effets de la participation qui ont été observés sont la reconnaissance et l'affirmation de l'expertise d'usage des habitants du quartier, ainsi que le renforcement de la cohésion sociale et du sentiment d'appartenance au quartier (*ibid.* : 9).

Élargissement à d'autres communes genevoises

Au cours des années, d'autres communes genevoises ont suivi l'exemple de Vernier : Genève, Onex, Carouge et Lancy. Le fonctionnement de base est toujours similaire, même si chaque commune l'a adapté en fonction de ses besoins. En outre chaque contexte local se caractérise par des enjeux et des acteurs spécifiques, ce qui fait que chaque contrat de quartier agira davantage sur certains thèmes que sur d'autres. Dans le cas de la Ville de Genève, par exemple, les deux contrats de quartiers pilotes lancés en 2008 répondent à des logiques différentes et sont conduits par deux départements municipaux différents. Dans un cas (Saint-Gervais-Seujet-Voltaire) l'accent était mis davantage sur l'aspect social et communautaire, dans l'autre (Grottes) sur les aménagements de quartier (Noirjean et al. 2012 : 7).

Ville de Genève : opportunité et résultats

Les expériences menées dans ces deux quartiers ont montré que la présence d'une population prête à se mobiliser est un facteur favorable au déroulement d'un contrat de quartier (*ibid.* : 15-16), car il permet la matérialisation de l'échange volontaire entre autorité et habitants. En outre ce dispositif semble être approprié au traitement d'enjeux du quotidien dans une logique de proximité (*ibid.* : 19).

Les effets de la démarche sont observables à différents niveaux : il y a un renforcement des liens sociaux à l'intérieur de la population (*ibid.* : 16), ainsi qu'un encouragement à une plus grande transversalité au sein de l'administration (*ibid.* : 17). Concernant les réalisations pratiques, les propositions des habitants sont insérées avec succès par l'autorité dans les décisions politiques (*ibid.* : 19-20), ce qui démontre l'existence d'une réelle influence des habitants.

Synthèse

Dans les contrats de quartier on retrouve donc les éléments typiques des démarches participatives évoqués dans les chapitres précédents, appliqués à l'échelle du quartier et au contexte de la transformation de l'urbain existant par le biais de projets concertés. Il est un instrument souple, adaptable aux contextes locaux et à des problématiques variées, donnant le cadre pour la mise en place de projets urbains partagés. La nature de la participation citoyenne qui se réalise dans ce cadre dépend de la volonté de l'autorité, et l'efficacité de la démarche semble être influencée par l'ampleur des projets en discussion (l'influence des habitants étant plus forte dans le cas de petits projets).

**PARTIE II – CONTEXTE D'ÉTUDE AUX ÉCHELLES
SUPÉRIEURES**

PARTIE II : Contexte d'étude aux échelles supérieures

L'impératif de la participation et de la concertation avec les habitants est en train de s'affirmer aussi en Suisse. Décideurs, professionnels et promoteurs de l'urbain constatant le ralentissement ou le blocage de nombreux projets (en particulier projets de densification) se préoccupent de trouver les méthodes appropriées pour associer plus systématiquement la population à la production et à la transformation de la ville (La Côte 2013)⁹. On donne par la suite un aperçu du contexte juridique et politique dans lequel se situe le contrat de quartier de Montelly.

5. Contexte juridique et politique fédéral et cantonal : un principe fixé par la loi, une pratique variée

Le système suisse se caractérise par des possibilités de participation de la population assez étendues et variées (Tanquerel 2008). Notre intérêt est de montrer quelles sont les pratiques actuelles en termes de participation du public à la prise de décisions ayant un impact sur le territoire, ainsi que de comprendre à quel niveau et sur quelles bases peut prendre place la participation dans le cadre de la requalification d'un quartier.

En Suisse, certaines formes de participation sont institutionnalisées et codifiées. Elles se matérialisent aussi bien à travers des instruments de la démocratie directe que dans des procédures administratives et juridiques propres à l'aménagement du territoire (*ibid.* : 2). Cela est valable aux trois niveaux d'intervention : fédéral, cantonal et communal (*ibid.* : 1). Toutefois, la participation peut également se structurer de manière moins figée, comme dans le cas de dispositifs temporaires et à géométrie variable, mis en place autour d'enjeux particuliers nécessitant la négociation avec les acteurs sociaux concernés. Il s'agit donc de démarches participatives «*ad hoc*» (Vodoz et al. 2008) non requises directement par la législation mais dont la mise en place relève d'un choix de l'autorité, parfois suivant une

⁹ Article de Philippe Cadoux paru sur La Côte du 2 mai 2013. Ce texte reprend des interventions qui ont eu lieu lors de la «6ème journée romande du développement immobilier» du 30 avril 2013, séminaire organisé par la SVIT (Schweizerischer Verband der Immobilienwirtschaft).

En ligne : http://www.svit-sres.ch/fileadmin/user_upload/SVIT_SRES/Karin/Presse/2013/La_C%C3%B4te_02.05.2013.pdf

demande d'habitants.

5.1 Démocratie semi-directe

En Suisse le corps électoral dispose, au-delà du pouvoir d'élection de ses représentants politiques, d'instruments de démocratie directe (Voutat 2005 : 198). Ces instruments sont mobilisables dans tous les domaines ; ils ne sont pas une spécificité de l'aménagement du territoire ni de l'urbanisme. Il s'agit du référendum (obligatoire et facultatif) et de l'initiative populaire, que l'on retrouve aux trois niveaux d'intervention. Ils peuvent être activés lors de l'établissement des lois, mais aussi lors de décisions administratives (référendum administratif et initiative administrative ; Tanquerel 2008 : 11). Le référendum permet à la population de s'exprimer via votation sur des actes parlementaires, alors que l'initiative permet à la population de proposer des actes après récolte des signatures nécessaires (*ibid.* : 11-12). Dans le cas de l'aménagement du territoire, ces instruments peuvent être utilisés pour discuter ou proposer des normes ou des décisions planificatrices (*ibid.* : 12-13).

5.2 La participation dans l'aménagement du territoire

La législation concernant l'aménagement du territoire suisse prévoit des moments où la population peut être impliquée dans la prise de décision. Cette faculté se limite généralement à l'information, la consultation et l'opposition, par exemple à un nouveau plan d'affectation. La participation à l'élaboration de projets, actes ou plans n'est pas prévue en ce cas-là. Voici de suite l'article 4 de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire de 1979 (LAT) :

«Les autorités chargées de l'aménagement du territoire renseignent la population sur les plans dont la présente loi prévoit l'établissement, sur les objectifs qu'ils visent et sur le déroulement de la procédure. Elles veillent à ce que la population puisse participer de manière adéquate à l'établissement des plans. Les plans prévus par la présente loi peuvent être consultés.»

Le principe de l'information de la population s'impose donc aux communes, qui sont chargées de l'aménagement local (sauf dans le cas de Genève et Bâle-Ville, où cette tâche est de

compétence cantonale). La formulation générale leur laisse le choix concernant l'opportunité et les modalités d'une plus grande implication des habitants («participation adéquate»).

Au niveau cantonal vaudois, nous citons l'article 3 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (1) et l'article 4 du Règlement d'application de la loi (2), les deux de 1985 :

1) *«L'État et les communes informent la population de manière appropriée, conformément aux dispositions de la présente loi, sur les objectifs et les problèmes relatifs à l'aménagement du territoire, ainsi que sur le déroulement de la procédure d'établissement des plans».*

2) *«L'autorité chargée de l'étude d'un plan directeur ou d'un plan d'affectation choisit les moyens appropriés pour assurer l'information et la participation de la population. L'information et la participation portent sur les objectifs généraux d'aménagement et sur les mesures envisagées pour leur réalisation. Lors de l'élaboration des plans, l'autorité tient compte des propositions qui lui sont faites dans la mesure compatible avec les objectifs poursuivis.»*

Encore une fois, les principes généraux de l'information et de la participation sont évoqués, mais sans que la nature et la forme de cette dernière soient précisées davantage. Les communes sont autonomes dans la définition au cas par cas de l'opportunité et des méthodes pour les démarches participatives qu'elles souhaitent éventuellement mettre en place. La formulation de ces articles est plus générale que, par exemple, celle du canton de Bâle-Ville, doté depuis 2005 d'un article de loi demandant l'implication des habitants à l'amont de tout projet urbain prévu dans leur quartier (Soto et Martinez 2012 : 258). Cet exemple pionnier est à prendre dans son contexte, qui est celui d'un canton directement actif dans l'aménagement local. Pourtant, il pourrait inspirer les grandes communes désirant définir de manière plus précise le fonctionnement de leur système d'interrelation avec les administrés.

5.3 Procédures et voies juridiques

Outre les principes inscrits dans les lois sur l'aménagement du territoire, des procédures administratives permettent aux habitants d'être informés : la mise à l'enquête publique a lieu

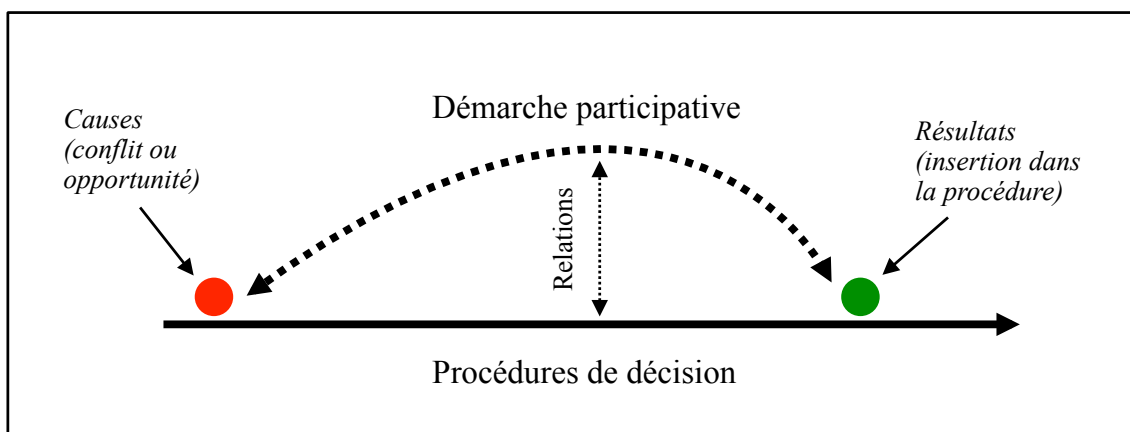
avant une décision définitive de l'autorité, tandis que la publicité des plans directeurs et d'affectation a lieu après, à titre informatif (Tanquerel 2008 : 5).

Finally, «la possibilité de contester en justice les décisions en matière d'aménagement et d'environnement est aujourd'hui consacrée constitutionnellement» (*ibid.* : 7).

5.4 Les démarches participatives spécifiques

Aux instruments, procédures et principes de loi «standard» qu'on vient d'évoquer, s'ajoutent les démarches participatives spécifiques («processus participatifs ad hoc» in Vodoz et al. 2008 ; «procédures approfondies» in Tanquerel 2008 : 6). Leur mise en place va «au-delà des exigences légales minimales» (Tanquerel 2008 : 6) et dépend du choix de l'autorité et des habitants concernés de mettre en place l'échange volontaire dont on a parlé dans le chapitre 4. Ces démarches spécifiques sont à distinguer des procédures de décision habituelles de l'autorité, qu'elles accompagnent et influencent de manière variée en fonction de la nature de la participation des habitants (image 7). Le moment crucial est celui de l'insertion des résultats de la démarche participative dans la procédure de décision, car c'est à ce moment-là qu'on détermine si l'implication des habitants a eu une réelle influence. Ces démarches sont lancées le plus souvent en accompagnement d'un projet au moins en partie préétabli. Il est plus rare que ses aspects fondamentaux soient négociés avec les habitants.

Image 7 : relations entre démarche participative et procédure de décision



Source : Vodoz et al. (2008 : 4)

Dans le cadre de la requalification ou revitalisation de quartiers existants, elles ont l'intérêt d'être souples et adaptables au contexte local, de favoriser la créativité, l'échange et la mise en

place d'un espace de débat. Elles apportent une plus-value par rapport à des moyens juridiques tels que la contestation d'un projet ou d'une mesure par des particuliers ayant des intérêts individuels à faire valoir. Elles favorisent l'émergence de propositions et projets partagés et communs, de manière concertée à l'échelle du territoire concerné.

Les contrats de quartier sont des démarches de ce type.

6. La participation dans les politiques urbaines de Lausanne

Lausanne, depuis la crise politique des années '70-'80 marquée par une perte de confiance de la population dans les institutions (Dubas 2006b : 33), est maintenant une ville réceptive au thème de la participation citoyenne. Celle-ci constitue désormais un des volets de sa politique de développement urbain durable. Les moteurs de cette évolution ont été notamment la signature de la Charte d'Aalborg en 1998, ainsi que des motions du Conseil communal du début des années 2000 (motions Savary et Vuilleumier) demandant la facilitation de l'implication citoyenne dans l'action publique (*ibid.* : 34).

6.1 Démarches isolées

Au cours des années 2000, des démarches participatives spécifiques isolées ont eu lieu. La première à avoir été soutenue par la Municipalité a eu lieu en 2000 dans l'îlot Riponne-Tunnel. Ici, une rénovation des bâtiments a été effectuée en contact direct avec les habitants, en considérant leurs besoins et leurs possibilités financières. Ainsi, les loyers des logements non subventionnés du secteur sont restés à la portée de la population déjà installée (Ville de Lausanne 2007 : 15).

En 2006, à Verschez-les-Blanc, dans le Nord périurbain de la commune, la forme d'un ensemble d'habitat plus dense a été définie en concertation avec les habitants de la zone de villas préexistante après leur opposition au projet original (*id.*).

D'autres exemples peuvent être l'aménagement de la Place de la Sallaz (Wacker 2008 : 66 et ss.) ou la consultation des habitants lors de la requalification et rénovation du quartier du Vallon de 2010¹⁰.

6.2 Quartiers 21¹¹

Parallèlement, à partir de 2003, Lausanne met en place sa première expérience participative d'envergure dans le cadre de son Agenda 21. Quartiers 21 est directement inspirée par une

¹⁰ Réinventons le Vallon !

URL: <http://www1.lausanne.ch/ville-officielle/administration/travaux/urbanisme/reinventons-le-vallon.html>

¹¹ Site web de la Ville de Lausanne, page dédiée à la démarche : www.quartiers21.ch

démarche similaire menée à Bâle-Ville en 1998-1999 (Werkstadt Basel), et consiste en une vaste procédure de consultation dans tous les quartiers de la ville. Cela permet de recenser les propositions des habitants en termes d'amélioration de la qualité de vie.

La démarche se déroule en trois étapes : à des ateliers tout public succèdent des conférences de consensus plus restreintes ciblées sur des thèmes particuliers, pour ensuite terminer avec des études de faisabilité de l'administration communale sur les projets retenus lors de l'étape précédente.

Quartiers 21 subit la tension existante entre la créativité initiale et la nécessité de déboucher sur des projets faisables et légitimes, répondant à un intérêt général (Dubas 2006a : 88). Si on peut regretter l'exclusion progressive de certaines voix (lors des conférences de consensus notamment), la faible représentativité de la participation et le filtrage important des propositions des habitants par la Ville (Racine 2008 : 7), des évolutions en termes de méthodes de travail de l'administration sont à souligner. En effet, le travail en partenariat et une plus grande transversalité à l'intérieur de l'administration ont été développés en ce cas-là (Vodoz 2005 : 5). La progressive appropriation politique de cette démarche novatrice soulève des points d'interrogation concernant la réelle influence de la participation des citoyens, même si elle est probablement fondamentale pour la réinsertion des résultats de la démarche dans les procédures de décision standard (Dubas 2006a : 90). Résultats qui seront en partie englobés dans le projet Métamorphose, en particulier pour ce qui concerne les demandes en logements, mobilité et équipements sportifs (Racine 2008 : 7).

6.3 Projet Métamorphose

Ce grand projet phare (coûts totaux estimés à 100 millions, *ibid.* : 8) de la Ville de Lausanne, lancé en 2007, a été accompagné dès le début par des démarches participatives associant les habitants et futurs habitants des périmètres concernés. La majeure partie du processus s'est concentrée sur l'information (ouverture de points d'information fixes et itinérants) et la consultation (séances et assemblées), le degré de la participation variant toutefois en fonction des différents sous-projets (*ibid.* : 8-9). La démarche mise en place par la ville (appelée OLA! - Oui Lausanne Avance!) a été couplée avec celle de l'Association Écoquartier, représentante de la société civile, qui s'est mobilisée car elle estimait nécessaire de faire ressortir des objectifs plus précis. Les résultats des deux processus ont été finalement inclus dans le cahier

des charges du concours d'urbanisme. Si on estime que le projet finalement retenu répond bien aux enjeux soulevés par la participation des habitants¹², certaines critiques ont été soulevées. En particulier, le fait que les points fondamentaux du projet soient décidés au préalable par la Ville et ne soient pas discutables pose des questions en termes de portée réelle de la participation citoyenne (Racine 2008 : 11).

6.4 Le rapport-préavis municipal 2007/22

Avec ce document, intitulé «Vivre ensemble – politique des quartiers et de proximité – Conclusions de l'Agenda 21», la Ville cherche à poser les bases pour une implication plus systématique de la population dans les projets d'aménagement et de construction (Ville de Lausanne 2007 : 13). Cette volonté est aussi motivée par une demande de participation accrue des habitants exprimée lors de Quartiers 21. La nouvelle politique devrait permettre d'associer les habitants «en amont de l'élaboration d'un projet» et de «rétablir l'équilibre entre les experts techniques et les experts d'usage» avec le but d'«améliorer la qualité de vie pour tous les habitants de Lausanne ; favoriser le rapprochement entre les habitants, les autorités et l'administration ; rendre les espaces publics plus attractifs» (*id.*). Comme souligné par la Municipalité, les dispositifs mis en place dans ce contexte ne seraient pas requis par la loi (*ibid.* :13-14). Leur lancement dépendrait par contre d'un choix spontané.

6.5 Bilan

À Lausanne, la participation citoyenne fait essentiellement partie d'une politique des quartiers et de la proximité. Cela est justifié par le fait que «la très grande majorité des habitants lausannois ressentent, à des degrés divers, des liens affectifs forts avec leur quartier, du moins si cet habitat est durable, c'est-à-dire, s'ils y sont présents depuis de nombreuses années» (Ville de Lausanne 2007 : 3).

Suite à la signature de la Charte d'Aalborg et la mise en place de l'Agenda 21, une certaine évolution dans les procédures a parfois pu être observée quant à l'implication de la population

¹² Conférence du 1er mars 2012 de l'Association Écoquartier dans le cadre du cours «Morphogenèse urbaine et acteurs de la production urbaine», Master en Études urbaines, Institut de géographie, Université de Lausanne.

dans l'aménagement d'espaces publics, avec notamment plus de transparence dans la communication et l'information (Wacker 2008 : 93). La participation est toutefois très souvent limitée à l'information aux habitants (*ibid.* :92), allant rarement au-delà de la consultation (Equiterre 2011 : 6).

La vision d'ensemble de la participation à l'échelle de la ville est encore en construction et la coordination entre les différentes expériences seulement partielle. Plusieurs expériences isolées ont vu le jour, sans lien l'une avec l'autre, souvent sous la responsabilité de services administratifs différents. La mise en place d'une politique des quartiers prévoyant la concertation avec la population constitue un pas vers une plus grande coordination, mais le cadre institutionnel de la participation est encore en voie de définition.

**PARTIE III – ANALYSE ET ÉVALUATION DU CONTRAT DE
QUARTIER DE MONTELLY**

PARTIE III : Analyse et évaluation du contrat de quartier de Montelly

7. Méthodologie et hypothèses

Nous présentons par la suite la méthodologie utilisée pour la réalisation de l'étude de terrain. La démarche entreprise se subdivise en deux parties principales : la récolte des données et l'évaluation du contrat de quartier de Montelly.

Ce travail reprend l'étude réalisée en mai 2012 (Da Cunha, Dind et Klaus 2012). Il s'agissait d'une évaluation effectuée par l'Observatoire universitaire de la ville et du développement durable (OUVDD) qui a été mandaté par le Service du logement et des gérances de la Ville de Lausanne (SLG), à l'époque chargé du pilotage du projet. Alors que celui-ci touchait à sa fin, la volonté était d'en saisir les succès et les limites, ainsi que d'esquisser les perspectives futures (pérennisation du projet, élargissement à d'autres quartiers, etc.).

Des données ultérieures ont été intégrées par l'auteur de ce mémoire afin de rendre compte des évolutions survenues pendant l'année suivante, ainsi que d'approfondir certains aspects.

Les hypothèses de recherche seront explicitées en fin de chapitre.

7.1 Récolte des données

Analyse documentaire

La première étape consistait en l'analyse de la documentation existante. Les documents officiels de la Ville tels que préavis et rapports-préavis municipaux, ainsi que les procès-verbaux des séances participatives et des conférences de quartier, ont permis de saisir plusieurs éléments caractéristiques de la démarche participative. Il s'agit par exemple des objectifs initiaux fixés par la Commune, de la justification du lancement du processus, des moyens alloués pour la réalisation du projet, des attentes des citoyens participants, des résultats du diagnostic territorial partagé, etc. En outre, des études précédentes concernant autant le quartier en général que le projet lui-même (une évaluation précédente) ont complété

le corpus des documents analysés.

Entretiens semi-directifs dans le cadre du mandat

Huit entretiens ont été réalisés dans le cadre du mandat confié à l'OUVDD. Ils ont permis de récolter l'avis d'acteurs impliqués d'une manière ou d'une autre dans la démarche participative. Ces acteurs appartenaient à différentes sphères : administration communale, politique communale, parapublique et société civile.

Pour la première il s'agit tout d'abord des deux responsables du projet au sein du SLG, qui avaient un profil différent : l'un plus «administratif», l'autre plus «opérationnel» et en contact direct avec le terrain et les acteurs du quartier. Deux autres personnes de l'administration communale ont été rencontrées : un architecte paysagiste du Service parcs et domaines (SPADOM) et la déléguée piétons (Service route et mobilité), qui ont été impliqués dans la démarche à des moments données pour la réalisation de projets et pour favoriser l'échange entre habitants et administration.

Pour la deuxième catégorie d'acteurs, le conseiller municipal en charge de la direction du projet à ce moment-là a été interviewé.

Pour la troisième, nous avons rencontré le directeur de la Fondation pour l'animation socio-culturelle lausannoise (FASL), qui dirige entre autre les maisons de quartier de la ville (dont une est consacrée au secteur Malley-Montelly).

Finalement, deux représentants des habitants et membres de la commission de quartier formée à l'occasion ont partagé leur opinion concernant le contrat de quartier.

Les entretiens effectués étaient semi-directifs et se basaient sur une grille qui entendait obtenir tout d'abord une description de la démarche vue par l'interviewé, et ensuite son évaluation en termes d'opportunité, d'efficience, d'efficacité et de pertinence (cf. *infra*). La grille était adaptée au cas par cas en fonction du rôle joué et du degré d'implication de chaque personne dans la démarche.

Entretiens ouverts et semi-directifs hors mandat

Avant et après, d'autres rencontres ont été effectuées par l'auteur de ce mémoire en dehors du mandat. Au préalable, deux entretiens ouverts avec pour but d'obtenir une première couche

d'informations, ainsi qu'un aperçu des problèmes et enjeux de la démarche participative, avaient été menés. Les interviewés ont été la responsable administrative du projet au sein du SGL, ainsi qu'un expert externe à l'administration, architecte-urbaniste, qui a collaboré avec le contrat de quartier et a travaillé directement avec les habitants.

En 2013, par contre, deux entretiens semi-directifs ont eu lieu avec la responsable opérationnelle du projet ainsi qu'avec le nouvel élu responsable des contrats de quartier depuis l'automne 2012. Le but était de prendre connaissance du futur de ce projet quelques mois après la clôture de la première expérience, ainsi que d'avoir un dernier feedback évaluatif sur celle-ci du double point de vue du politique et du professionnel de l'administration.

Finalement, l'auteur a eu l'occasion de participer à une rencontre du groupe informel de réflexion sur les contrats de quartier réunissant, outre la responsable lausannoise, les personnes en charge du pilotage d'autres contrats de quartier de Suisse romande (du Canton de Genève en particulier).

Questionnaire aux habitants membres de la commission de quartier

Afin de compléter la récolte des données, un questionnaire a été soumis en été 2013 à une dizaine d'habitants qui étaient membres de la commission de quartier pendant le déroulement de la démarche. Cela nous permet de comprendre davantage la perception de l'efficacité du projet du point de vue de la partie de population qui s'est impliquée de manière significative dans les structures participatives mises en place.

Le questionnaire anonyme (cf. copie d'exemple en annexe) comprenait des questions ouvertes permettant de développer le discours sur les forces et les limites du contrat de quartier, ainsi qu'une grille permettant d'évaluer, sur une échelle numérique, le degré de satisfaction de chaque objectif initial. Quatre exemplaires ont été retournés.

7.2 Description, évaluation et propositions

Les informations récoltées avec les méthodes décrites précédemment devaient servir à effectuer tout d'abord une **description** du contrat de quartier de Montelly, ensuite à son **évaluation**, et finalement à l'élaboration de **propositions** en vue de la reconduction de cette

expérience dans d'autres secteurs de la ville.

Description

L'étape initiale de ce travail est celle de l'analyse approfondie du projet. Il s'agit d'effectuer une description des ressources qui étaient à disposition, des acteurs en jeu, des objectifs initiaux, des résultats obtenus et des démarches mises en œuvre («l'ingénierie du projet»). Ces dernières concernent autant la structuration de l'interaction entre habitants et administration communale que l'organisation de la collaboration entre les différents services administratifs impliqués.

Évaluation

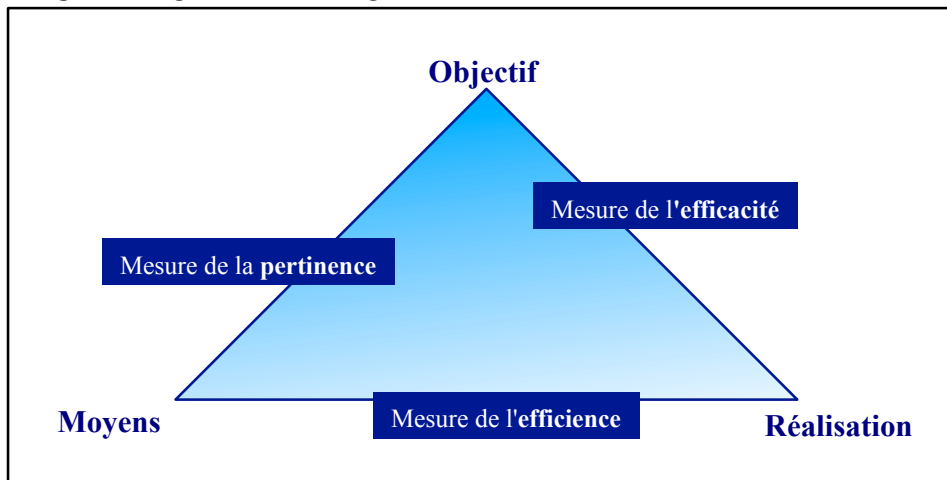
L'étape suivante était l'évaluation, pratique très courante dans le champ des politiques publiques depuis la première moitié du 20^{ème} siècle. Elle consiste en «l'activité de rassemblement, analyse et interprétation concernant la mise en œuvre et l'impact des mesures visant à agir sur une situation sociale [...]» (Jean Leca in Muller 2011 : 115). On évalue à la fois le fonctionnement interne de l'administration et les effets de ses décisions sur la société (*id.*).

Par souci d'organisation de la matière exposée, nous structurons notre évaluation sur la base de la conception classique de l'analyse des politiques publiques, qui applique les principes du management privé à l'action publique. Selon cette approche, «la performance de l'administration publique s'évalue toutefois non pas en termes de profit financier mais en termes de satisfaction des objectifs de gestion fixés par les élus. Pour atteindre ces objectifs l'administration dispose des moyens et ressources qui lui sont assignés» (Muller 2011 : 18)

Triangle du contrôle de gestion

Suivant la définition précédente, nous pouvons imaginer un «triangle du contrôle de gestion», souvent utilisé par les collectivités publiques (voir p.ex. Délégation interministérielle à la réforme de l'État 2003 : 24), mettant en relation les objectifs, les ressources mobilisées et les résultats effectifs d'un projet ou d'un ensemble de mesures. Comme le montre l'image 8 à la page suivante, les relations entre ces trois sommets du triangle constituent une mesure de différents paramètres.

Image 8 : triangle du contrôle de gestion



Source : Délégation interministérielle à la réforme de l'État (2003 : 24) - modifiée

Nous avons considéré adéquate l'utilisation de ce schéma d'analyse dans notre cas, car nous évaluons un projet dont les objectifs initiaux et les ressources à disposition étaient clairement définis. Cela n'est souvent pas le cas de projets plus complexes et menés sur une plus longue période.

Nous avons donc évalué le contrat de quartier de Montelly premièrement sur la base des trois paramètres du triangle du contrôle de gestion : la **pertinence**, l'**efficience** et l'**efficacité**. En outre, nous avons également approfondi la question de l'**opportunité** du lancement du projet.

Pertinence

Ce paramètre permet d'évaluer dans quelle mesure les ressources et les moyens mis à disposition pour la réalisation du contrat de quartier de Montelly étaient adaptés et suffisants pour atteindre les objectifs initialement établis. Ces ressources étaient de type varié : par exemple, est-ce que le temps à disposition, les ressources humaines et financières ont été suffisantes par rapport aux buts à atteindre ?

Efficience

Elle analyse les démarches menées en mobilisant les ressources et moyens à disposition. Il s'agit en quelque sorte d'une mesure de la performance de ces démarches en relation avec les outputs observés et les résultats finaux. Quels ont été les succès et les obstacles au niveau des démarches participatives, de la coordination entre les services et des relais entre habitants et administration ?

Efficacité

Elle mesure l'adéquation entre les résultats obtenus et les objectifs initiaux. Cela permettra d'évaluer dans quelle mesure les attentes initiales ont été satisfaites par la démarche participative. En outre, on pourra voir de quelle manière les nouveautés introduites par le projet au niveau du fonctionnement institutionnel, ainsi que les propositions des habitants pour l'amélioration de la qualité de vie de Montelly, ont enrichi la démarche par rapport à une gestion standard du quartier.

Opportunité

Quand est-il opportun de mettre en place un contrat de quartier ? Cette notion permet de définir en quels cas et sous quelles conditions l'utilisation de cet outil est adaptée dans l'optique d'une meilleure qualité de vie dans le quartier et d'un meilleur fonctionnement institutionnel.

Propositions

La dernière partie de l'étude mandatée en 2012 consistait en l'élaboration de propositions en vue de la reconduction de la démarche dans d'autres secteurs de la ville. Elles ont été élaborées en termes d'efficience, efficacité, pertinence et opportunité et veulent transmettre les améliorations possibles (en termes de ressources tout comme d'ingénierie du projet), ainsi que les éléments à capitaliser.

Approche d'étude pluraliste

Tout en exploitant le triangle du contrôle de gestion comme schéma d'analyse, notre approche est également influencée par le courant pluraliste d'évaluation de l'action publique, rendant compte davantage de la complexité des intérêts des différents acteurs en jeu (Monnier 1992 : 82). En effet, le projet étudié demande l'adoption de cette approche, vue la grande variété d'acteurs impliqués. L'évaluation et l'élaboration des propositions se basent sur des entretiens semi-directifs menés auprès de personnes impliquées dans la mise en place et le pilotage de la démarche, ainsi que sur le questionnaire soumis à des habitants du quartier. Elles résultent du croisement des avis et des perceptions des différents acteurs en jeu, analysés et synthétisés par les auteurs de l'étude mandatée en 2012, et réélaborés dans le cadre du présent travail.

7.3 Hypothèses

Les hypothèses avancées sont les suivantes. La première se réfère à la notion d’opportunité, la deuxième au triangle du contrôle de gestion et se décline en sous-hypothèses pour les paramètres de la pertinence et de l’efficacité. Elles seront confirmées, nuancées ou infirmées dans le chapitre 8.4 (*Évaluation et propositions*), ainsi que dans la conclusion.

H1 : *Le contrat de quartier est un dispositif **opportun** et adéquat à l'échelle locale, à condition qu'une population prête à se mobiliser et réaliser l'échange volontaire avec l'autorité soit présente.*

H2 : *Une démarche telle que le contrat de quartier peut répondre aux attentes des acteurs en jeu de manière **efficace** en valorisant l'expertise d'usage des habitants. Des résultats peuvent être attendus autant sur un plan matériel (aménagement adaptés aux usagers du quartier) que sur un plan immatériel (création et renforcement de liens sociaux, rapprochement entre autorité et habitants). De plus, en cas de présence de propositions des habitants touchant des thématiques variées et diversifiées, davantage de transversalité dans les méthodes de travail de l'administration peut être observée.*

Sous-hypothèse A : *la mobilisation **pertinente** et en mesure adaptée (par rapport aux objectifs initiaux) de ressources et moyens à disposition favorise une plus grande efficacité de la démarche participative. Le temps à disposition doit être suffisant à l'organisation et la réalisation de l'échange volontaire ; un budget doit être à disposition pour le fonctionnement des structures participatives et pour la réalisation des mesures issues des discussions ; finalement des connaissances adéquates doivent être mobilisées afin de déterminer les meilleures modalités d'élaboration et de réalisation de ces mesures.*

Sous-hypothèse B : *la mobilisation **efficace** des ressources et moyens dans le cadre des actions entreprises favorise également une plus grande efficacité de la démarche. Le fonctionnement des structures doit permettre de mettre en relation les différents acteurs participants et d'obtenir des résultats concrets à la hauteur des attentes initiales.*

8. Le contrat de quartier de Montelly

8.1 Présentation du quartier

Carte 1 : localisation du quartier de Montelly



Source: Ville de Lausanne - modifiée

Carte 2 : zoom sur le quartier de Montelly



Fond de carte : Google Maps

Localisation et limites









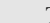
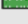
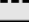
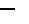
Montelly est situé dans l'ouest de la commune de Lausanne, sur un relief contourné au nord¹³ et à l'ouest par le tracé maintenant souterrain du Flon. La rue principale du quartier (Chemin de Montelly) correspond à la ligne de crête du relief. Le versant sud dégrade doucement et offre une vue dégagée vers le lac et les Alpes, tandis que le nord descend soudainement jusqu'au secteur de la Colline et à l'avenue de Provence, qui délimite le quartier en cette direction.

La perception des limites de Montelly est également donnée clairement par des barrières naturelles et anthropiques des autres côtés : l'espace vert de la Vallée de la Jeunesse à l'ouest, la colline de la Tour Grise et du Languedoc à l'est, le cimetière et l'avenue de Montoie au sud.

Carte 3 : limites indicatives du quartier de Montelly

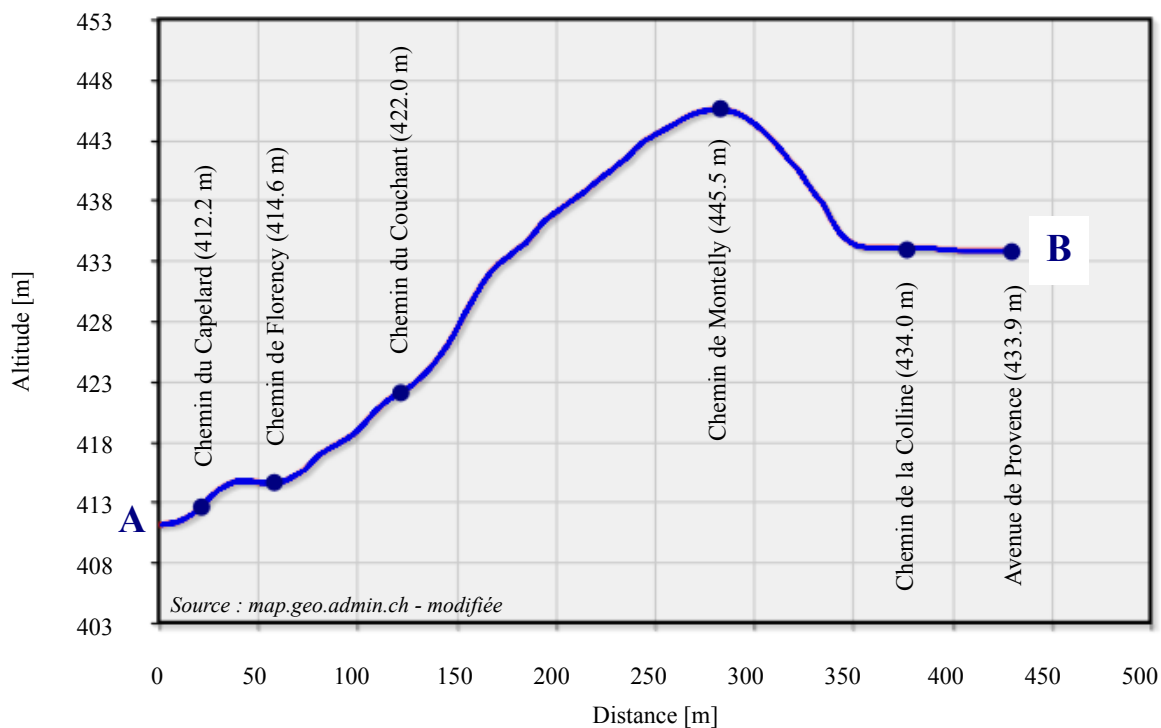


Jacopo Klaus 2013 – à partir du cadastre de la Ville de Lausanne

Légende					
	Périmètre indicatif		Route principale		Arrêt du métro
	Bâtiment		Route secondaire		Arrêt du bus
	Espace vert		Rue de quartier principale		Tracé souterrain du Flon
	Forêt		Rue de quartier secondaire		
			Métro m1		

¹³ Montelly est en fait orienté plutôt nord-nord-est, mais pour simplifier le discours et donner des repères efficaces nous considérerons que l'Avenue de Provence est située au nord du quartier, la Vallée de la Jeunesse à l'ouest, et ainsi de suite.

Image 9 : profil altimétrique de Montelly



Développement et statistiques

Le quartier a vécu une forte urbanisation pendant les Trente Glorieuses avec la construction de logements subventionnés, même si 30% des immeubles existaient déjà avant 1946 (SCRIS 2010). La séquence à la page suivante montre quelques étapes de l'évolution du quartier, situé jusqu'aux premières décennies du 20ème siècle en pleine campagne, à la périphérie du centre historique.

L'extension plus récente date de 2006 et a pris place dans le secteur de la Colline, situé entre la rue principale du quartier et l'avenue de Provence. Elle a contribué à la légère augmentation du nombre d'habitants des dernières années (qui sont 3297 en 2011, Ville de Lausanne 2010b) après la stagnation, voire la légère baisse, des années précédentes. Elle a également aidé à faire de Montelly un quartier avec une densité de population importante, plus élevée que celle de l'ensemble de la commune (159.2 contre 74.3 hab/ha ; SCRIS 2010). La proportion d'habitants étrangers est elle aussi légèrement supérieure à la moyenne lausannoise (*id.*)

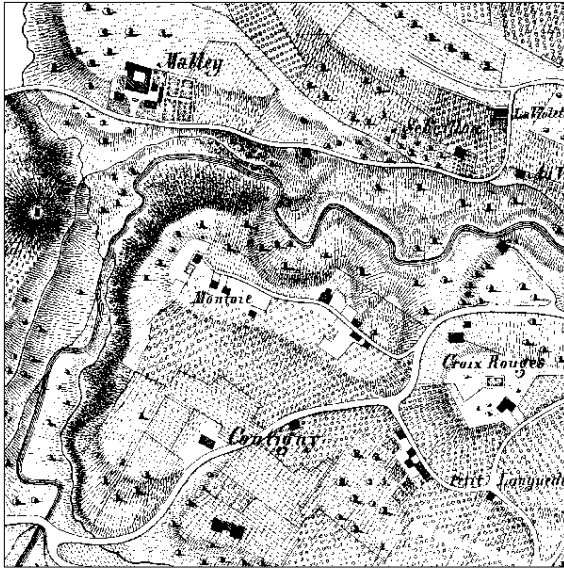
Le quartier a encore actuellement une forte proportion de logements subventionnés, et la population se caractérise par davantage d'enfants et de jeunes parents, par des ménages plus

grands et par moins de personnes âgées que l'ensemble de la commune (Ville de Lausanne 2010b). Il présente aussi un niveau de formation et des revenus plus bas (*id.*).

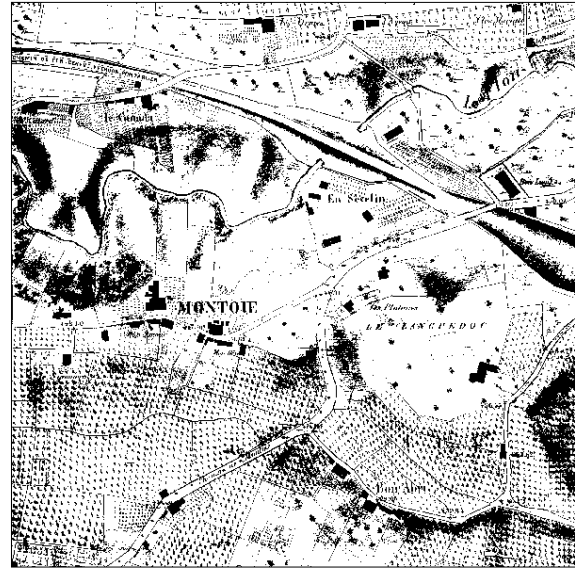
Plans historiques montrant l'urbanisation de Montelly 1838 – 1989

(Source des plans : Service de la coordination et du cadastre de la Ville de Lausanne)

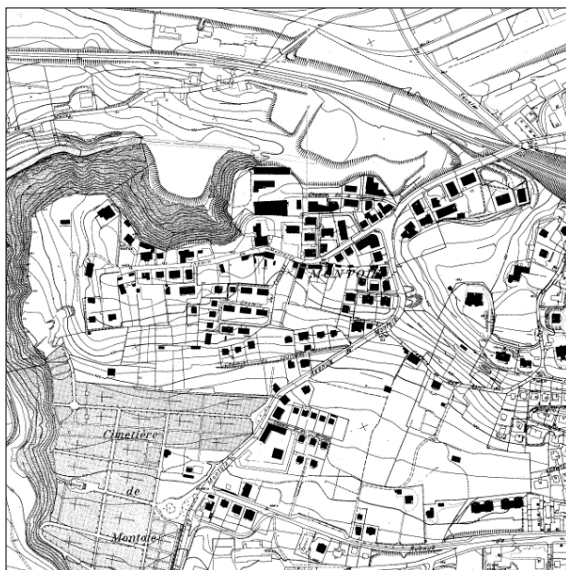
En 1838



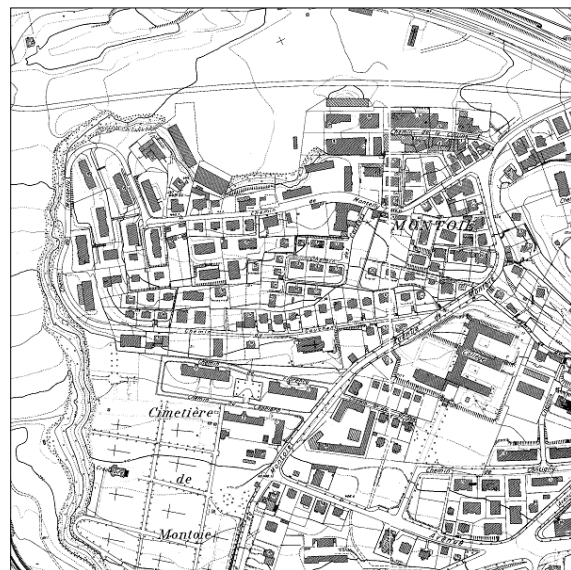
En 1896



En 1937 (image modifiée)



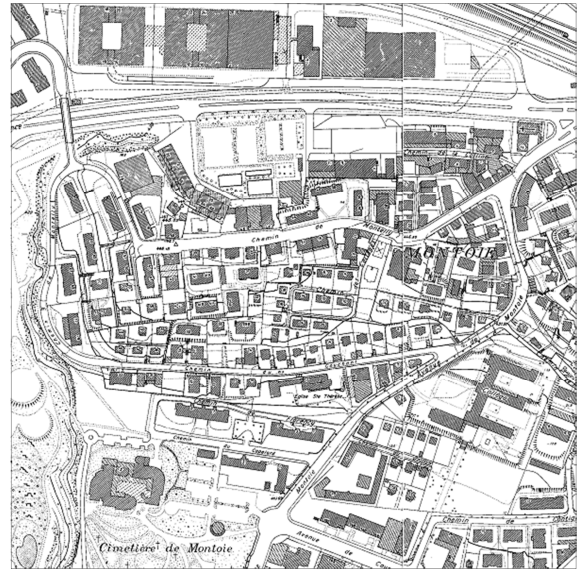
En 1959



En 1975



En 1989



Mobilité douce et structure territoriale

S'il est bien connecté autant au centre-ville (m1, bus à basse fréquence, avenue de Provence) qu'à l'Ouest lausannois (m1, avenue de Provence), Montelly se caractérise par des enjeux liés à la mobilité douce. L'avenue de Provence (image 10 à droite) constitue une barrière importante pour qui veut atteindre l'arrêt du métro ainsi que certains services situés juste en dehors du périmètre du quartier.

En outre, sur l'avenue de Montoie le trafic est élevé aux heures de pointe à cause de la proximité avec la giratoire de la Maladière et l'échangeur autoroutier.

Cette artère pose des problèmes de sécurité et de pollution sonore et de l'air. Finalement, l'intérieur du quartier est structuré en bandes transversales est-ouest. Les déplacements sont facilités le long de cet axe, tandis que la perméabilité nord-sud est plus faible car plusieurs chemins sont privés et fermés.

Image 10 : l'avenue de Provence (vue vers l'Est)



Source : Droit de Cité

On retrouve cette structure est-ouest non seulement dans le réseau des rues mais aussi dans l'occupation du sol. La bande sud du quartier est résidentielle, avec un tissu lâche caractérisé par la présence de villas. La densité humaine augmente en allant vers le nord, avec tout d'abord une bande d'immeubles à plusieurs étages et ensuite une zone plus dense et mixte. Le long de la rue principale du quartier plusieurs commerces de proximité et autres activités sont présents. Encore plus au nord, le secteur de la Colline (image 11 à droite) est moins configuré et alterne immeubles d'habitations, dépôts et plusieurs activités (garages, service de voirie, une assurance, etc.).

Image 11 : le chemin de la Colline (vu vers l'Ouest)



Source : Ville de Lausanne

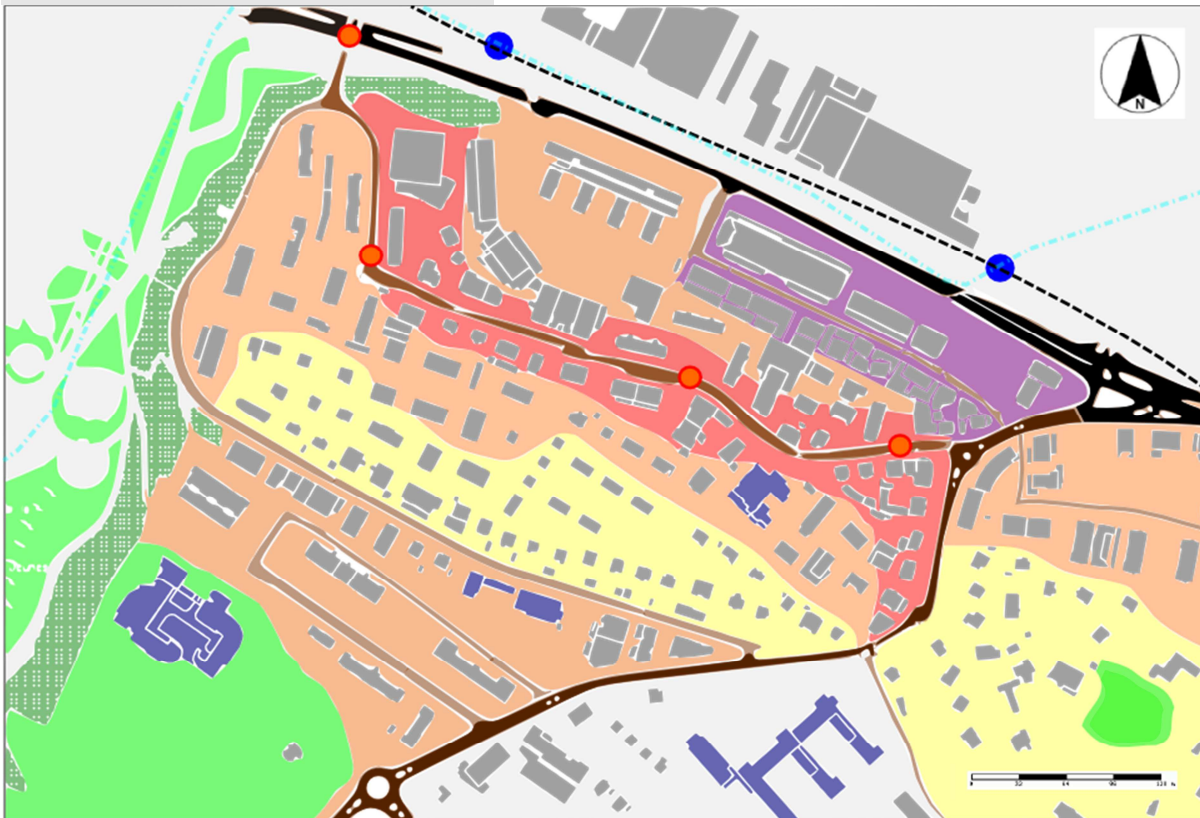
La densité d'emplois du quartier (58.7 emplois/ha) est en effet supérieure à celle de l'ensemble de la ville (41.3 emplois/ha) et à celle du secteur statistique dont Montelly fait partie¹⁴ (Montoie/Bourdonnette, 16.7 emplois/ha) (SCRIS 2010).

Trois espaces verts publics sont situés à proximité des limites du quartier. Au sud-ouest on retrouve, l'un à côté de l'autre, le cimetière de Montoie et la Vallée de la Jeunesse. Celle-ci est un parc réalisé à l'occasion de l'exposition nationale de 1964, après l'enfouissement du Flon. Il est aujourd'hui un espace de détente de qualité, pratiqué par des usagers variés (familles, skateboarder, étudiants, etc.) et situé à environ 500 mètres de la Plaine de Vidy et des rives du lac. À l'est, au-delà de la Tour Grise, sur la colline du Languedoc est présent un petit espace vert où pousse une vigne de propriété de la commune. Situé un peu à l'écart du quartier et non signalé, il dispose de tables de pique-nique et d'une place de jeu à proximité immédiate.

L'intérieur du quartier se caractérise par contre par des espaces verts privés, surtout dans sa partie sud à faible et moyenne densité d'habitations, mais aussi au pied des immeubles le long de la rue principale. Quasiment aucun vrai espace vert public n'est présent.

¹⁴ À noter que Montelly correspond au sous-secteur statistique appelé «Montoie» par le SCRIS.

Carte 4 : structure territoriale de Montelly



Jacopo Klaus 2013 – à partir du cadastre de la Ville de Lausanne

Légende

Mixité activités et habitat dense	Équipement public	Route principale	Arrêt du m1
Résidentiel à densité moyenne	Espace vert	Route secondaire	Arrêt de bus
Résidentiel à faible densité	Forêt	Rue de quartier principale	Tracé souterrain du Flon
Prédominance des activités		Rue de quartier secondaire	
		Métro m1	

8.2 Études précédentes

Études sur le quartier

Deux études sur Montelly ont été réalisées dans les années '90. Elles contenaient des propositions pour l'amélioration de la qualité du cadre de vie et ont inspiré les réflexions à la base de la mise en place du contrat de quartier.

La première, datant de 1996, a été réalisée par une paysagiste et un urbaniste en programme d'occupation. Elle contient des propositions concernant les espaces du quartier sous-exploités ou laissés en friche qui auraient pu être réaménagés et transformés à l'avantage de la population (place de quartier, plantages, etc.), ainsi que les problèmes de mobilité douce à

l'intérieur du secteur (Gilliéron Levy C.-L., Fatio Wanner N. et Sarfati R. 1996).

La deuxième étude, de 1998, s'appelle «Environnement et qualité de vie : projet Montelly» et reprend directement la précédente. Il s'agit d'un rapport de faisabilité, réalisé par une architecte et un architecte-paysagiste dans le cadre d'un programme d'Emploi temporaire subventionné, qui reprenait et développait les propositions avec comme objectif «l'amélioration de la qualité de vie des habitants du quartier de Montelly, en relation avec la nature et leur environnement» (Gilliéron Levy C.-L., Castro M.-J. et Villa-Sarasty J. 1998 : 1). La mise en œuvre de ces recommandations a été toutefois abandonnée suite à l'opposition de la Commission cantonale de gestion des programmes d'emplois temporaires, qui mettait en évidence le caractère trop concurrentiel envers le secteur privé de la démarche (Ville de Lausanne 2009 : 1).

Études sur le contrat de quartier

Une évaluation précédente de la démarche existait déjà (Equiterre 2011). Le rapport final date d'août 2011 et donne l'état des lieux intermédiaire de la démarche à ce moment-là (*cf. infra* pour les différentes étapes du projet).

En outre, une étude (Ziegler 2011) approfondit la question de la vision de la participation citoyenne du point de vue des différents acteurs en jeu dans le contrat de quartier de Montelly.

8.3 Description et analyse du contrat de quartier

Origine

Le contrat de quartier de Montelly a été lancé par l'unité *Habitants solidaires* du Service du logement et des gérances de la Ville de Lausanne comme indiqué dans le rapport-préavis 2009/36 «Quartier de Montelly : environnement et qualité de vie». La mise en place de ce dispositif participatif répond à un postulat d'une ancienne conseillère communale résidente dans le quartier. Ce postulat de 2007 réactualisait l'étude de faisabilité de 1998 de Gilliéron Levy, Castro et Villa-Sarasty en reprenant les objectifs pour l'amélioration du cadre de vie qui avaient été fixés. En plus, il demandait la mise en place d'une démarche participative permettant d'associer les habitants à l'élaboration d'un programme pour la requalification du quartier (Ville de Lausanne 2009 : 3).

Lancement

En réponse, le rapport-préavis 2009/36 de la Municipalité explicite le dispositif à mettre en œuvre, la structure institutionnelle et les démarches prévues, les ressources mobilisées et les objectifs poursuivis. Selon ce document, le contrat de quartier aurait dû être mis en place en lien avec la création d'un portail administratif au sein du Service du logement et des gérances, ainsi que d'une plateforme transversale.

Le premier était censé servir de «porte d'entrée» (*ibid.* : 8) pour les acteurs du quartier vers la Ville, recueillir les demandes des habitants et les faire suivre au sein de l'administration, piloter le dispositif du contrat de quartier et coordonner la plateforme transversale. En tant qu'interface, il aurait dû permettre le rapprochement entre administration et citoyens.

La deuxième aurait dû être une structure réunissant différents services en fonction des demandes venant de la démarche participative, avec le but d'y répondre de manière coordonnée et cohérente et faciliter ainsi les réalisations.

On verra plus loin comment ces intentions ont été traduites dans la pratique.

Pour ce qui concerne l'outil participatif du contrat de quartier, il a été défini de la manière suivante :

«[...] un outil de dynamisation et de structuration du partenariat privé-public, c'est-à-dire un contrat de confiance entre l'administration publique et les habitants et usagers d'un quartier, qui doit encourager tout un chacun à s'investir en fonction de ses moyens dans l'amélioration de son cadre de vie» (ibid. : 9).

Il ne s'agit donc pas d'un contrat au sens juridique.

La Ville prévoit que, dans le cadre d'un contrat de quartier, pourront être proposés et réalisés des projets concernant l'aménagement des espaces publics, l'environnement, la sécurité, les équipements de quartier (infrastructures sportives, lieux de rencontre, espaces de jeu, etc.), ainsi que le lien social via l'organisation d'événements et le renforcement du réseau social (*id.*).

Pour justifier le lancement du processus la Municipalité met en avant l'importance des démarches participatives «en amont de tout projet urbain» (Ville de Lausanne 2009 : 6)

comme facteur contribuant à l'amélioration de la qualité de vie. Citant J.-B. Racine, elle souligne que faire la ville avec ses habitants amène à «intégrer et traduire les usages sociaux et pratiques ordinaires pour définir des meilleurs objectifs, obtenir du consensus ainsi qu'un meilleur couplage des dimensions du développement durable» (*id.*). Le contrat de quartier de Montelly est donc une démarche se basant sur le savoir et l'expertise d'usage des citoyens. La nécessité de revitaliser les quartiers anciens, parallèlement à la réalisation de grands projets et quartiers modernes (p.ex. écoquartier dans le cadre du projet Métamorphose) est également mise en évidence.

Cette démarche étant une première pour la Ville de Lausanne, le dispositif mis en place est expérimental (*ibid.* : 1), il s'agit d'un projet pilote pour lequel on s'inspire notamment des exemples de Vernier et de la Ville de Genève (Ziegler 2011 : 12).

Les objectifs initiaux du projet

Les objectifs initialement poursuivis par la Ville de Lausanne dans le cadre de cette démarche s'articulent avec un but plus général : celui de la politique que la ville se fixe de mener à l'échelle des quartiers et qui est approfondi dans le rapport-préavis 2007/22. On peut subdiviser ces objectifs en deux catégories: ceux qui concernent le fonctionnement démocratique et institutionnel et ceux qui touchent plus concrètement à la qualité du cadre de vie.

Objectifs concernant le fonctionnement démocratique et institutionnel

L'idée de base est de créer un cadre dans lequel on peut traiter de manière systématique et coordonnée les demandes des habitants, avec un regard élargi à l'ensemble du quartier (*ibid.* : 5). Cette idée est explicitée par la Ville dans des objectifs très généraux. Il s'agit de:

Tableau 3 : objectifs concernant le fonctionnement démocratique et institutionnel

<ul style="list-style-type: none">✦ «favoriser les relations de confiance et de proximité entre la population et l'administration» ;✦ «promouvoir des méthodes de travail plus simples et plus efficaces» ;✦ «favoriser les initiatives participatives» ;

✦ «hiérarchiser les priorités en faisant des choix démocratiquement débattus» (Ville de Lausanne 2009 : 1).

Objectifs concernant la qualité du cadre de vie

Il s'agit de :

Tableau 4 : objectifs concernant la qualité du cadre de vie

- ✦ «favoriser des comportements éco-responsables» (*ibid.* : 4);
- ✦ «revaloriser les espaces verts actuellement sous-utilisés, ainsi que le végétal en tant que vecteur social»;
- ✦ «permettre aux familles de s'approprier des espaces naturels, de les aménager, de les cultiver, de les entretenir, tout en favorisant le jeu et les activités créatrices en plein air»;
- ✦ «mettre à disposition des enfants un lieu d'observation, de découverte et d'expérimentation de leur environnement»;
- ✦ «offrir un encadrement et des informations sur la manière de cultiver sainement et préserver l'environnement»;
- ✦ «créer des conditions structurelles qui favorisent la rencontre et les échanges» (*ibid.* : 5);
- ✦ «compléter les politiques de la Ville contribuant au développement durable, à la qualité de vie urbaine et à la cohésion sociale, en intégrant dans la planification et les aménagements le vécu et les aspirations des Lausannois au développement harmonieux de leur quartier» (Equiterre et SLG 2011 : 1).

Les cinq premiers objectifs ont été repris à partir du rapport de faisabilité de 1998 qui identifiait des espaces propices à un certain type d'activités, et mettent donc l'accent sur la dimension environnementale et naturelle, ainsi que sur la création de lien social à travers l'appropriation d'espaces verts. Comme le montre le dernier objectif, toutefois, le contrat de quartier se situe également dans une vision plus globale de développement urbain durable et de qualité de vie en ville. En effet, l'intention est celle de poursuivre le chemin ouvert par l'Agenda 21 et le projet Quartiers 21 : comment négocier la ville, impliquer les acteurs

(habitants, usagers) dans le processus de production et transformation de celle-ci, «densifier le rapport de proximité entre les citoyens et les autorités» (Ville de Lausanne 2009 : 6) ? Comment «établir un dialogue avec des usagers d'un quartier, et ouvrir ce dialogue avec les autorités et le service public, dans la proximité» (Ziegler 2011 : 22) ? L'émergence d'un «nouvel état d'esprit» (Ville de Lausanne 2009 : 6) permettrait de passer de l'information à la concertation et à une véritable participation citoyenne, à l'aide de démarches partenariales encourageant la prise de parole de tous les acteurs du quartier : habitants, usagers, travailleurs, etc. (Ville de Lausanne 2009 : 7).

En bref, le projet visait «la proximité de l'administration avec le terrain, la concertation avec les habitants et l'amélioration des problèmes identifiés» (Equiterre 2011 : 5). La volonté était aussi celle d'étendre le projet pilote (pérennisation avec extension à d'autres quartiers) si celui-ci s'avérait efficace.

Déroulement du projet : acteurs, structures institutionnelles et ressources

Nous présentons le déroulement du projet tout d'abord en identifiant les **acteurs**, les **structures institutionnelles** mises en œuvre et les **ressources** déployées pour atteindre les objectifs. Ensuite, nous passerons en revue les différentes étapes et actions entreprises, afin de comprendre davantage «l'ingénierie participative» mise en place.

Acteurs

Plusieurs acteurs ont été directement impliqués dans la démarche :

Tableau 5 : acteurs du contrat de quartier de Montelly

<ul style="list-style-type: none">✦ l'administration communale ;✦ des experts externes à l'administration ;✦ des élus ;✦ des acteurs du quartier: associations, habitants, travailleurs, usagers, etc.✦ des propriétaires fonciers.

À l'intérieur de l'**administration communale**, l'équipe de pilotage du projet était composée de trois personnes rattachées au Service du logement et des gérances : une cheffe de projet, une directrice administrative et une assistante administrative.

Ensuite, d'autres services ont été appelés à collaborer ponctuellement au cours de la démarche : le Service des parcs et domaines (SPADOM - Direction des finances et du patrimoine vert), le Service route et mobilité (SRM - Direction des travaux), le Service de la jeunesse et loisirs (SJJ - Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale), ainsi que le Bureau des Espaces Publics (BEP).

Au début, la désignation du service en charge du pilotage a été objet de réflexions. D'autres services étaient initialement pressentis, comme par exemple le SRM qui se trouvait toutefois dans une situation de manque de temps et de ressources financières au moment du choix définitif.

Des **experts externes** à l'administration ont participé au processus à différents moments de la démarche et avec des rôles différents. Une architecte-urbaniste, collaboratrice scientifique à l'EPFL, a accompagné les habitants dans le travail d'élaboration des propositions concernant la mobilité et les espaces publics. En outre, une représentante de l'association lausannoise Droit de Cité (active pour l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain) a participé aux travaux de la commission de quartier nouvellement créée (voir «structures participatives» plus loin) tout au long du projet. Finalement, le bureau Tribu Architecture a été mandaté pour effectuer, en collaboration avec l'architecte-urbaniste qui a suivi la démarche, une étude d'urbanisme basée sur certaines propositions des habitants.

Chez les **élus**, des membres du Conseil communal et municipal se sont impliqués. Le démarrage du projet a notamment été possible grâce à l'intervention de l'ancienne conseillère communale habitant le quartier.

Au niveau de la Municipalité, trois Conseillers se sont succédé entre 2010 et 2013 à la tête de la Direction responsable du contrat de quartier. Le portage politique initial a rendu possible, lors de la phase de démarrage, l'ancrage institutionnel nécessaire au lancement du projet. En 2011 un changement à la tête de la Direction de la Culture et du logement a eu lieu, alors qu'en 2012 une réorganisation de la Municipalité a fait que le projet est passé dans les mains de la Direction Sports, intégration et protection de la population. L'implication des politiques s'est faite essentiellement à des moments clé : conférences de lancement (été 2010) et de clôture (janvier 2013) notamment. Cette implication est nécessaire pour légitimer le transfert des résultats de la participation citoyenne au niveau institutionnel, ainsi que pour donner une suite aux projets proposés.

Les **acteurs du quartier** ont été au cœur de la démarche, le fonctionnement du contrat de quartier nécessitant leur participation active. Ces acteurs ont été actifs au sein de la Commission de quartier, dans les groupes de travail, ou ont participé ponctuellement à divers événements en lien avec le projet. On peut distinguer entre les habitants du quartier, les commerces (qui ont participé financièrement à l'organisation d'événements), ainsi que les associations et autres institutions actives à Montelly telles que la garderie, le collège de Montoie, le Centre de quartier Malley-Montelly, l'Établissement Vaudois d'Accueil des Migrants (EVAM, qui loge des requérants l'asile dans un bâtiment du quartier), Caritas, le Centre médico-social ou l'Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) de Montoie.

Les **propriétaires** ont été également associés aux réflexions : propriétaires privés, coopératives et propriétaires de logements subventionnés (Caisse de pension de la ville, par exemple) qui sont très présents à Montelly. La réalisation de certains projets a demandé des efforts de concertation avec ces acteurs.

Structures institutionnelles

On peut distinguer deux catégories de structures institutionnelles créées (ou prévues) spécifiquement pour le contrat de quartier : celles qui font partie de l'administration communale et celles participatives, constituées afin de donner un cadre à la parole des habitants de Montelly.

Tableau 6 : structures du contrat de quartier de Montelly

Structures administratives	Structures participatives
⤴ Portail administratif (initialement prévu)	⤴ Commission de quartier provisoire
⤴ Plateforme transversale (initialement prévue)	⤴ Commission de quartier
⤴ Équipe de pilotage	⤴ Groupes de travail

Comme nous avons vu, la création du **portail administratif** et de la **plateforme transversale** était initialement prévue par le rapport-préavis 2009/36. Finalement elle n'a pas eu lieu, et les acteurs concernés au sein de l'administration ont convenu la constitution d'une équipe de pilotage interne au SLG.

L'**équipe de pilotage** a été chargée des tâches prévues pour le portail administratif. Elle a conduit la démarche sur le terrain et géré le contact direct avec les habitants, mais, en l'absence d'une plateforme transversale, elle a aussi fait office de courroie de transmission au cas par cas entre les propositions des habitants et les différents services impliqués.

Sous l'impulsion de cette équipe, les structures participatives se sont progressivement constituées (cf. infra: chronologie des différentes démarches).

Une **commission de quartier provisoire** s'est formée après les premiers contacts avec les associations et institutions locales. Cette entité a assuré la mise en route effective du contrat jusqu'à la première conférence de quartier. Elle est devenue ensuite la **commission de quartier** définitive, dont le cahier des charges est le suivant¹⁵:

Tableau 7 : cahier des charges de la commission de quartier

<ul style="list-style-type: none">✦ assurer le suivi et le déroulement d'une démarche qui convienne au contexte du quartier ;✦ mettre en place les différentes phases de la démarche (évaluation de la démarche, suivi, bilan et communication) ;✦ être le garant du bon fonctionnement du contrat de quartier ;✦ participer et superviser les groupes de travail mis en place avec la population ;✦ établir une feuille de route ;✦ assurer le suivi des réalisations de la feuille de route ;✦ coordonner les actions avec l'administration.
--

En juin 2010, douze habitants du quartier ont été élus. Cette commission comprenait l'auteur du postulat de 2007, d'autres habitants de Montelly parmi lesquels des membres du comité pour la sauvegarde de Montoie 18¹⁶, un membre de la commission de développement du Sud-Ouest lausannois, la représentante de l'association Droit de Cité, ainsi que les deux responsables de l'équipe de pilotage. Cinq réunions ont eu lieu en 2010 et douze entre janvier

¹⁵ Site web de la Ville de Lausanne, page *Commission de quartier*.

URL : <http://www.lausanne.ch/view.asp?docId=34168&domId=65253&language=E>

¹⁶ S'opposant à la démolition d'un bâtiment ancien du quartier, ce comité d'habitants préexistait au contrat de quartier.

et octobre 2011 (Ziegler 2011 : 16). La commission de quartier a notamment coordonné les différents groupes de travail thématiques, en cherchant à faire émerger un intérêt général et une vision globale du quartier. Elle a analysé les propositions pour l'amélioration de la qualité de vie et a été chargée d'en assurer la transmission auprès des services de l'administration (Ville de Lausanne, 2011 : 2).

En ce qui concerne les **groupes de travail**, ils ont été répartis en quatre thématiques fortes ressorties des premières démarches de diagnostic : la mobilité, les espaces publics, les solidarités et les services de proximité. Ils ont été actifs au cours de l'automne 2010 lors de vingt rencontres (Ziegler 2011 : 16) et ont fonctionné sous forme d'ateliers lors desquels des propositions étaient ébauchées en vue de l'établissement d'une feuille de route définitive.

Ressources

Plusieurs types de ressources ont été déployés par l'administration dans le cadre du pilotage du contrat de quartier. Il s'agit de :

Tableau 8 : ressources du contrat de quartier de Montelly

♣ ressources humaines ;
♣ ressources financières ;
♣ compétences spécifiques de l'équipe de projet ;
♣ expertise ;
♣ temps consacré.

Au niveau des **ressources humaines**, les besoins avaient été initialement estimés à un poste de «travail social communautaire» à 80% et un poste de «travail administratif» à 50% (Ville de Lausanne 2009 : 12). Dans la pratique, le poste à 80% a été effectivement créé pour la cheffe de projet agissant sur terrain, la direction administrative étant assumée par une collaboratrice de la Division du logement du SLG dans le cadre de ses tâches générales. En outre, un poste d'assistance-secretariat à 30% (ensuite à 20%) a été créé. Les deux nouveaux postes étaient prévus pour une durée correspondant à celle du contrat de quartier (deux ans), mais ils ont été prolongés de six mois suite au prolongement de la démarche.

Les **ressources financières** annuelles nécessaires au projet avaient été estimées de la manière suivante:

Tableau 9 : ressources financières initiales du contrat de quartier de Montelly

<ul style="list-style-type: none">▲ 152'000 CHF en ressources humaines ;▲ 16'000 CHF en communication et logistique ;▲ 10'000 CHF en fournitures, mobilier et matériel ;▲ 9'500 CHF en mandats externes ;▲ et 2'500 CHF en frais divers ; <p>pour un total de 190'000 CHF par an.</p>

C'est le Fonds du développement durable de la ville, qui sert aussi à «financer les processus participatifs de la population, en particulier dans les quartiers lausannois» (Ville de Lausanne 2009 : 12), qui a fourni le montant de 194'000 CHF (Ziegler 2011 : 12) qui s'est finalement avéré nécessaire au bon déroulement du projet. En plus de ce montant initial, une somme de 40'000 CHF a été débloquée à partir du même fonds afin de donner un peu plus de marge de manœuvre à l'équipe de pilotage et favoriser la mise en route de certaines réalisations faisables à court terme. En revanche, aucun budget n'a été prévu pour réaliser les propositions de la feuille de route.

Le **savoir-faire déjà existant du SLG** en matière de démarches participatives est un autre type de ressource qui a été mobilisé. Il avait été acquis dans le cadre de différents projets précédents tels que Quartiers 21, 3000 logements ou Métamorphose.

Par ailleurs, en tant que partie intégrante de l'administration, ce service disposait d'un contact facilité avec les autres services pour le traitement des propositions des habitants. Cela n'aurait pas été le cas avec une équipe de pilotage externe.

Des contacts préférentiels externes ont été également mobilisés : le SLG s'occupe déjà de la Fête des voisins ou de la gestion d'immeubles subventionnés, tâches qui impliquent la proximité avec des acteurs de quartier.

La démarche a aussi donné lieu à l'**implication d'experts**, aussi bien internes qu'externes à l'administration, avec le but de nourrir l'échange entre expertise profane et expertise technico-

scientifique. La valorisation du savoir et savoir-faire de ces experts, en complémentarité avec celle des savoirs d'usage, a permis d'aboutir à des propositions pertinentes (Equiterre 2011 : 10).

Finalement, le **temps** à disposition pour le déroulement du contrat de quartier était prévu à deux ans, mais la durée effective a été prolongée à deux ans et demi. La conférence de clôture a même eu lieu en janvier 2013, trois ans après le lancement du projet.

Le temps effectif consacré par la commission de quartier à la mise en œuvre de la démarche a été important (dix-sept réunions notamment), mais nécessaire afin de permettre aux acteurs locaux de s'appropriier le processus et de donner une contribution effective.

Déroulement du projet : étapes, démarches et résultats

Nous présentons par la suite la séquence des démarches menées dans le cadre du contrat de quartier de Montelly, ainsi que les résultats et les effets qu'elles ont engendrés.

Étapes

Les principales étapes du contrat de quartier, telles qu'initialement prévues, sont les suivantes (Ziegler 2011 : 12 et Ville de Lausanne 2010a : 3):

Tableau 10 : principales étapes du contrat de quartier de Montelly

<ul style="list-style-type: none">✦ diagnostic du quartier sur la base des problèmes et des besoins identifiés ;✦ élaboration de propositions par les acteurs concernés ;✦ réalisation, en partenariat, de la feuille de route et validation par les autorités ;✦ projet de mise en œuvre des aménagements sur deux ans ou plus le cas échéant.
--

Ces étapes constituent la structure de base du déroulement du projet. D'autres opérations qui ont été effectuées sont à souligner, comme par exemple la prise de contact préalable entre la cheffe de projet et les principaux acteurs du quartier.

Démarches

Le tableau suivant donne une description plus détaillée du déroulement du projet et des outils de l'«ingénierie participative». Nous précisons par la suite les aspects plus importants de ces démarches.

Tableau 11: démarches du contrat de quartier de Montelly¹⁷

Période	Démarche / événement	Production / résultats
2010, dès janvier	<ul style="list-style-type: none"> ⤴ <u>Contacts préalables</u> avec les principaux acteurs du quartier: associations, entités publiques et parapubliques, etc. ⤴ Permanence hebdomadaire dans le quartier. 	<ul style="list-style-type: none"> ⤴ Constitution d'une première commission de quartier provisoire (4 personnes).
2010, mars-mai	<ul style="list-style-type: none"> ⤴ Prise de contact avec la population locale et <u>enquête de proximité</u> auprès des habitants. 	<ul style="list-style-type: none"> ⤴ Établissement d'un premier «diagnostic partagé» sur la base de la perception des habitants. Identification des points forts/faibles du quartier et des éventuelles propositions pour améliorer la qualité de vie. 60 personnes ont répondu à l'enquête (Ziegler 2011 : 3).
	<ul style="list-style-type: none"> ⤴ Réunions de la commission provisoire. 	<ul style="list-style-type: none"> ⤴ Préparation de la balade «safari» et de la 1ère conférence de quartier.
2010, juin	<ul style="list-style-type: none"> ⤴ <u>Balade «safari»</u> : excursion dans le quartier avec les habitants, guidée par l'association Droit de Cité. 	<ul style="list-style-type: none"> ⤴ Poursuite et approfondissement sur terrain du diagnostic partagé. ⤴ Création d'une dynamique commune.
	<ul style="list-style-type: none"> ⤴ <u>Première conférence de quartier</u>. 	<ul style="list-style-type: none"> ⤴ Présentation des objectifs, des étapes prévues et de la structuration institutionnelle du contrat de quartier. ⤴ Subdivision des enjeux en 4 thèmes sur la base du diagnostic initial: mobilité, espaces publics, solidarités, services de proximité. ⤴ Constitution de la commission de quartier définitive (CQ).
2010, juillet-septembre	<ul style="list-style-type: none"> ⤴ La CQ se met en place et organise les groupes de travail selon les quatre thèmes. 	<ul style="list-style-type: none"> ⤴ Constitution des quatre groupes de travail.

¹⁷ Dates et démarches/événements tirés de Ziegler (2011 : 28) et de la page web «Historique du contrat de quartier»

2010, septembre - décembre	<ul style="list-style-type: none"> ⤴ Activité des <u>groupes de travail</u> composés d'habitants. La CQ suit et coordonne le travail. 	<ul style="list-style-type: none"> ⤴ Élaboration des propositions pour l'amélioration de la qualité de vie du quartier, transmises ensuite à la CQ.
2011, janvier- mars	<ul style="list-style-type: none"> ⤴ La CQ trie, débat et donne une priorité aux propositions. Elle prépare en outre la deuxième conférence de quartier. 	<ul style="list-style-type: none"> ⤴ Établissement de la feuille de route.
	<ul style="list-style-type: none"> ⤴ <u>Deuxième conférence de quartier</u> (54 personnes présentes). 	<ul style="list-style-type: none"> ⤴ Rappel des étapes passées et de celles à venir. ⤴ Information aux habitants sur les projets faisant partie de la feuille de route. ⤴ Validation de celle-ci de la part des présents.
2011, mai	<ul style="list-style-type: none"> ⤴ <u>1ère Fête de quartier</u>¹⁸: «Montelly en fête ! Une année de contrat de quartier» moment convivial organisé par la CQ auquel participent 100-150 personnes malgré le mauvais temps (Ziegler 2011 : 14). L'atelier «Pousses Urbaines», dédié aux enfants, a lieu à cette occasion. 	<ul style="list-style-type: none"> ⤴ Inauguration des premières réalisations : la nouvelle liaison piétonne garderie-école et le plantage de Florency. ⤴ Renforcement des liens sociaux et de la dynamique du contrat de quartier.
2011, juillet	<ul style="list-style-type: none"> ⤴ <u>Balade lumière nocturne</u>. 	<ul style="list-style-type: none"> ⤴ Poursuite de la dynamique commune.
2011, août	<ul style="list-style-type: none"> ⤴ « <u>Ateliers d'art urbain</u> ¹⁹ » : ateliers de graffitis proposés par la Délégation jeunesse aux jeunes du quartier, dans l'escalier problématique de Montelly. 	<ul style="list-style-type: none"> ⤴ Création d'un moment convivial et premier pas vers la requalification de cette liaison verticale à l'intérieur du quartier.
2011, juin- septembre	<ul style="list-style-type: none"> ⤴ Suivi par la CQ des premières réalisations. 	
	<ul style="list-style-type: none"> ⤴ Un mandat est donné par la CQ à un bureau privé pour une étude d'urbanisme se basant sur certaines propositions de la feuille de route. 	<ul style="list-style-type: none"> ⤴ Élaboration de fiches d'avant-projet (qui seront présentées à la Ville en janvier 2012).
2011, septembre - décembre	<ul style="list-style-type: none"> ⤴ Le suivi des projets continue. 	
	<ul style="list-style-type: none"> ⤴ «<u>Montois se compte</u>» : un groupe d'habitants effectue un comptage des piétons et cyclistes de l'Av. de Montois. 	<ul style="list-style-type: none"> ⤴ Sensibilisation au thème de la sécurité autour de l'école de Montois.
2012, février	<ul style="list-style-type: none"> ⤴ <u>Troisième conférence de quartier</u>, sous forme de portes ouvertes. 	<ul style="list-style-type: none"> ⤴ Présentation de l'état des projets et des réalisations à l'ensemble de la population.
2012, mai	<ul style="list-style-type: none"> ⤴ <u>2ème fête de quartier</u>, en collaboration avec la Caravane des quartiers, 	<ul style="list-style-type: none"> ⤴ Poursuite de la dynamique commune.

¹⁸ Cet événement constitue également une réalisation faisant partie de la feuille de route :: elle répond à la volonté des habitants de réaliser des activités socioculturelles et de penser l'intégration des jeunes et des enfants.

¹⁹ Comme pour la fête de quartier, cet atelier est également une réalisation figurant dans la feuille de route.

	manifestation itinérante menée par la Ville depuis 2010. Divers spectacles et animations prévues pour tous les groupes d'âge.	
2013, janvier	⤴ <u>Dernière conférence de quartier</u> . La clôture de la démarche a lieu en présence du conseiller municipal chargé du projet	⤴ Restitution de la démarche par la CQ et l'équipe de pilotage. Information au public sur ce qui a été fait au cours du projet.
2013, juin	⤴ <u>Troisième fête de quartier</u> Vide grenier avec vente aux enchères en partenariat avec la maison d'enchères présente dans le quartier depuis 2010, plus animations variées.	À cette date, le contrat de quartier est terminé, et une partie des membres de la CQ se sont constitués en association (association Montelly vit !).

Les **conférences de quartier** devaient répondre à l'enjeu de donner un espace d'information et de débat. L'idée était d'en organiser au moins une par année afin de maintenir le contact avec l'ensemble du quartier, nourrir l'échange et la dynamique commune et suivre l'évolution des demandes de la population (Ville de Lausanne, 2009 : 11).

Image 12 : la première conférence de quartier



Source : Ville de Lausanne

L'objectif de la première conférence, à laquelle ont participé 55 personnes (Ville de Lausanne 2010a : 1), était de transmettre les principes du fonctionnement du contrat de quartier, à savoir «l'identification des besoins et des manques par un diagnostic partagé sur la qualité de vie dans le quartier, la volonté d'un bien commun par engagement mutuel et la fixation d'objectifs

et d'un calendrier pour leur mise en œuvre» (*id.*). La conférence a eu lieu en présence de Mme. S. Zamora, conseillère communale à la tête de la Direction culture et logement jusqu'à l'été 2011.

La deuxième conférence de quartier, plus de six mois plus tard, s'est déroulée une fois la feuille de route rédigée. Ce document, contenant l'ensemble des propositions des habitants pour l'amélioration de la qualité de vie du quartier, a été présenté au public, qui l'a validé. La conférence a été également l'occasion de faire l'état des lieux sur l'avancement de la démarche, en présentant les étapes passées et celles futures.

La troisième conférence s'est déroulée environ une année plus tard sous forme de portes ouvertes et a constitué un autre moment d'information tout-public sur l'avancement du projet, et en particulier sur l'état des réalisations prévues par la feuille de route.

Image 13 : affiches exposées lors de la 3ème conférence de quartier



Source : Ville de Lausanne

Finally, the fourth and last neighborhood conference was an important symbolic moment of closure of the process and of restitution to the public on the part of the neighborhood commission and the steering team. The new municipal councillor in charge of the project (the third since its launch), M. M. Vuilleumier, was also present.

L'activité des groupes de travail s'est révélée être une démarche valorisant les savoirs et l'expertise d'usage : les habitants ont eu la possibilité d'approfondir la réflexion sur l'amélioration de la qualité de vie dans leur quartier, d'identifier les problèmes et les éléments à améliorer, ainsi que d'élaborer des propositions concrètes pour des projets d'aménagement ou d'autre nature. Cette activité s'est traduite en vingt séances au total (dont presque la moitié pour le groupe mobilité) étalées sur 4 mois, et a vu la participation d'une centaine de personnes (Ville de Lausanne 2012 : 4).

Le groupe *mobilité* a été guidé par une architecte-urbaniste, Mme. D. Von der Mühl, dont le rôle était d'accompagner l'explicitation des problématiques et l'élaboration efficace des propositions. Ce groupe a été très actif : il a été caractérisé par un grand nombre d'arguments sensibles concernant la mobilité douce et la sécurité des piétons à l'intérieur (p.ex. parcours garderie-école, sécurité du Chemin de la Colline) comme à l'extérieur du quartier (p.ex. carrefour Sévelin-Tivoli) ; la perméabilité nord-sud ; les liaisons verticales ; etc. Le travail de ce groupe a été subdivisé en trois étapes : état des lieux (un diagnostic partagé plus approfondi sur le thème en question), travail sur secteurs par sous-groupes, ainsi que synthèse des observations effectuées et définition des priorités. Comme pour les autres groupes, ces premières propositions d'amélioration des problèmes identifiés ont été intégrées à la feuille de route définitive par la commission de quartier.

La qualité des *espaces publics*, thème du deuxième groupe, a aussi généré une grande richesse de propositions, dont notamment : la requalification des escaliers reliant le haut et le bas du quartier, l'aménagement du Chemin de Montelly, la réalisation d'un plantage en commun, etc. Tout au long des travaux, on a veillé à mettre en lien les propositions de ces deux premiers groupes qui le nécessitaient.

Le groupe *solidarités* a bénéficié de l'implication des animateurs du Centre de quartier Malley-Montelly. Beaucoup d'idées ont été élaborées lors des séances de ce groupe, mais il y a eu moins de continuité et finalement moins de concrétisation par rapport aux deux précédents. Ce thème s'est concrétisé tout de même à travers des événements ponctuels tels que les fêtes de quartier et l'organisation des ateliers pour jeunes.

Le dernier groupe s'occupait des *services de proximité*. Dans le cadre de son activité l'enjeu était d'impliquer les commerçants du quartier. Finalement, ce groupe a été peut-être moins

foisonnant de propositions, mais la mise en place d'un point de vente de paniers bio est un important résultat de son travail.

La **feuille de route** (cf. document complet en annexe) est le résultat de l'activité des groupes de travail. Ce document, archivant le travail des groupes thématiques et contenant les résultats de la mobilisation des habitants, constitue le nœud du contrat de quartier. La Municipalité a pris acte de ce document, et les réalisations sont prévues avec un délai variable en fonction de leur envergure, ainsi que de l'agenda des différents services de l'administration concernés.

Les réalisations du CQM : jeu d'acteurs et collaboration entre services de l'administration

Actuellement, il y a trois cas de figure concernant l'état des réalisations. Elles ont déjà été terminées, elles sont en cours de réalisation ou en suspens, ou bien elles ont été refusées et ne seront pas portées à terme. Pour plus de détails sur les différentes propositions, on renverra à la feuille de route elle-même. Les principales réalisations achevées sont les suivantes :

Tableau 12 : Principales réalisations du contrat de quartier de Montelly

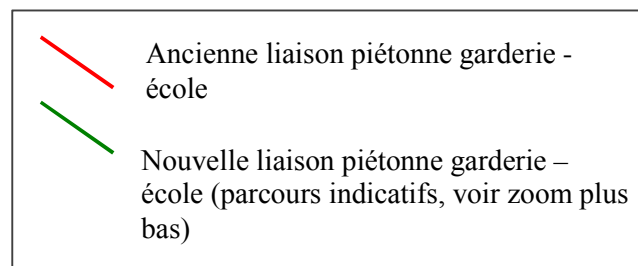
<ol style="list-style-type: none">1. création de la nouvelle liaison (plus sûre) garderie-école (groupe Mobilité) ;2. réalisation d'un plantage au chemin de Florency (Espaces publics) ;3. peinture et nettoyage de l'escalier (Espaces publics) ;4. déroulement de la fête de quartier (Solidarités) ;5. création d'un point de vente de paniers bio de la part de la coopérative Paniers à Deux Roues (Services de proximité) ;6. mesures pour la sécurisation et la favorisation de la mobilité douce (Mobilité et Espaces publics).

La carte 5 à la page suivante montre les réalisations 1 à 3 et 5-6 géolocalisées dans le territoire du quartier.

Carte 5 : les premières réalisations du contrat de quartier



Jacopo Klaus 2013 – à partir du cadastre de la Ville de Lausanne

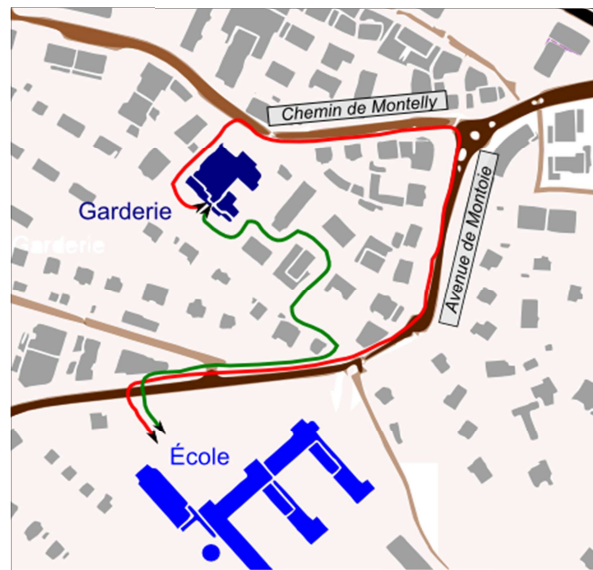


La réussite des différentes opérations a été possible grâce à la mise en place d'un jeu d'acteurs complexe. Par la suite, on approfondira plus en détail chacune des réalisations.

1. La liaison piétonne garderie-école est nécessaire aux élèves de l'école qui fréquentent la garderie en dehors des horaires des cours. Elle présentait des enjeux de sécurité car imposait aux enfants de transiter par un axe routier très fréquenté en heure de pointe et avec visibilité réduite (avenue de Montoie). La nouvelle liaison, plus sûre, passe par l'intérieur du quartier. Pour cela, un nouveau passage nord-sud a été créé grâce à l'ouverture d'un portail privé.

La création du nouveau chemin, qui passe également sur le terrain d'une coopérative et sur un autre terrain public, a été possible grâce à la concertation entre tous les acteurs. La souscription d'une convention permet aujourd'hui aux élèves accompagnés d'un responsable d'effectuer le parcours. Cette réalisation a permis aussi une véritable délégation des tâches de la Commune aux habitants, qui gèrent ce passage de manière autonome (Ville de Lausanne 2012 : 7).

Carte 6 : la nouvelle liaison piétonne



Jacopo Klaus 2013 – à partir du cadastre de la Ville de Lausanne

2. La réalisation du **plantage de Florency** a pris place sur un terrain pratiquement inconstructible par sa morphologie (pointu, pas assez large), situé au pied d'un immeuble dont les habitants exprimaient depuis plusieurs années une demande en espaces de jardinage. Il est partagé entre une société de logement privé (1200m² sur la parcelle n°4338) et une coopérative comprenant la Ville parmi les partenaires (110 m² sur la parcelle n°4339).

Carte 7 : localisation du Plantage de Florency



Jacopo Klaus 2013 – à partir du cadastre de la Ville de Lausanne

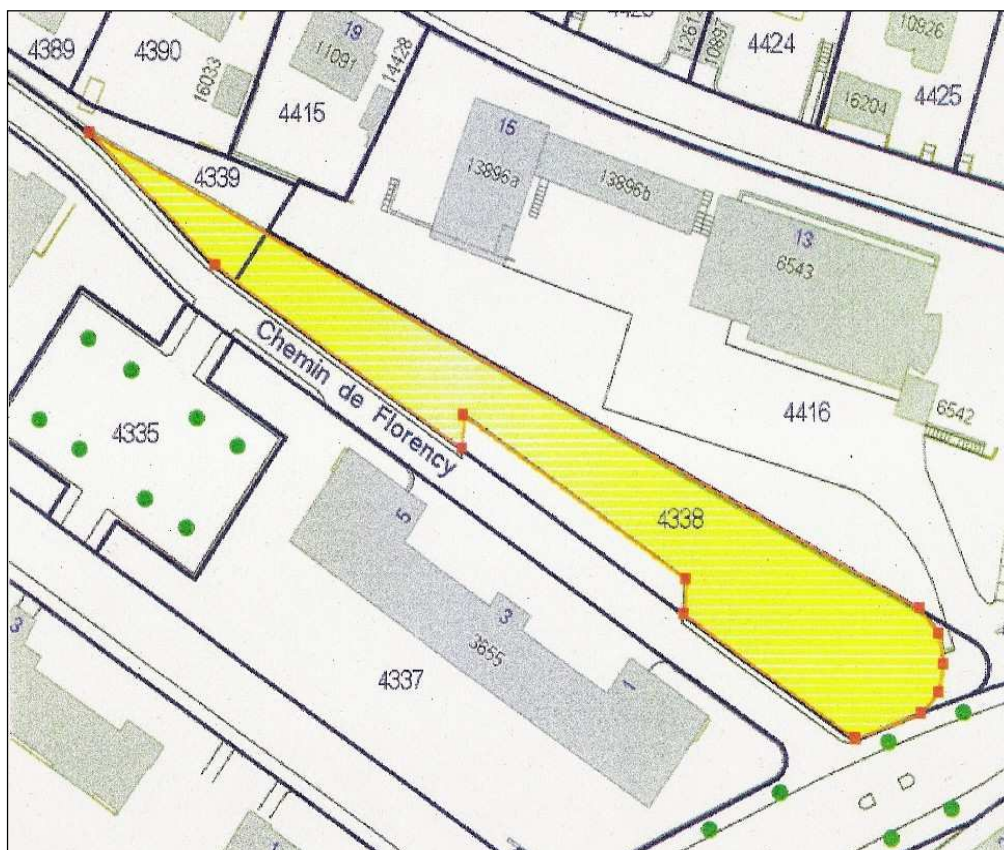
Similairement au cas précédent, une convention permettant la création et l'utilisation du plantage pour une durée de 20 ans a été souscrite. Dans ce cas, toutefois, un autre service de l'administration était impliqué : le SPADOM, qui avait déjà identifié depuis plusieurs années le terrain pour son projet de plantages en commun.

Cette réalisation a été possible car elle s'inscrivait dans une convergence d'intérêts : les objectifs, les ressources financières et temporelles du SPADOM étaient, à ce moment-là,

compatibles avec la demande des habitants de Montelly. La coordination a été favorisée par la répartition des rôles entre l'équipe de pilotage du CQM, qui s'est chargée de l'aspect participatif et du contact avec les habitants, et le SPADOM qui a mis à disposition ses ressources et compétences (réalisation pratique mais aussi formation des futurs usagers) pour la mise en route du plantage. La réalisation de plantages fait partie des objectifs de ce service et le CQM lui a permis de trouver un terrain disponible ainsi qu'un groupe d'habitants déjà prêts à se mobiliser. L'équipe de pilotage du contrat de quartier a, quant à elle, trouvé le partenaire adapté pour satisfaire un besoin exprimé par les habitants. Enfin, les propriétaires du terrain se sont libérés de la charge de l'entretien d'un terrain improductif qui est maintenant exploité par les habitants-jardiniers.

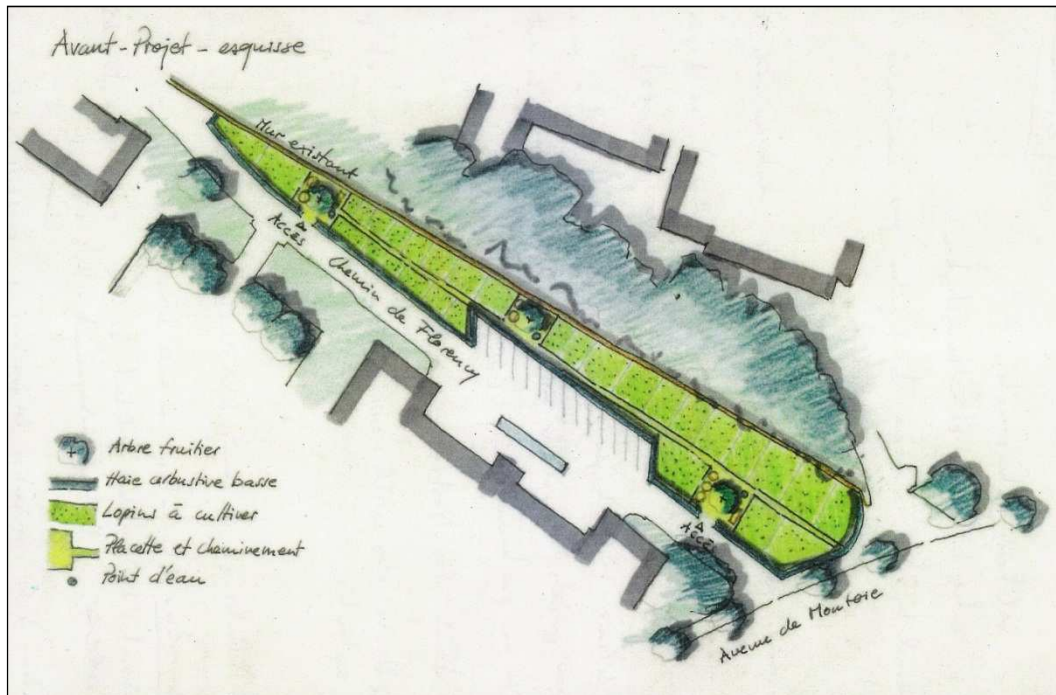
Le financement des aménagements nécessaires au projet a été subdivisé entre SPADOM (63'000 CHF), propriétaires (10'000 CHF société privée et 2'000 CHF coopérative), contrat de quartier (2'000 CHF) et aussi Office fédéral de l'environnement qui a soutenu le projet avec 15'000 CHF.

Carte 8 : parcellaire du plantage de Florency



Source : Ville de Lausanne

Carte 9 : esquisse d'avant-projet du plantage de Florency



Source : Ville de Lausanne

Nous rappelons finalement qu'une partie du plantage a été attribuée à l'Entraide Protestante Suisse (EPER), qui est en train de mener un projet d'intégration des migrants appelé «Les Nouveaux Jardins»²⁰.

Image 14 : Le plantage de Florency (été 2013) – Source : Jacopo Klaus



²⁰ <http://www.heks.ch/fr/suisse/secretariat-romand/les-nouveaux-jardins/>

3. La peinture et le nettoyage de l'escalier

ont été effectués dans le cadre de l'atelier d'art urbain organisé par la Délégation jeunesse de la Ville. Cet escalier public est une liaison importante entre le haut (chemin de Montelly) et le bas du quartier (secteur de la Colline). Il était toutefois mal entretenu et mal signalé. Les travaux effectués ont constitué un premier pas vers la requalification de cet espace public, qui avait déjà été identifié par la Direction des travaux pour la pose d'un ascenseur pouvant s'insérer dans le cadre des mesures de valorisation et amélioration des liaisons verticales du Plan d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

Image 15 : atelier d'art urbain

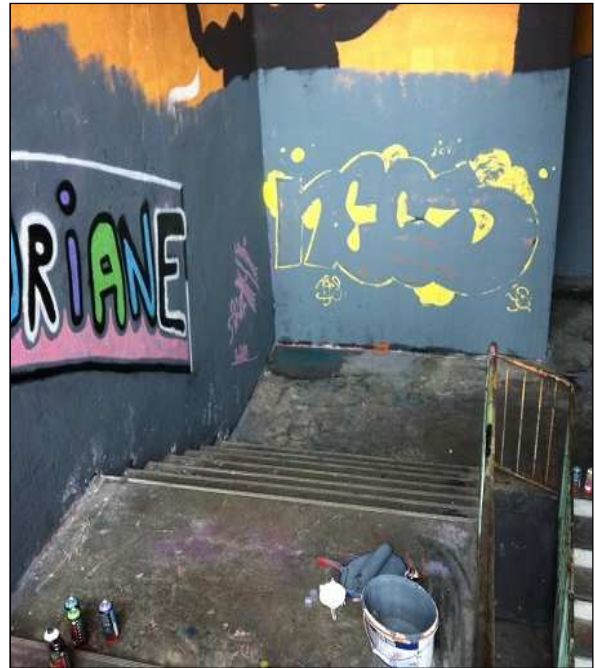


Image 16 : escaliers de Montelly (extérieur)



Image 17 : escaliers de Montelly (intérieur)



Source des trois images : Ville de Lausanne

4. Les **fêtes de quartier** ont été non seulement un moment d'ouverture de la démarche à l'ensemble du quartier et vers l'extérieur, mais aussi l'occasion de mettre en place des activités ponctuelles. Par exemple, l'atelier «Pousses urbaines» a été organisé lors de cet événement par la Délégation à l'enfance. Cette démarche a permis de mieux connaître les représentations que se font les enfants du quartier.

Les fêtes ont bénéficié de la participation des commerçants locaux, qui ont apporté leur soutien matériel et/ou financier. À titre d'exemple, la troisième fête a été caractérisée par l'organisation d'une vente aux enchères adaptée au contexte, organisée par la maison d'enchères présente dans le quartier.

Image 18 : première fête de quartier (mai 2011)



Source : Ville de Lausanne

5. La création d'un **point de vente hebdomadaire de paniers bio** dans la garderie du quartier constitue une réponse à la demande des habitants de mettre en place un marché bio. Estimant que ce dernier n'aurait pas fonctionné à cause du bassin de clientèle insuffisant, l'option du

point de vente hebdomadaire a été choisie afin de satisfaire d'une manière plus viable le besoin exprimé.

6. Différentes **mesures pour la sécurisation et la favorisation de la mobilité douce** ont été mises en place. L'amélioration de la signalisation de la zone 30 le long de la rue principale du quartier a été demandée par les habitants, en démonstration de l'existence d'enjeux de sécurité liés à la cohabitation entre trafic motorisé et mobilité douce. Cette rue, pas très large mais constituant l'accès principal vers l'intérieur du quartier, est en effet parcourue par une ligne de bus, par un trafic motorisé individuel important et par les piétons souhaitant accéder aux services et équipements présents (la garderie par exemple).

Image 19 : signalisation de la zone 30 km/h



Source : Jacopo Klaus

D'autres mesures à signaler sont l'aménagement de feux au rond-point de l'avenue des Figuiers (dans le sud du quartier), ainsi que la pose de cadres vélos à deux endroits : le chemin de Montelly, ainsi que devant la Migros située au-delà du carrefour de Tivoli.

Les autres propositions figurant dans la feuille de route sont soit bloquées à cause de la non acceptation de la part d'un acteur-clé nécessaire à la concertation, soit des projets de plus grande envergure, impliquant des temps d'étude et de réalisation plus longs.

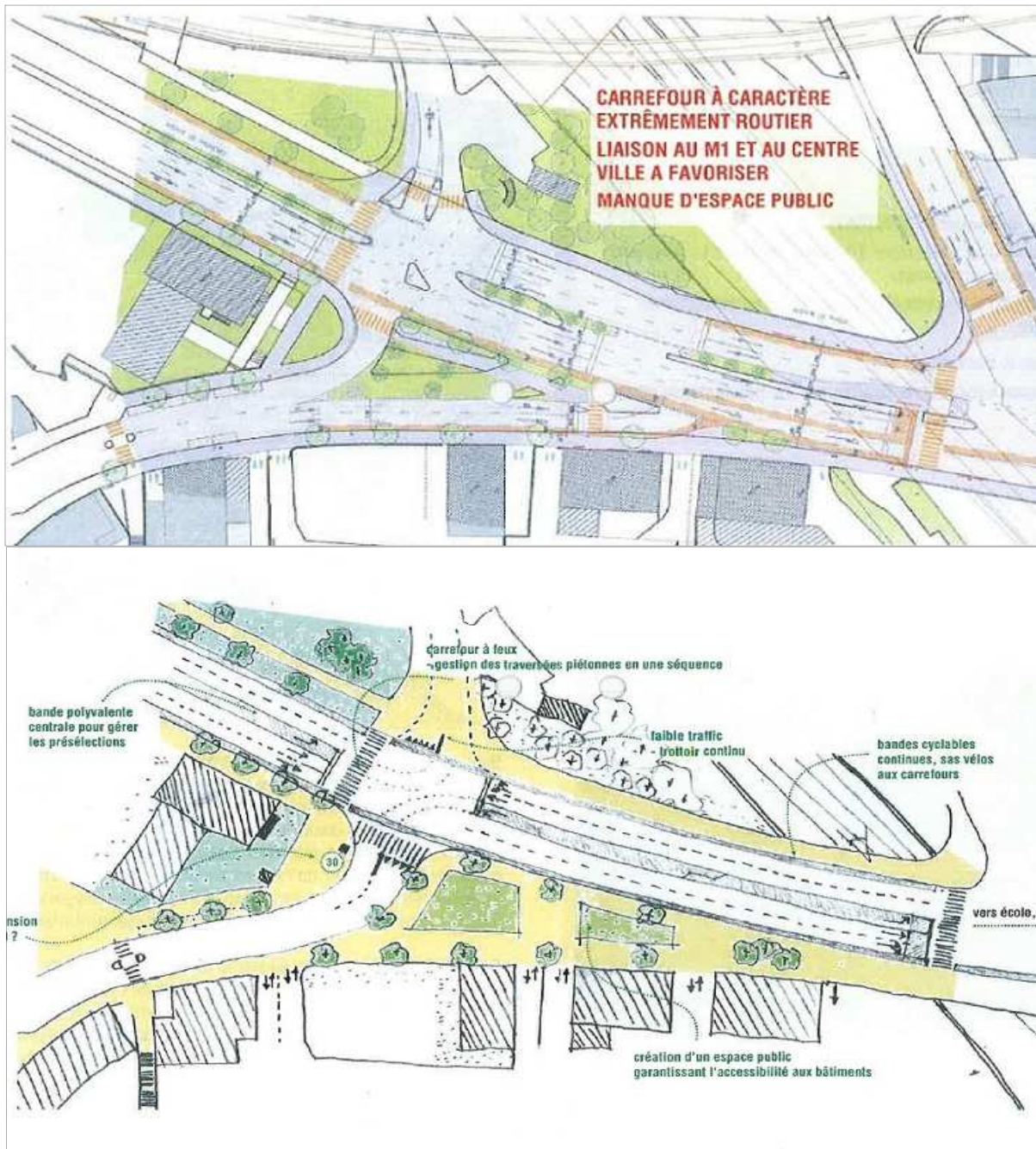
Le premier cas est celui de la création d'une deuxième liaison nord-sud dans l'ouest du quartier, empêchée par la présence d'un portail privé ; de la pose d'un automate pour le renouvellement des abonnements qui a été refusée par les Transports Publics lausannois ; ainsi que de la pose d'un Postomat ou d'un Bancomat refusée par les acteurs du secteur privé sollicités à l'occasion.

Pour le deuxième cas, il s'agit premièrement des propositions du Groupe Mobilité sur la prolongation de la ligne de bus jusqu'à Malley avec augmentation de la fréquence²¹, sur l'aménagement de pistes cyclables le long de l'avenue de Provence et d'une zone à 20km/h dans le secteur Tour Grise, ainsi que sur l'amélioration et la sécurisation pour les piétons du chemin de la Colline et du carrefour Tivoli. Il s'agit également des propositions du Groupe Espaces publics sur la requalification du chemin de Montelly (création d'une place de quartier, diminution de l'espace consacré aux places de parking en surface) et sur les escaliers (reprise de l'idée de la pose d'un ascenseur).

Ces propositions se sont révélées complexes non seulement en ce qui concerne leur réalisation, mais également leur conception. Afin d'élaborer des propositions mises à niveau et aptes à être communiquées à l'administration communale, la CQ a décidé de mandater un bureau privé travaillant en collaboration avec l'architecte-urbaniste qui a suivi le travail des groupes thématiques. L'étude a donné comme résultat l'élaboration de fiches d'avant-projet (dont nous présentons un extrait d'exemple par la suite) basées sur les propositions des habitants et présentées au BEP en janvier 2012.

²¹ Ce dernier aspect a été récemment accepté officiellement, et la fréquence de passage augmentera de 30 à 15 minutes pendant les horaires de haute fréquentation dès septembre 2013.

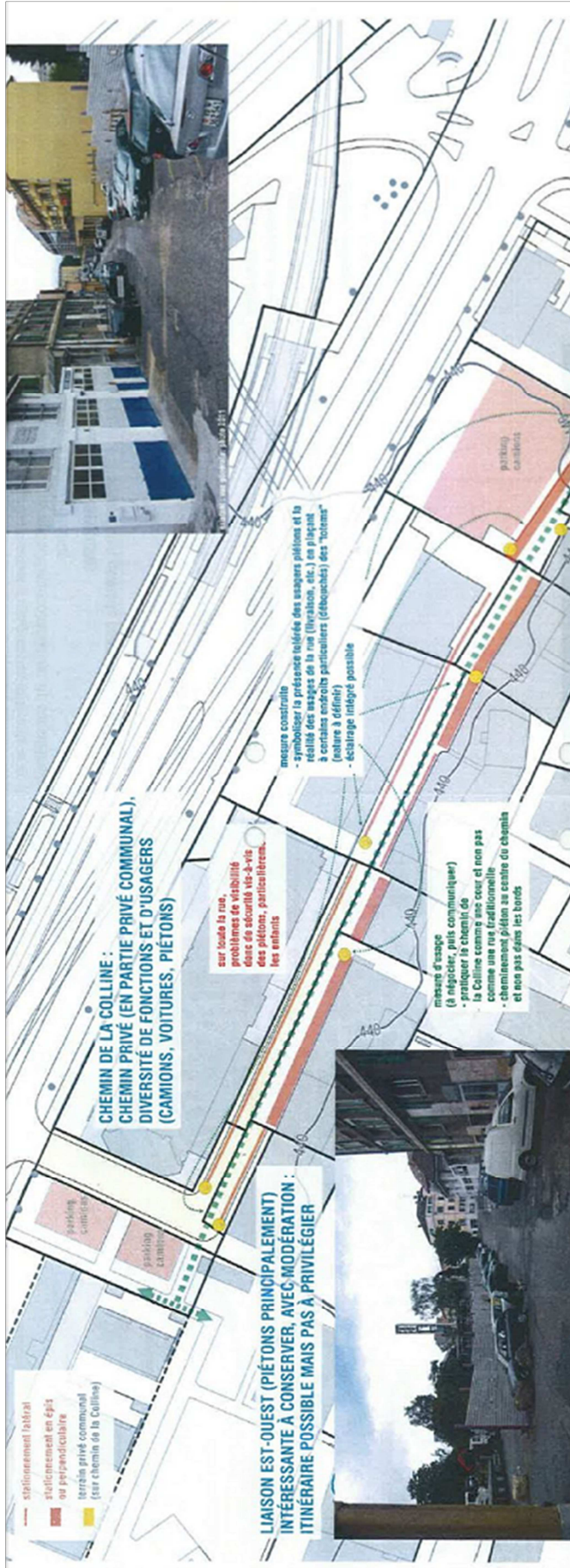
Carte 10 : réaménagement du carrefour de Tivoli (avant et après)



Source : Tribu Architecture et D. Von der Mühl

La proposition illustrée dans cette fiche favorise la mobilité douce de plusieurs manières : avec la création de bandes cyclables, avec l'optimisation des feux piétons à la hauteur du passage qui conduit à l'arrêt du m1 et avec la création d'un espace public le long du côté sud de l'avenue de Provence, permettant un accès plus aisé aux immeubles qui se trouvent en cette zone. Avec cette dernière mesure on réduirait aussi l'emprise du trafic motorisé en mettant à disposition des habitants un espace plus facilement appropriable et potentiellement plus sain (végétalisation).

Carte 11 : principes d'intervention pour l'amélioration et la sécurisation du chemin de la Colline



Source : Tribu Architecture et D. Von der Mühl

Les mesures proposées en ce cas visent principalement la régulation des conflits liés à la mobilité. Cette rue est fréquentée autant par des piétons, adultes et enfants, que par du trafic motorisé dont des camions d'une entreprise locale. Pour garantir la sécurisation de cet axe interne au quartier, il s'agit donc d'agir autant sur un niveau matériel que sur un niveau immatériel. Dans le premier cas, cela peut passer par la création et délimitation de chemins piétons (actuellement absents) en réduisant par exemple l'espace consacré à la circulation motorisée et aux parkings. Dans le deuxième l'enjeu est de sensibiliser tous les acteurs aux usages et besoins des autres, afin de déboucher sur une vision globale partagée favorisant la solidarité entre tous les usagers.

Carte 12 : mesures pour la requalification de la rue principale du quartier, le chemin de Montelly



Source : Tribu Architecture et D. Von der Mühl

En ce qui concerne le chemin de Montelly, rue principale du quartier, les propositions des habitants vont en direction du renforcement du caractère de «rue de village» mixte et animée. La convivialité est recherchée avec l'amélioration des espaces publics existants, et en particulier des micro-espaces verts aménagés, ainsi qu'avec la création de nouveaux espaces tels qu'une place de quartier (actuellement absente). Cela serait possible en valorisant des espaces résiduels sous-exploités.

La fiche d'avant-projet propose également d'exploiter les espaces privés, et notamment les façades, en stimulant les propriétaires à améliorer l'esthétique en exploitant le potentiel de visibilité existant.

Finalement, la mise en cohérence de cette rue avec le reste du quartier (liaison verticale qui connecte haut et bas du quartier) et les espaces verts à proximité (accès à la Vallée de la Jeunesse) pourrait être améliorée.

La réalisation des propositions concernant la mobilité implique la collaboration du SRM. Après analyse des fiches, en l'absence d'un budget participatif ainsi que de ressources propres du SRM pour réaliser ces projets, la décision a été prise d'intégrer les propositions à la base de données du service et de les classer selon un degré de priorité. La réalisation se fera également en fonction des opportunités qui se présenteront. Par exemple, sur l'avenue de Montoie: le chantier déjà existant permet de démarrer une réflexion sur la possibilité de créer un nouveau trottoir, répondant ainsi à la demande des habitants concernant la sécurité des piétons (écoliers, personnes âgées, etc.) le long de cette route.

La collaboration entre SLG et SRM s'est faite également en amont de la démarche. Lors d'une première rencontre, le SRM a présenté aux habitants un état des lieux de la mobilité piétonne dans le quartier et a communiqué quelles étaient les limites et les marges de manœuvre dans l'élaboration de nouvelles idées.

8.4 Évaluation et propositions

L'analyse fine du contrat de quartier de Montelly nous a permis d'identifier quels étaient les objectifs initiaux, les acteurs en jeu, les ressources à disposition pour le déroulement du projet, les démarches mises en place et les résultats et effets qu'elles ont permis d'obtenir. À partir de cela, et sur la base des entretiens menés, il nous est possible de donner une appréciation de la pertinence des ressources allouées par rapport aux objectifs initiaux, de l'efficacité des démarches et de l'efficacité du projet dans la satisfaction des attentes initiales. La question de l'opportunité du contrat de quartier est également débattue au départ, le but général étant d'identifier les éléments à capitaliser et les potentiels d'amélioration dans l'optique de la reconduction de cette démarche dans d'autres quartiers.

Opportunité

Le contrat de quartier constitue un type de dispositif participatif bien précis, donnant naissance à des moments de participation citoyenne dont la nature varie selon les différentes démarches et étapes. Si on les analyse en fonction d'un degré croissant d'implication des habitants, on a tout d'abord la participation lors d'événements ponctuels tout-public tels que les fêtes de quartier. Elles permettent, à défaut d'influencer la prise de décision politique, de se

sentir partie prenante d'une dynamique commune, de connaître et de s'approprier davantage le quartier en rencontrant les autres habitants et en renforçant les liens sociaux.

Deuxièmement, les conférences de quartier sont aussi un moment ouvert à toute la population du quartier, mais où on cible l'attention sur le sujet des actions à mener pour le quartier en informant et en consultant le public présent. Il s'agit d'un espace de débat.

Troisièmement, les groupes de travail sont constitués d'habitants voulant se mobiliser de manière plus active sur une période de quelques mois pour élaborer des propositions visant l'amélioration de la qualité de vie quartier, notamment en se concentrant sur un thème précis, qui est abordé à l'aide d'un diagnostic commun initial et ensuite approfondi sous forme d'ateliers.

Finalement, dans la CQ, les habitants accompagnent la démarche sur toute sa durée. En collaboration avec l'équipe de pilotage du projet de la Ville, ils suivent et organisent l'activité des groupes de travail, ainsi que le déroulement des conférences de quartier. Ils informent les autres habitants moins impliqués sur les démarches et les réalisations en cours et sont en même temps porte-parole du quartier auprès de l'autorité et de l'administration. Leur position est d'une certaine manière celle d'un relais entre les citoyens «ordinaires» et les représentants politiques officiels.

Le contrat de quartier demande donc, sur une durée déterminée (deux ans et demi dans le cas de Montelly), un engagement important de la part d'au moins une partie de la population locale, outre celle de l'administration qui l'accompagne.

Par conséquent, cette démarche est opportune en cas de présence :

Tableau 13 : facteurs de succès du contrat de quartier de Montelly

<ul style="list-style-type: none">▲ d'enjeux territoriaux qui demandent aussi la valorisation des savoirs d'usage des acteurs locaux ;▲ d'une demande de la population souhaitant la réflexion commune sur ces enjeux et la résolution concertée des problèmes existants ;▲ d'un nombre suffisant d'habitants prêts à se mobiliser en échange de la partie de pouvoir qui lui est conférée par l'autorité ;

Cela a été le cas à Montelly, faisant de ces conditions un facteur de succès de la démarche menée. L'existence d'enjeux territoriaux, ainsi que d'une demande, ont été à l'origine du postulat qui a favorisé le lancement du contrat de quartier. Au cours de son déroulement, en outre, l'implication dans les groupes de travail et dans la CQ ont été déterminants pour l'aboutissement du projet du point de vue de la participation citoyenne.

Le fait que le quartier ait une **histoire**, une **identité** forte, ainsi que des **limites assez claires** dans la perception des habitants, paraît comme un élément catalyseur de cette dynamique.

La présence d'institutions et d'associations locales prêtes à se mobiliser est également un facteur de succès, même si cet aspect peut être aussi source de risques. En effet, des structures préexistantes fortes peuvent faire courir le risque d'une monopolisation du débat et d'une mise à l'écart d'autres parties prenantes. Dans le cas de Montelly, de toute manière, l'absence initiale de réseaux fortement structurés a plutôt favorisé un déroulement créatif et ouvert du processus.

Outre qu'en cas de présence des facteurs qu'on vient d'évoquer, le contrat de quartier peut être un outil opportun dans le cadre du démarrage de projets de développement urbain particuliers : aménagement d'espaces publics, nouveau plan de quartier, etc. Les habitants se mobilisent alors autour d'enjeux clairement identifiés, et les réponses apportées par le processus participatif permettent d'alimenter les réflexions du maître d'ouvrage dans le cadre d'un projet pour lequel un calendrier et des ressources spécifiques sont prévus.

Ainsi, le contrat de quartier devrait être considéré dans une vision plus large du développement lausannois : il pourrait servir de démarche d'accompagnement permettant de répondre, au cas par cas, à des problématiques clairement identifiées, que ce soit de la part des habitants ou de la part de l'administration.

Proposition : élargir le champ d'application des contrats de quartier. Cet outil participatif peut aussi être utilisé lors de démarches de planification locale ou de projets urbains spécifiques.

Comme on l'a vu dans le chapitre 6, d'autres démarches participatives ont été initiées par l'administration lausannoise dans d'autres contextes. Il paraît opportun de valoriser les

précieuses compétences acquises et développées en la matière par les responsables de la direction du projet dans le cadre d'une vision plus intégrée de la participation à Lausanne. L'instrument expérimenté avec succès devrait être maintenant davantage formalisé dans le cadre plus général de la modernisation de l'action publique. De fait, le contrat de quartier articule favorablement le double impératif de la participation des citoyens et de l'élaboration de politiques de la ville plus intégrées en s'appuyant sur les compétences transversales des différents services. Une structure agissant en mode projet et intégrant les différentes démarches permettrait de valoriser au maximum les énergies investies et de tirer avantage d'économies d'échelle au profit d'une efficacité d'ensemble dans l'usage des ressources à disposition.

Proposition : mettre les compétences acquises par l'équipe de pilotage et l'outil contrat de quartier au centre d'une vision et d'une stratégie plus intégrées de la participation en ville. Cela permettrait de mieux coordonner les différentes démarches menées et de rationaliser l'action publique.

Pertinence

Au niveau des **ressources humaines**, un volume de travail important de la part de l'équipe de pilotage a été nécessaire pour guider, «motiver» et soutenir les activités de la CQ et des groupes de travail. Cependant, l'intensité de cet accompagnement a été un facteur-clé pour mobiliser les acteurs locaux, construire ensemble le processus, accompagner les travaux de la CQ, susciter l'adhésion, produire de la légitimité. La mise en œuvre d'un projet pilote a exigé des investissements humains de diverses natures, certains orientés davantage vers l'administratif, d'autres vers l'action sur terrain. Il apparaît clairement que la présence d'une figure de médiateur territorial, faisant le lien entre le quartier et le reste de l'administration comme dans le cas de Montelly, est fondamentale pour la réussite d'une démarche participative de ce type. Dans le cadre d'une extension du projet, les compétences acquises constituent un gage d'efficacité.

Élément à capitaliser : le rôle joué par la cheffe de projet, agissant sur terrain comme un médiateur territorial à l'écoute des habitants et du reste de l'administration et assurant le lien entre les deux.

Concernant les **ressources financières**, le montant alloué initialement s'est révélé être adéquat au déroulement de base de la démarche (salaire chef de projet, dépenses pour le matériel, la communication, etc.). Toutefois, le budget ne permettait pas de réaliser les projets de la feuille de route, ni d'indemniser les habitants qui ont consacré beaucoup de temps à la démarche (membres de la CQ notamment). Ce manque pourrait être nuisible à la crédibilité d'une démarche de ce type et constituer un frein à l'implication des habitants à long terme.

La mise en place d'un budget participatif pourrait être envisagée, mais celui-ci pose un certain nombre de questions en termes de gestion, de financement et d'articulation des processus participatifs aux institutions de la démocratie représentative : qui propose, qui décide, qui régule l'action collective, et d'où viennent les fonds ? Une alternative consisterait à prévoir un budget pour les projets géré au niveau de l'administration communale.

Le financement des projets de la feuille de route reste une question fondamentale à résoudre, car la concrétisation du travail des habitants du quartier qui se sont mobilisés est en jeu.

Élément à capitaliser : *le montant initial, pertinent pour le déroulement de base de la démarche (sans inclure les ressources nécessaires à la réalisation des projets).*

Proposition : *prévoir un budget pour les réalisations des projets de la feuille de route, au moins pour ceux de plus petite envergure réalisables à court terme.*

Les **compétences spécifiques de l'équipe de projet** constituent un acquis majeur. Le Service du logement a su mobiliser à la fois des compétences relationnelles et techniques appropriées. Cela l'a placé dans une position privilégiée pour développer une vision élargie à la fois des besoins des habitants et des limites liées à la réalisation de logements et d'organisation des espaces de voisinage. Le cas de Montelly montre comment il est essentiel d'avoir un répondant (chef de projet) qui puisse concilier dans la mesure du possible ces différents aspects, tout en tenant compte des contraintes techniques et organisationnelles des autres services impliqués.

La capacité de mobiliser des réseaux est également un exercice fondamental dans le cadre d'une démarche participative. Le rôle de chef de projet doit être considéré avant tout comme un rôle de liaison, de mise en relation: entre l'administration et les habitants, entre les

habitants eux-mêmes, avec les experts et entre les services de l'administration lausannoise. L'équipe de projet a parfaitement répondu à cette attente, et il est clair qu'un tel rôle ne peut être tenu que par un acteur appartenant à l'administration communale.

Élément à capitaliser : le pilotage, confié à une équipe faisant partie de l'administration communale et capable de concilier les aspects relationnels et techniques propres aux contrats de quartier.

L'implication d'experts a été une autre ressource importante. Les experts externes ont amené des compétences essentielles dans l'élaboration des propositions des groupes de travail, mais aussi dans le maintien de la dynamique tout au long de la démarche (présence d'une représentante de l'association Droit de Cité dans la commission de quartier). La qualité de leur contribution a correspondu à leur capacité à rendre accessible aux habitants des enjeux techniques, ainsi qu'à traduire leurs demandes dans des propositions conformes aux références de l'administration.

L'expertise de personnes appartenant aux services communaux a également permis de communiquer aux habitants les marges de manœuvre de l'administration par rapport à leurs propositions dans de bonnes conditions de dialogue. La transparence quant aux projets possibles et aux limites de la participation est très importante afin d'éviter la déception et la désillusion des participants en dernière analyse.

Étant donnée la complexité de certains enjeux concernant notamment la mobilité et les espaces publics, l'attribution d'un mandat externe à un bureau privé par la CQ est pertinente à la logique d'un contrat de quartier. Rappelons que celle-ci prévoit la soumission à la Ville de propositions bien élaborées et recevables.

Toutefois, il est important qu'un effort de communication soit toujours entrepris. Ainsi, les motivations et la logique sous-jacente devraient être expliquées et communiquées aux services communaux qui reçoivent les propositions réétudiées par des experts externes.

Élément à capitaliser : l'implication d'experts externes, apportant une plus-value et valorisant les savoirs d'usage des habitants, ainsi qu'internes à l'administration, permettant de communiquer limites et marges de manœuvre de la participation.

Proposition : de la part de l'équipe de pilotage et de la commission de quartier, améliorer la communication vis à vis des partenaires déjà impliqués sur les motivations qui portent à solliciter d'autres acteurs externes.

Les **structures participatives** instituées se sont révélées pertinentes. La commission de quartier provisoire a débouché sur la constitution de la commission définitive, qui a montré constance et efficacité dans son activité. Cette structure a constitué le «noyau dur» de la participation : son fonctionnement a beaucoup reposé sur la forte motivation et la disponibilité des participants, ainsi que sur le soutien renforcé de la cheffe de projet. La présence de structures participatives de nature différente (les groupes de travail thématiques ont permis une implication plus ciblée et à plus court terme d'autres habitants ; les conférences ont créé un espace de débat, information et consultation) constitue une «offre de participation» variée permettant au plus grand nombre d'habitants de s'impliquer de la manière souhaitée en fonction du temps à disposition, des intérêts, etc.

Les deux **structures administratives** (portail administratif et plateforme transversale) prévues initialement par le préavis 2009/36, par contre, n'ont finalement pas été créées. Dans le cadre d'un contrat de quartier unique, on a vu que la fonction du premier peut être remplie avec succès par l'équipe de pilotage. Cependant, on pourrait réfléchir à une échelle plus élargie à la mise en place d'un portail administratif assurant le lien entre l'ensemble des quartiers de la ville et l'administration, sur l'exemple des secrétariats de quartier de Zurich. Concernant la deuxième, sa mise en place irait dans la direction d'une plus grande transversalité entre les services impliqués, ainsi que d'un renforcement de la légitimité et de la visibilité du contrat de quartier à l'intérieur de l'administration. La création d'une plateforme transversale réunissant plusieurs services permettrait, d'un côté, de mieux traiter les propositions et demandes des habitants et, de l'autre, d'informer l'équipe de pilotage sur les projets actuels et futurs dans le quartier concerné. Cela correspondrait à tracer de l'amont les potentiels et les limites de la participation, de manière à éviter, en aval, des conflits avec l'agenda et le budget de l'administration.

Éléments à capitaliser : le fonctionnement de la commission de quartier, ainsi que la mise en

place de «sous-dispositifs» participatifs variés permettant une participation à différents degrés.

Proposition : créer une plateforme transversale réunissant plusieurs services de l'administration, accompagnant la démarche tout au long de sa durée.

Proposition : réfléchir également à la mise en place d'un portail administratif capable de traiter les demandes provenant de l'ensemble de la ville.

La **durée** de deux ans initialement prévue s'est avérée insuffisante. Deux ans et demi ont finalement été nécessaires pour ce projet pilote. D'une part, une certaine durée minimale est nécessaire pour tisser des réseaux efficaces, mener à bien des démarches complexes et ne pas surcharger les habitants participant plus activement. D'autre part, il faut veiller à ne pas trop diluer non plus le processus, sous peine de perdre l'élan de la dynamique commune.

La durée de la démarche est aussi à adapter à chaque contexte particulier, mais deux ans et demi semblent être pertinents comme cadre temporel minimal.

Élément à capitaliser : le fait de garder un rythme de travail de la commission de quartier et des groupes thématiques assez soutenu, à condition que cela reste supportable par les habitants.

Proposition : augmenter à deux ans et demi la durée minimale et être flexibles quant à la durée définitive.

En général, les ressources ont été mobilisées de manière pertinente par rapport aux objectifs fixés. Ceux concernant le fonctionnement démocratique et institutionnel étaient très généraux, et ont été satisfaits par la simple mise à disposition de ressources pour une démarche participative favorisant la proximité entre les habitants et l'administration. En outre, les ressources ont été effectivement mobilisées pour l'élaboration d'une feuille de route partagée, hiérarchisant les priorités pour la requalification du quartier.

Du temps, de l'argent, des personnes et des compétences ont été également mises au service de la réalisation d'un plantage commun répondant aux objectifs d'amélioration de la qualité de vie.

Efficiencie

La **prise de contact préalable** entre l'équipe de pilotage et les acteurs principaux du quartier, première démarche entreprise, s'appuyait sur des contacts personnalisés et a été fondamentale pour aboutir à la première conférence tout-public et à la constitution de la CQ (provisoire d'abord, définitive ensuite).

Par la suite, plusieurs démarches et événements ont permis de créer une dynamique commune, de renforcer la cohésion et de faire avancer le contrat de quartier. Il s'agit du **diagnostic initial** (enquête de proximité, safari urbain), des **fêtes de quartier** (avec les animations telles que «pousses urbaines») ou de l'**atelier d'art urbain**. Ils ont été essentiels pour toucher l'ensemble des habitants, augmenter l'appropriation et renforcer l'identité du quartier.

Toutes ces démarches se sont inscrites dans le cadre d'une chaîne logique où l'étape précédente favorisait la suivante, tout en renforçant au fur et à mesure la dynamique commune.

Image 20 : diagnostic partagé et création d'une dynamique commune : le «safari urbain» de 2010



Source : Ville de Lausanne

Élément à capitaliser : *la prise de contact préalable, la formation d'une commission de quartier provisoire, le diagnostic initial, ainsi que les autres événements ponctuels, qui ont été efficaces et constituent des éléments importants de «l'ingénierie de projet» d'un contrat de quartier.*

Concernant plus précisément le fonctionnement de la **commission de quartier**, ce groupe a consacré beaucoup de temps et d'énergie à la démarche. Un réseau de relations fortes a été créé au sein de cette structure, qui constitue un répondant de qualité pour l'administration au sein du quartier. Après la fin du contrat, cette dynamique se poursuit avec la constitution de l'association de quartier *Montelly vit !*

Parmi les succès de la commission on peut citer l'élaboration finale de la feuille de route, l'organisation des différentes activités et événements ponctuels, ainsi que la gestion et le suivi des **groupes de travail** thématiques.

Comme on l'a vu, ces derniers ont accompli leur tâche aussi grâce au travail avec des experts externes et internes. L'exemple de la collaboration entre une experte externe et les groupes de travail Mobilité et Espaces publics soutient que la complémentarité entre expertise scientifique et expertise d'usage est possible et souhaitable. L'échange s'est inscrit dans l'optique d'une intégration des deux, qui étaient distinctes et avaient une portée différente, comme dans le cas du modèle du débat public de Callon (voir chapitre 3.2). En certaines occasions, toutefois, la démarche a permis la mise en place d'un double apprentissage réciproque entre, cette fois, administration et habitants, permettant la production en temps réel d'un «savoir de la gouvernance» nouveau. Cette synergie a permis de valoriser les idées des habitants et d'aboutir à des propositions bien structurées, nonobstant le fonctionnement des ateliers qui n'était pas toujours structuré et encadré de manière très claire (voir aussi plus bas, paragraphe concernant les «règles du jeu»).

Élément à capitaliser : *le travail de la commission de quartier, tout comme celui des groupes thématiques avec le support d'experts. Pour suivre de près un groupe de travail, l'aide d'un expert externe garantit peut-être plus d'efficacité, car «neutre» en ce qui concerne les dynamiques internes à l'administration. Il faut toutefois veiller à ce que le processus citoyen ne soit pas polarisé et dénaturé par cette présence.*

Les propositions des habitants ont été explicitées dans la **feuille de route** d'une manière réaliste et pertinente en termes d'amélioration de la qualité de vie dans le quartier. Elles sont attentives à une vision globale du quartier ainsi qu'à la prise en compte de ses liens avec l'extérieur. Ce document formalise les résultats de la mobilisation de la population du quartier et a été soumis à la Ville, qui en a pris acte et s'est engagée à réaliser les projets qui y figurent.

Le fait que les **réalisations aient lieu avec des horizons temporels différents** (court, moyen et long terme) est positif. Il est important pour les habitants impliqués de pouvoir prendre acte de réalisations effectives et à court terme, qui offrent des satisfactions immédiates que n'apportent pas des projets plus complexes et donc plus lents dans leur mise en œuvre.

Le suivi et la réalisation des projets de plus grande envergure nécessitent des études plus approfondies. Il n'est pas toujours clair dans quels délais et selon quelles modalités seront concrétisées ces propositions, ni quelles seront les modalités d'information aux habitants sur leur avancement. Le rôle de la nouvelle association de quartier sera aussi d'effectuer ce suivi.

Cette situation, non optimale car elle risque de miner la confiance en l'efficacité de la démarche, découle de l'absence d'un budget pour les réalisations, ainsi que d'un répondant fixe au sein de l'administration. L'équipe de pilotage reste à disposition pour des contacts et des informations, mais ses forces sont logiquement concentrées sur le deuxième contrat de quartier lausannois qui vient d'être lancé récemment.

Élément à capitaliser : *l'établissement d'une feuille de route qui formalise les résultats de la mobilisation des habitants, ainsi que le fait de réaliser des projets avec des horizons temporels différents.*

Proposition : *mieux clarifier de quelle manière seront réalisés les projets de plus grande envergure présents dans la feuille de route. Cela ne dépend pas uniquement de l'équipe de pilotage mais aussi des autres services administratifs concernés.*

L'étape de l'insertion des résultats de la participation dans l'action publique est fondamentale pour la réussite finale du contrat de quartier et pour la confiance des citoyens. En effet, à la conclusion de la démarche, un certain sentiment d'inquiétude était présent chez les membres de la commission de quartier quant à la concrétisation des propositions.

La **collaboration avec d'autres services** de la ville a été nécessaire pour plusieurs réalisations. On peut capitaliser pour le futur à partir des expériences concluantes : réalisation du plantage avec le SPADOM, collaboration avec les Délégations jeunesse (atelier d'art urbain) et enfance (atelier «Pousses urbaines»). La collaboration avec la Délégation piétons et le SRM a permis d'informer les habitants sur les limites de la participation, ce qui constitue également un élément important du rapport quartier-administration.

Il est toutefois ressorti que des marges d'amélioration existent en termes **de communication avec les autres services**. Il s'agit notamment de mieux expliciter ce qu'on attend de leur implication dans la démarche, de leur donner des feedbacks concernant les activités qui les ont concernés et l'avancement général de la démarche, ainsi que d'expliquer les choix effectués (pourquoi intégrer un partenaire plutôt qu'un autre, etc.). En effet, une mauvaise communication interne se répercute aussi sur les habitants, qui en perçoivent les impacts négatifs.

Cette observation fait partie d'une considération plus générale : si les objectifs et les principes du contrat de quartier furent clairement communiqués au début de la démarche, **les règles du jeu étaient parfois floues** et se précisaient uniquement en cours de projet. Ce manque relatif de cadre bien défini s'est manifesté parfois dans l'activité des groupes de travail ainsi que dans la coordination interservices. Il faut cependant rappeler que cela fait partie de la nature expérimentale de cette démarche, qui était une première pour Lausanne.

Élément à capitaliser : *la coordination interservices, qui a été efficace en cas de petites réalisations et événements ponctuels, mais aussi en cas de réalisations de plus grande envergure quand les objectifs, les ressources et l'agenda des services impliqués correspondaient aux besoins exprimés dans le contrat de quartier (plantage en collaboration avec le SPADOM).*

Proposition : *améliorer la communication avec les autres services de l'administration, par exemple en établissant des **contacts préalables internes**. On pourrait en particulier faire état de manière plus complète des projets en cours au sein de l'administration pour le quartier, afin de savoir où on peut faire travailler effectivement les habitants et pour éviter des frustrations au cours du déroulement du projet. La création d'une plateforme transversale irait dans cette direction.*

Proposition : dans le futur, en s'inspirant des enseignements de cette expérience pilote, mieux clarifier dès le départ et avec les habitants les règles du jeu, les marges de manœuvre et les limites de la participation, ainsi que le fonctionnement des différentes structures participatives (groupes de travail en particulier).

Un dernier commentaire concerne l'implication du Centre de quartier Malley-Montelly, qui s'est faite de manière ponctuelle (lors des fêtes de quartier, par exemple). Une prise de contact préalable a eu lieu, mais la collaboration ne s'est pas concrétisée tout de suite. Du moment que les objectifs de la FASL concernent, entre autre, le renforcement du lien social et la valorisation de la participation des habitants dans des projets de proximité, il aurait pu être intéressant de **mettre en place une collaboration plus systématique avec le Centre de quartier.**

Proposition : systématiser davantage la collaboration avec les Centres de quartier et en général avec les associations et institutions présentes, en fonction du contexte. Un contrat de quartier doit aussi être capable de s'insérer dans une dynamique d'acteurs locaux préexistante.

En conclusion, lors du déroulement du projet, des compétences précieuses ont été acquises par l'équipe de pilotage en termes de **gestion de la proximité et du contact avec les habitants.** Elles seront valorisables dans le cadre de futures démarches participatives de proximité.

L'efficience des démarches menées dans le cadre du contrat de quartier de Montelly est plus que satisfaisante en ce qui concerne l'ingénierie du projet et le fonctionnement des dispositifs participatifs mis en place. Des améliorations sont possibles dans les champs de la clarification des règles du jeu dès le départ, ainsi que de la coordination interservices. Celle-ci est fondamentale pour la réalisation des projets de la feuille de route. Actuellement il est trop tôt pour donner une évaluation finale sur cet aspect-là, mais l'efficience et l'efficacité de la démarche dépendent maintenant du réel suivi qui sera donnée par la Ville aux projets de plus grande envergure proposés par les habitants. La requalification du chemin de Montelly et du

chemin de la Colline, la création d'une place de quartier, le réaménagement du carrefour de Tivoli sont nécessaires aux yeux de la population locale mais ne sont pas réalisables du jour au lendemain. Potentiellement, la démarche a tout de même mis l'accent sur ces besoins et priorisé leur prise en considération par les services administratifs.

Efficacité

Efficacité en termes de fonctionnement démocratique et institutionnel

Le projet a permis de renforcer les relations de confiance et de proximité entre l'administration et la population. Cela est particulièrement vrai pour ce qui concerne les rapports entre le quartier et l'équipe de pilotage, ainsi que, dans une moindre mesure, avec les services qui ont contribué à mettre en œuvre les propositions. Cependant, un risque pèse sur cette relation de confiance, car les modalités de suivi des propositions sont peu formalisées. Il est essentiel d'assurer ce suivi de l'information afin d'éviter le piège classique des démarches participatives, qui consiste à solliciter les contributions des habitants sans pour autant assurer le transfert aux niveaux politique et administratif des propositions.

Le projet a aussi contribué dans une certaine mesure à promouvoir des méthodes de travail plus efficaces au sein de l'administration : d'une part, des propositions des habitants ont permis de confirmer et d'orienter des projets en cours au sein de l'administration. D'autre part, certaines activités des services communaux (par exemple : réalisation de plantages par le SPADOM) ont pu être implémentées en s'appuyant sur la demande réelle des habitants. En outre, on a observé un renforcement des relations transversales entre les services, même si parfois les rôles et les attentes vis-à-vis des uns et des autres mériteraient d'être davantage clarifiés.

Proposition : une plus grande institutionnalisation de l'outil «contrat de quartier» à l'échelle communale permettrait de mieux définir et encadrer le fonctionnement de ce type de démarches. Les modalités d'intervention des différents services pourraient être ainsi formalisées de manière créative, de même que les règles et les outils de la participation.

Proposition : le lien entre les habitants et l'administration, ainsi que les relations interservices, pourraient être renforcés par la création d'un portail administratif et d'une plateforme transversale.

Un des bénéfices les plus évidents de la démarche concerne le renforcement de la cohésion sociale au sein du quartier. Cela s'est vérifié en particulier à travers le fonctionnement de la CQ, qui, en plus de relayer les demandes des habitants, constitue désormais une force de mobilisation et de propositions pour la vie du quartier. Cette dynamique pourra être poursuivie pour autant que la commission s'investisse d'une mission à plus long terme, par exemple en se constituant en association de quartier. Cet investissement dépend en grande partie de la motivation des membres, laquelle est en relation étroite avec le sentiment d'utilité de l'implication consentie jusqu'à maintenant.

Les relations entre habitants et commerçants ont été par contre un peu moins dynamisées. La participation des seconds s'est faite avec succès surtout lors des fêtes de quartier, mais un renforcement du volet «économie» pourrait être envisagé lors de la mise en place de projets de développement durable de quartiers.

La participation des habitants peut être considérée comme un succès, même si on peut relever la représentativité insuffisante liée classiquement à ce type de démarche : les jeunes et les étrangers ont été peu présents. Toutefois, il ne faut pas attendre des contrats de quartier quelque chose qui n'est pas dans leur nature : dans les intentions de la Ville, ils vont moins influencer directement les phénomènes d'intégration sociale que s'appuyer sur une dynamique d'acteurs déjà en place.

Cependant, les événements tout-public connexes ont permis de toucher des habitants non directement impliqués dans le contrat de quartier. Ainsi, la participation devrait être conçue comme un outil à géométrie variable : si certains sont prêts à s'impliquer de manière intensive et sur le long terme, d'autres préfèrent se mobiliser à court terme dans le cadre de groupes de travail thématiques. Mais tous ne se sentent pas nécessairement prêts à s'investir dans des réflexions techniques. Il importe par conséquent que la démarche de contrat de quartier soit aussi l'occasion de renforcer la vie du quartier pour tous les habitants, au travers d'événements ponctuels destinés à différents publics.

Efficacité en termes d'amélioration de la qualité de vie

Le renforcement des liens sociaux à l'intérieur du quartier, dont nous avons parlé, va déjà en direction du mieux vivre ensemble et d'une meilleure qualité de vie. Toutefois, les propositions des habitants devaient elles aussi aller concrètement en ce sens. Finalement, **on peut estimer que le contrat de quartier a apporté de bonnes solutions sous l'angle de la qualité du cadre de vie.**

Le plantage de Florency est un espace vert cultivable de qualité. Il répond à une volonté de revalorisation des espaces sous-exploités, d'utilisation du végétal en tant que vecteur social et d'appropriation des espaces naturels. Si on peut critiquer le fait que cela va uniquement à l'avantage d'une partie restreinte de la population (celle qui a accès au plantage), il est vrai que ce projet répond à une demande existante et que le choix de sa localisation n'a pas été arbitraire. De plus, d'autres plantages étaient potentiellement prévus ailleurs (chez Caritas, dans le secteur de la Colline, ainsi que dans l'Ouest du quartier le long de la rue principale) mais n'ont pas été réalisés à cause de l'absence, finalement, d'une mobilisation suffisante de la part des acteurs locaux.

D'autres réalisations améliorent la situation du point de vue de la sécurité et de la mobilité douce. La nouvelle liaison garderie-école, l'aménagement de feux et la signalisation de la zone 30km/h à l'intérieur du quartier favorisent les déplacements de piétons et cyclistes et vont en direction d'une meilleure cohabitation entre trafic motorisé et non motorisé.

Les nombreuses propositions présentes dans la feuille de route qui sont encore en suspens pourraient renforcer considérablement cette tendance, puisqu'ils concernent souvent des projets de plus grande envergure pouvant influencer encore davantage la dynamique du quartier.

En conclusion, les propositions de la feuille de route répondent à un intérêt collectif, concernant l'ensemble du quartier. Il a été possible d'éviter de monopoliser le débat avec des enjeux trop particularistes. En outre, les contrats de quartier devraient toujours (comme cela a été le cas à Montelly) associer aux propositions plus longues et complexes, générant attente et frustration auprès des habitants, d'autres propositions réalisables à court terme et avec peu de moyens.

8.5 Une deuxième expérience voit le jour à Lausanne : aperçu des premiers pas du contrat de quartier des Boveresses

Un deuxième contrat de quartier lausannois a été lancé après la réussite de la première expérience pilote. Il se déroulera à partir de 2013 dans le quartier des Boveresses, situé dans le nord de la ville.

Le quartier présente des enjeux dans le domaine de la mobilité douce (secteur coupé par l'autoroute, question des accès piétons aux haltes des transports publics) sur lesquels les habitants pourraient travailler. En outre il est affecté par des modifications du plan de quartier dues à un projet de construction d'un nouvel immeuble : l'implication de la population dans la planification grâce au contrat de quartier pourrait être envisagée en concertation avec le service communal responsable.

Le choix de ce site s'est fait en fonction de quatre paramètres : la présence d'une demande locale et d'associations locales favorables à la démarche ; le fait que le quartier ait une forte identité ; la présence d'un centre de quartier de la FASL qui pourrait servir de partenaire ; l'existence, selon les premières observations, d'une bonne adéquation entre la demande des habitants et les projets et l'agenda de la Ville.

Cette deuxième expérience porte avec elle quelques nouveautés concernant l'organisation et le statut des contrats de quartier. En effet, après l'expérience pilote de Montelly, le projet des contrats de quartier et le poste de la cheffe de projet ont été pérennisés au sein de la Direction Sports, intégration et protection de la population nouvellement créée.

En outre, un Groupe d'accompagnement a été créé dans l'administration communale. Il s'agit d'un groupe réunissant plusieurs services susceptibles d'être sollicités ou de collaborer au cours de la démarche. Les participants sont les services Jeunesse et loisirs, Logement et gérances, Routes et mobilité, Urbanisme, Parcs et domaines, Commercial (Services industriels lausannois), Social (groupe Insertion), ainsi que l'Observatoire de la sécurité, la FASL et l'association Droit de Cité. Le cahier des charges du groupe est le suivant :

Tableau 14 : cahier des charges du Groupe d'accompagnement des contrats de quartier

▲ Renforcer la collaboration transversale sur les projets retenus dans le quartier.

- ✦ Accompagner la démarche, aider à la réflexion sur les étapes du contrat de quartier.
- ✦ Fournir une expertise et documenter les projets, issus de la démarche avec les habitants
- ✦ Reconnaître l'expertise des usagers du quartier
- ✦ Faciliter le suivi de la réalisation des projets.

La création de cette structure va dans la direction souhaitée au début, quand la mise en place d'une «plateforme transversale» était envisagée par le rapport-préavis 2009/36.

Finalement on signale la mise à disposition de plus de ressources : le contrat de quartier des Boveresses durera au moins 3 ans et dispose d'un montant supplémentaire de 50'000 CHF/an à disposition de l'administration pour la réalisation à court terme de petits projets.

Ces éléments montrent un plus fort ancrage du projet au sein de la Ville de Lausanne. La création du groupe interservices pourrait faciliter la réalisation des propositions des habitants et augmenter ultérieurement l'efficacité du processus grâce à une coordination accrue dans les méthodes de travail.

À ce jour, le processus est en plein déroulement : la prise de contact préalable, la première conférence de quartier, ainsi qu'une balade «safari» ont déjà eu lieu.

9. Conclusion

La démarche entreprise à Montelly a ouvert la voie à la mise en place des contrats de quartier à Lausanne. Il s'agit globalement d'un projet réussi qui, compte tenu du contexte particulier caractérisé par l'existence d'une demande d'habitants, a montré qu'il est possible de mettre en place une gouvernance urbaine basée sur la participation des habitants et la valorisation de leur expertise d'usagers du quartier.

La démarche participative s'est révélée être opportune et adéquate dans le cadre de l'élaboration d'un programme partagé et concerté pour la requalification d'un quartier. L'échelle restreinte, la présence de forces locales prêtes à mobiliser leurs connaissances d'usage et d'autres ressources ont contribué au succès du projet et à la concrétisation de l'échange volontaire entre Ville et habitants.

Le contrat de quartier de Montelly a été efficace en ce qui concerne la satisfaction des objectifs posés à son lancement. Toutefois, l'efficacité de l'action publique entendue comme satisfaction des besoins des habitants fait que cette appréciation est encore partielle : en l'état actuel, les mesures les plus importantes figurant sur la feuille de route sont encore en voie de réalisation ou à l'étude. Leur concrétisation, ou non, au cours des prochaines années pèsera sur le bilan final.

Au niveau de l'ingénierie de projet et des ressources allouées et mobilisées, au-delà des ajustements à faire, le contrat de quartier a été bien conçu et construit. Les différentes démarches menées se sont révélées efficaces et adaptées et la pertinence générale des moyens utilisés a favorisé la réussite du projet.

S'agissant d'un projet pilote, certaines des limites observées (p.ex. : règles du jeu trop peu définies, répartition des rôles pas toujours claire) découlent directement de cette situation expérimentale, et pourront être corrigées lors de la reconduction de l'expérience. Par ailleurs, il paraît souhaitable de capitaliser les compétences acquises en termes de gouvernance de proximité et de contact avec les habitants. L'action publique et le fonctionnement de l'administration y gagneraient en efficacité grâce à la mobilisation des citoyens en faveur de l'amélioration de leur cadre de vie et à la promotion d'une plus forte coordination transversale entre services communaux.

Le lancement d'un deuxième contrat de quartier à Lausanne, accompagné par des ajustements importants (création de la plateforme transversale, par exemple) montre que la Ville est en train d'aller en cette direction.

Au début de ce travail, nous avons promu l'idée d'appréhender la participation des habitants dans la production et transformation de la ville de manière pragmatique. Nous invitons toutefois les responsables politiques à ne pas renoncer à l'ambition dans la recherche de méthodes de travail adaptées à notre temps. Jusqu'à présent, les contrats de quartier ont assumé un profil souple et peu institutionnalisé et cela a probablement constitué un avantage, car il a permis de définir et d'ajuster la démarche pilote au fur et à mesure, en fonction des besoins et des problèmes rencontrés.

Toutefois, il paraît maintenant opportun d'institutionnaliser davantage ce type de démarche, en exploitant la méthode développée à Montelly comme outil dans le cadre d'une politique de développement des quartiers existants. Cela passerait par exemple par la création d'un portail administratif, ou par la nomination d'un délégué à la participation qui pourrait agir dans le contexte de contrats de quartier ou pour toute autre forme de démarche participative menée en mode projet. Cette instance pourrait également garantir le lien et la cohérence entre les différents processus en cours au niveau de la commune.

Ainsi, l'expertise des habitants pourrait être valorisée de manière plus systématique dans le cadre de la planification communale, par exemple en impliquant la population dans l'élaboration de plans de quartier, à l'instar d'expériences menées depuis plusieurs décennies dans différents pays (*community planning*, contrats de quartier de Bruxelles, etc.).

Une dernière remarque concerne «l'injonction» croissante à la participation caractérisant la période actuelle. Elle est souvent critiquée et accusée d'être porteuse de pratiques *alibi*, voire manipulatoires. Le cas de Montelly a toutefois montré que le «retour par le haut» de la participation n'empêche aucunement de répondre de manière satisfaisante à une demande quand elle est exprimée par des habitants. De plus, est-ce que ce retour ne présenterait pas plus d'avantages que d'inconvénients, en contribuant à «préparer» les représentants politiques et les administrations au développement de méthodes partenariales ? La réponse à cette question nécessiterait bien sûr des études et analyses ultérieures.

SOURCES

Livres et articles scientifiques

- ARNSTEIN S. (1969). A ladder of citizen participation. *Journal of the American Institute of Planners*, 35 (4), p. 216-224.
- ASCHER F. (2001). *Les nouveaux principes de l'urbanisme*. La Tour d'Aigues: L'aube.
- BACQUÉ M.-H. (2005). Dispositifs participatifs dans les quartiers populaires, héritage des mouvements sociaux ou néolibéralisme ? Empowerment zones aux États-Unis et politique de la ville en France. In Bacqué et Rey, *Gestion de proximité et démocratie participative*, p. 81-99, Paris: La Découverte.
- BACQUÉ M.-H. et FIJALKOW Y. (2008). Transformation de deux anciens quartiers populaires à Paris et à Boston. In Gauthier M., Gariépy M. et Trépanier M.-O. (dirs) *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme*, p. 267-287, Montréal : Les presses de l'Université.
- BACQUÉ M.-H. et GAUTHIER M. (2011). Participation, urbanisme et études urbaines. Quatre décennies de débats et d'expériences depuis "A ladder of citizen participation" de S.R. Arnstein. *Participations*, 1, p. 36-66.
En ligne : <http://www.cairn.info/revue-participations-2011-1-page-36.htm>
- BACQUÉ M.-H., REY H. et SINTOMER Y. (2005). Introduction. La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique ? In Bacqué et Rey, *Gestion de proximité et démocratie participative*, p. 9-46, Paris: La Découverte.
- BACQUÉ M.-H. et SINTOMER Y. (2001). Gestion de proximité et démocratie participative. *Les annales de la recherche urbaine*, 90, p. 148-155.
- BASSAND M., JOYE D. et KAUFMANN V. (2001). Vers une nouvelle sociologie urbaine? In Bassand M., Joye D. et Kaufmann V. (dirs), *Enjeux de la sociologie urbaine*, p.247-257, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.
- BERGER M. et BEUGNIES P. (2008). *Bruxelles à l'épreuve de la participation. Les contrats de quartiers en exercices*. Bruxelles: Direction Rénovation urbaine
- BERTHELEU H. (2006). Démocratie participative et gestion urbaine durable ? L'exemple des Conseils de la Vie Locale à Tours. In Observatoire universitaire de la ville et du développement urbain durable (OUVDD), *Urbia : Les cahiers du développement urbain durable – Participation et développement urbain durable*, 3, pp 45-60. Lausanne : Institut de Géographie, Université
- BLANC M. (2001). Gouvernement local et contrôle démocratique. In Bassand M., Joye D. et Kaufmann V. (dirs), *Enjeux de la sociologie urbaine*, p.193-207, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.
- BLONDIAUX L. et SINTOMER Y. (2002). L'impératif délibératif. *Politix*, 57 (15), p. 17-35.
En ligne : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/polix_0295-2319_2002_num_15_57_1205
- BRIDEL L. (2002). *Manuel d'aménagement du territoire en Suisse, vol.3*. Genève : Georg.
- CALLON M. (1998). Des différentes formes de démocratie technique. *Annales des mines*, p. 63-73.
En ligne : http://www.dsgearlon.ulg.ac.be/SEED/images/stories/documents/callon_d%20mocratie_techiques.pdf
- DA CUNHA A. (2005a). Régime d'urbanisation, écologie urbaine et développement urbain durable : vers un nouvel urbanisme. In Da Cunha A., Knoepfel P., Leresche J.-P. et Nahrath S. *Enjeux du développement urbain durable*, p. 12-38. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.
- DA CUNHA A. (2005b). Développement urbain durable, éco-urbanisme et projet urbain: principes stratégiques et démarche. In Da Cunha A., Knoepfel P., Leresche J.-P. et Nahrath S. *Enjeux du développement urbain durable*, p. 175-194. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.
- DA CUNHA A., DIND J.-P. et KLAUS J. (2012). *Le contrat de quartier de Montelly: évaluation et recommandations*. Lausanne: Observatoire universitaire de la ville et du développement durable (OUVDD), Institut de géographie, Université.

- (Étude réalisée sous mandat du Service du logement et des gérances de la Ville de Lausanne).
- DAVIDOFF P. (1965). Advocacy and pluralism in planning. *Journal of the American Institute of Planners*, 31(4), p. 331-338
 - DUBAS D. (2006a). Appropriation politique de deux démarches participatives en Suisse. Une analyse comparative des cas Werkstadt Basel et Quartiers 21 à Lausanne. In Observatoire universitaire de la ville et du développement urbain durable (OUVDD), *Urbia : Les cahiers du développement urbain durable – Participation et développement urbain durable*, 3, p. 77-94. Lausanne : Institut de Géographie, Université
 - DUBAS D. (2006b). *Démarches participatives en Suisse. Une analyse comparative des cas Werkstadt Basel et Quartiers 21 à Lausanne*. Genève et Lausanne : Universités. Mémoire en vue de l'obtention du Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en Développement urbain durable, gestion des ressources et gouvernance [non publié].
 - EQUITERRE (2011). *Contrat de quartier Montelly. Évaluation. Rapport final*. [non publié]
 - EQUITERRE et SERVICE DU LOGEMENT ET DES GÉRANCES DE LA VILLE DE LAUSANNE (2011). *Le Contrat de quartier à Lausanne: un dialogue entre la ville et les habitants. Argumentaire*. [non publié]
 - FAUCONNET M. (2005). Projet urbain et gestion durable de la ville. In Da Cunha A., Knoepfel P., Leresche J.-P. et Nahrath S. *Enjeux du développement urbain durable*, p. 157-174. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.
 - FELLI, R. (2005). *Développement durable et démocratie: la participation comme problème*. Communication lors du colloque «Développement urbain durable, gestion des ressources et gouvernance» du 21 au 23 septembre 2005, Observatoire universitaire de la ville et du développement durable.
En ligne : <http://www.unil.ch/ouvdd/page55280.html>
 - GILLIÉRON LEVY C.-L., CASTRO M.-J. et VILLA-SARASTY J. (1998). *Environnement et qualité de vie : projet Montelly. Rapport de faisabilité*. Étude réalisée dans le cadre d'un programme d'Emploi temporaire subventionné géré par le Service social et du travail de la Ville de Lausanne.
 - GILLIÉRON LEVY C.-L., FATIO WANNER N. et SARFATI R. (1996). *Environnement et qualité de vie : quartier de Montelly*. Étude réalisée dans le cadre d'un programme occupationnel géré par le Service social et du travail de la Ville de Lausanne.
 - HAUPTMANN E. et WATES N. (2010). *Concertation citoyenne en urbanisme*. Paris: Adels.
 - LERESCHE J.-P. et AUDÉTAT M. (2006). Introduction : les multiples visages de la participation dans le développement urbain durable. In Observatoire universitaire de la ville et du développement urbain durable (OUVDD), *Urbia : Les cahiers du développement urbain durable – Participation et développement urbain durable*, 3, pp 1-10. Lausanne : Institut de Géographie, Université.
 - MICHEL P. et NAHRATH S. (2005). Analyse du pouvoir urbain dans les agglomérations suisses : vers un nouvel agenda de recherche. In Da Cunha A., Knoepfel P., Leresche J.-P. et Nahrath S. *Enjeux du développement urbain durable*, p. 445-471. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.
 - MONNIER E. (1992). *Évaluation de l'action des pouvoirs publics*. Paris : Economica.
 - MULLER P. (2011). *Les politiques publiques*. Paris: Presses universitaires de France
 - NEZ H. (2009). *Les savoirs citoyens dans l'urbanisme : une analyse comparée de dispositifs participatifs à Paris et Cordoue*. Contribution lors du congrès AFSP de 2009 (Association française de science politique).
En ligne : <http://www.congresafsp2009.fr/sectionsthematiques/st12-2/st12-2nez.pdf>
 - NEZ H. (2011a). Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. *Sociologie*, 4, vol. 2.
En ligne : <http://sociologie.revues.org/1098>
 - NEZ H. (2011b). La démocratie participative en butte à la grande échelle. La participation citoyenne dans l'urbanisme à Paris et à Cordoue. *Métropolitiques*.
En ligne : <http://www.metropolitiques.eu/La-democratie-participative-en.html>
 - NOIRJEAN S., THÉVOZ L. et VODOZ L. (2012). *La participation en Ville de Genève* :

évaluation de la politique des contrats de quartier. Lausanne : Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT), EPFL.

En ligne : <http://infoscience.epfl.ch/record/180770>

- RACINE J.-B. (2008). Projet urbain et démarche participative: contribution géographique à la possibilité de choisir sa ville aujourd'hui, quelques leçons de l'expérience lausannoise. *Bulletin de la Société géographique de Liège*, 50, p. 5-15
(Texte présenté lors d'une conférence publique dans le cadre de la Chaire Sporck 2007-2008).
- ROSSY A. (2004). *Le contrat de quartier, un contrat durable ? Un inventaire de la présence des critères de durabilité dans les Contrats de quartier à Bruxelles*. Travail réalisé dans le cadre du partenariat CAVID (Cellule Action Ville Durable) entre l'IBGE (Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement), l'AVCB (Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale) et le Srdu (Secrétariat régional au développement urbain).
En ligne : http://www.avcb-vs.gb.be/fr/Publications/documents.html?doc_id=54&vID=120
- ROUYER A., CHEVALIER D. et HAOUES-JOUE S. (2006). La dialectique de la mobilisation et de l'injonction dans la "petite-fabrique" locale du développement urbain durable. In Observatoire universitaire de la ville et du développement urbain durable (OUVDD), *Urbia : Les cahiers du développement urbain durable – Participation et développement urbain durable*, 3, p. 29-44. Lausanne : Institut de Géographie, Université
- SÉNÉCAL G., CLOUTIER G., MÉTHÉ MYRAND L., DUBÉ A. et CHEVALIER A. (2010). *Les effets de la concertation. Étude sur les Tables intersectorielles de quartier de Montréal*. Montréal : Institut national de la recherche scientifique Centre – Urbanisation Culture Société.
- SINTOMER Y. (2008). Du savoir d'usage au métier de citoyen ? *Raisons politiques*, 31, p. 115-133.
- SOTO M. et MARTINEZ V. (2012). Visibilité et invisibilité des processus de participation dans la revalorisation du Petit-Bâle (Kleinbasel). In Hamman P. (dir), *Ville, frontière, participation. De la visibilité des processus démocratiques dans la cité*, p. 257-280. Paris : Orizons.
- TANQUEREL T. (2008). *La participation du public aux décisions en matière d'aménagement et d'environnement en Suisse*.
Texte est issu de la contribution au colloque de Nantes en 2006 sur la participation du public aux décisions en matière d'aménagement et d'environnement.
En ligne : [http://www.idheap.ch/idheap.nsf/webvwFichier/1D479AB257F96A2EC125777D004D9700/\\$FILE/RPL+2010+1+Tanquere_T.pdf](http://www.idheap.ch/idheap.nsf/webvwFichier/1D479AB257F96A2EC125777D004D9700/$FILE/RPL+2010+1+Tanquere_T.pdf)
- TOKER Z. (2007). Recent trends in community design: the eminence of participation. *Design studies*, 28, p. 309-323.
- VODOZ L. (2005). *Opportunités et limites de l'Agenda 21 local à l'exemple de Quartiers 21, démarche participative pour un développement durable à Lausanne*. Communication lors du colloque «Développement urbain durable, gestion des ressources et gouvernance» du 21 au 23 septembre 2005, Observatoire universitaire de la ville et du développement durable.
En ligne : <http://www.unil.ch/ouvdd/page55281.html>
- VODOZ L., THEVOZ L. et PFISTER GIAUQUE B. (2008). Processus participatifs de décision au service du développement territorial : conditions d'engagement et implications pour les médiateurs territoriaux. In Kirat T. et Torre A., *Territoires de conflits. Analyse des mutations de l'occupation de l'espace*, p. 207-226. Paris : L'Harmattan
En ligne : [http://www.idheap.ch/idheap.nsf/webvwFichier/95EF21C9D87BCF9AC125777D004F9F2A/\\$FILE/RPL+2010+Texte+2.pdf](http://www.idheap.ch/idheap.nsf/webvwFichier/95EF21C9D87BCF9AC125777D004F9F2A/$FILE/RPL+2010+Texte+2.pdf)
- VOUTAT B. (2005). À propos de la démocratie directe. L'expérience helvétique. In Bacqué et Rey, *Gestion de proximité et démocratie participative*, p. 197-216, Paris: La Découverte.
- WACKER L. (2008). *De la Navigation à la Sallaz : Évolution des procédures suite à l'introduction du processus participatif*. Mémoire de master en géographie. Lausanne : Université, Institut de géographie [non publié].

- ZIEGLER G. (2011). *La participation dans le contrat de quartier de Montelly*. Travail de certificat de formation continue universitaire en développement durable. Genève: Université, Faculté des sciences économiques et sociales, Institut des sciences de l'environnement [non publié].

Documents des collectivités publiques

Ville de Lausanne

- VILLE DE LAUSANNE (2007). *Rapport-préavis 2007-22. Introduction d'un politique de développement durable en ville de Lausanne. 7ème PARTIE : Vivre ensemble – Politique des quartiers et de proximité – Conclusions de l'Agenda 21.*
- VILLE DE LAUSANNE (2009). *Rapport-préavis 2009-36. Quartier de Montelly: environnement et qualité de vie.*
- VILLE DE LAUSANNE (2010a). *Procès-verbal de la première Conférence de quartier à Montelly, 8 juin 2010.*
- VILLE DE LAUSANNE (2010b). *Montelly en chiffres.*
En ligne : <http://www.lausanne.ch/ville-pratique/residents/vie-de-quartier/contrat-de-quartier-montelly/perimetre-du-contrat-de-quartier/extrasArea/0/links/00/linkBinary/Montelly-en-chiffres.pdf>
- VILLE DE LAUSANNE (2011). *Procès-verbal de la deuxième Conférence de quartier, 22 mars 2011.*
- VILLE DE LAUSANNE (2012). *Rapport-préavis 2012-35. Bilan du contrat de quartier de Montelly.*

Commune de Vernier

- COMMUNE DE VERNIER (2011). *Le contrat de quartier. Un outil de démocratie participative pour mieux vivre ensemble.*
En ligne : http://www.vernier.ch/dl.php/fr/4ec525412663e/Contrats_de_Quartier_2011.pdf

Canton de Vaud

- CANTON DE VAUD (1985a). *Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC).*
- CANTON DE VAUD (1985b). *Règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions.*
- SCRIS (2010). *Portrait des quartiers statistiques lausannois, 2010.*

Suisse

- CONFÉDÉRATION SUISSE (1979). *Loi sur l'aménagement du territoire (LAT).*

France

- DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À LA REFORME DE L'ÉTAT – DIRE (2003). *Le contrôle de gestion dans les administrations de l'État. Éléments de méthodologie.*
En ligne: http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/fileadmin/medias/documents/performance/approfondir/controle_gestion/guide_controle_gestion.pdf

Internationaux

- COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE DES NATIONS UNIES – CEE-NU (1998). *Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus)*
- CONFERENCE EUROPEENNE SUR LES VILLES DURABLES (1994). *Charte des villes européennes pour la durabilité (Charte d'Aalborg)*.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES – ONU (1992). *Action 21*.
En ligne : <http://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/action28.htm>

Articles de journaux

- LA CÔTE (2013). *La densification effraye la population*. Article du 2 mai 2013 signé Philippe Cadoux. En ligne: http://www.svit-sres.ch/fileadmin/user_upload/SVIT_SRES/Karin/Presse/2013/La_C%C3%B4te_02.05.2013.pdf

Pages web

- OFFICE FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT – OFEV. *Convention d'Aarhus : un accès facilité à l'information environnementale*.
URL : <http://www.bafu.admin.ch/dokumentation/umwelt/12360/12382/index.html?lang=fr>, consulté le 8 mai 2013.
- SERVICE CANTONAL DE RECHERCHE ET D'INFORMATION STATISTIQUES (SCRIS). *Données quartiers*. URL : <http://www.scris-lausanne.vd.ch/Default.aspx?DomId=1601>, consulté le 4 juin 2013.
- VILLE DE LAUSANNE. *Commission de quartier*.
URL : <http://www.lausanne.ch/view.asp?docId=34168&domId=65253&language=E>, consulté le 19 mars 2012.
- VILLE DE LAUSANNE. *Historique du contrat de quartier*.
URL : <http://www.lausanne.ch/view.asp?docId=34162&domId=65253&language=E>, consulté le 23 mars 2012.
- VILLE DE BRUXELLES. *Le contrat de quartier Maison Rouge*.
URL : <http://www.bruxelles.be/artdet.cfm/4958>, consulté le 17 juillet 2013.
- VILLE DE BRUXELLES. *Contrats de quartier, qui fait quoi ?*
URL : <http://www.bruxelles.be/artdet.cfm/4099>, consulté le 28 mai 2013.
- VILLE DE LAUSANNE. *Quartiers 21*.
URL : <http://www.quartiers21.ch>, consulté le 21 mai 2013.

Conférences

- ASSOCIATION ECOQUARTIER, 1er mars 2012. *Acteurs : société civile et promoteurs immobiliers*. Donnée dans le cadre du cours «Morphogenèse urbaine et acteurs de la production urbaine», Master en Études urbaines, Institut de géographie, Université de Lausanne.
- AUDÉTAT M., 29 novembre 2011. *Expertise, décision et participation. Controverses et redistribution de l'expertise*. Donnée dans le cadre du cours «Gouvernance, participation et expertise», Master en Études urbaines, Institut de géographie, Université de Lausanne.

Entretiens effectués dans le cadre du mandat donné par le SLG à l'OUVDD

- ⤴ 17 février 2012 – Mme. GENEVIÈVE ZIEGLER, cheffe de projet, équipe de pilotage du contrat de quartier de Montelly. Au moment de l'entretien Division du logement, Service du logement et des gérances de la Ville de Lausanne. Actuellement Direction sports, intégration et protection de la population.
- ⤴ 23 mars 2012 – Mme. ANDRÉA FAUCHERRE, adjointe administrative, équipe de pilotage du CQM, Division du logement, Service du logement et des gérances de la Ville de Lausanne.
- ⤴ 12 mars 2012 – Mme. FRÉDÉRIQUE ROTH, déléguée piétons, Service routes et mobilité de la Ville de Lausanne.
- ⤴ 21 mars 2012 – Mme. JOSIANNE MAURY, représentante de l'association Droit de Cité au sein de la commission de quartier de Montelly.
- ⤴ 28 mars 2012 – M. GRÉGOIRE JUNOD, au moment de l'entretien Conseiller municipal en charge de la Direction de la culture et du logement de la Ville de Lausanne, maintenant Direction du logement et de la sécurité publique.
- ⤴ 3 avril 2012 – M. YVES LACHAVANNE, architecte-paysagiste, Service des parcs et des domaines de la Ville de Lausanne.
- ⤴ 5 avril 2012 – M. PIERRE-ALAIN VERHEYEN, Directeur de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL).
- ⤴ 12 avril 2012 – Mme. ANDREA EGGLI, auteur du postulat «Quartier de Montelly: environnement et qualité de vie» et membre de la commission de quartier de Montelly.

Entretiens hors mandat effectués dans le cadre du présent mémoire

- ⤴ 23 novembre 2011 – Mme. DOMINIQUE VON DER MÜHLL, architecte-urbaniste, collaboratrice scientifique au Laboratoire Chôros, EPFL.
- ⤴ 30 novembre 2011 – Mme. ANDRÉA FAUCHERRE.
- ⤴ 27 février 2013 – Mme. GENEVIÈVE ZIEGLER.
- ⤴ 16 avril 2013 – M. MARC VUILLEUMIER – Conseiller municipal en charge de la Direction sports, intégration et protection de la population de la Ville de Lausanne.
- ⤴ 14 mars 2013 – Participation à une séance du Groupe informel de réflexion sur les contrats de quartier, Cantons de Genève et Vaud.

ANNEXES

Liste des images**Images de couverture**

Image 1	Échelle d'Arnstein de la participation des habitants <i>Source : Bridel (2002 : 92) - modifiée</i>	p.14
Image 2	Triangle du développement durable <i>Source : A. Da Cunha - modifiée</i>	p.18
Image 3	Les enjeux du développement urbain durable <i>Source : A. Da Cunha - modifiée</i>	p.19
Image 4	Processus d'échange volontaire entre autorité et habitants <i>Source : Vodoz et al. (2008 : 3) - modifiée</i>	p.28
Image 5	Rapport entre le degré d'influence du public et le nombre de personnes impliquées <i>Sources : Mettan et al. in Bridel (2002 : 92) - modifiée</i>	p.30
Image 6	Structures d'un contrat de quartier <i>Source : Commune de Vernier (2011 : 5) - modifiée</i>	p.36
Image 7	Relations entre démarche participative et procédure de décision <i>Source : Vodoz et al. (2008 : 4)</i>	p.44
Image 8	Triangle du contrôle de gestion <i>Source : Délégation interministérielle à la réforme de l'État (2003 : 24) - modifiée</i>	p.57
Image 9	Profil altimétrique de Montelly <i>Source : map.geo.admin.ch - modifiée</i>	p.62
Image 10	L'avenue de Provence (vue vers l'Est) <i>Source : Droit de Cité</i>	p.64
Image 11	Le chemin de la Colline (vu vers l'Ouest) <i>Source : Ville de Lausanne</i>	p.65
Image 12	La première conférence de quartier <i>Source : Ville de Lausanne</i>	p.80
Image 13	Affiches exposées lors de la 3ème conférence de quartier <i>Source : Ville de Lausanne</i>	p.81
Image 14	Le plantage de Florency (été 2013) <i>Source : J. Klaus</i>	p.87
Image 15	Atelier d'art urbain <i>Source : Ville de Lausanne</i>	p.88
Image 16	Escaliers de Montelly (extérieur) <i>Source : Ville de Lausanne</i>	p.88
Image 17	Escaliers de Montelly (intérieur) <i>Source : Ville de Lausanne</i>	p.88

Image 18	Première fête de quartier (mai 2011) <i>Source : Ville de Lausanne</i>	p.89
Image 19	Signalisation de la zone 30 km/h <i>Source : J. Klaus</i>	p.90
Image 20	Diagnostic partagé et création d'une dynamique commune : le «safari urbain» de 2010 <i>Source : Ville de Lausanne</i>	p. 103

Liste des tableaux

Tableau 1	Caractéristiques principales des différents types de savoir	p.27
Tableau 2	Caractéristiques de base des contrats de quartier	p.33
Tableau 3	Objectifs concernant le fonctionnement démocratique et institutionnel	p.69
Tableau 4	Objectifs concernant la qualité du cadre de vie	p.70
Tableau 5	Acteurs du contrat de quartier de Montelly	p.71
Tableau 6	Structures du contrat de quartier de Montelly	p.73
Tableau 7	Cahier des charges de la commission de quartier	p.74
Tableau 8	Ressources du contrat de quartier de Montelly	p.75
Tableau 9	Ressources financières initiales du contrat de quartier de Montelly	p.76
Tableau 10	Principales étapes du contrat de quartier de Montelly	p.77
Tableau 11	Démarches du contrat de quartier de Montelly	p.78-80
Tableau 12	Principales réalisations du contrat de quartier de Montelly	p.83
Tableau 13	Facteurs de succès du contrat de quartier de Montelly	p.96
Tableau 14	Cahier des charges du Groupe d'accompagnement des contrats de quartier	p.111-112

Liste des cartes et plans

Carte 1	Localisation du quartier de Montelly <i>Source : Ville de Lausanne - modifiée</i>	p.60
Carte 2	Zoom sur le quartier de Montelly <i>Fond de carte : Google Maps</i>	p.60
Carte 3	Limites indicatives du quartier de Montelly <i>Jacopo Klaus 2013 – à partir du cadastre de la Ville de Lausanne</i>	p.61
	Six plans historiques montrant l'urbanisation de Montelly entre 1838 et 1989 <i>Source : Service de la coordination et du cadastre de la Ville de Lausanne</i>	p.63-64
Carte 4	Structure territoriale de Montelly <i>Jacopo Klaus 2013 – à partir du cadastre de la Ville de Lausanne</i>	p.66
Carte 5	Les premières réalisations du contrat de quartier <i>Jacopo Klaus 2013 – à partir du cadastre de la Ville de Lausanne</i>	p.84

Carte 6	La nouvelle liaison piétonne <i>Jacopo Klaus 2013 – à partir du cadastre de la Ville de Lausanne</i>	p.85
Carte 7	Localisation du plantage de Florency <i>Jacopo Klaus 2013 – à partir du cadastre de la Ville de Lausanne</i>	p.85
Carte 8	Parcellaire du plantage de Florency <i>Source : Ville de Lausanne</i>	p.86
Carte 9	Esquisse d'avant-projet du plantage de Florency <i>Source : Ville de Lausanne</i>	p.87
Carte 10	Réaménagement du carrefour de Tivoli <i>Source : Tribu Architecture et D. Von der Mühl</i>	p.92
Carte 11	Principes d'intervention pour l'amélioration et la sécurisation du chemin de la Colline <i>Source : Tribu Architecture et D. Von der Mühl</i>	p.93
Carte 12	Mesures pour la requalification de la rue principale du quartier, le chemin de Montelly <i>Source : Tribu Architecture et D. Von der Mühl</i>	p.94

Grille d'entretien semi-directif - exemple

Introduction

- Quel a été votre rôle dans le cadre du contrat de quartier de Montelly ?
- À quel moment avez-vous été impliqué dans la démarche ?

A) Sur l'opportunité du contrat de quartier

- Que pensez-vous des démarches participatives en général? Sont-elles pertinentes pour renforcer la démocratie de proximité, améliorer la gestion urbaine, améliorer le lien social et le cadre de vie?
- Que pensez-vous de l'outil « contrat de quartier » en général (son format, ses buts)? Quelles sont les opportunités, les limites? N'y a-t-il pas de risque de concurrence par rapport à l'administration, de manque de démocratie?
- Est-ce que l'outil contrat de quartier est adapté pour un quartier comme Montelly? Est-ce plus adapté dans d'autres situations (projet précis) ou dans d'autres quartiers?

B) ressources, acteurs, structures institutionnelles,

- Pensez-vous que le SLG est le bon service pour gérer ce type de démarche?
- Pensez-vous que la structure de pilotage est adaptée à ce type de projet? Faudrait-il imaginer une autre structuration institutionnelle (structure « au-dessus » des services)?
- Pensez-vous que les compétences mobilisées dans cette structure étaient adaptées (compétences relationnelles et sociales)? Faudrait-il des compétences plus techniques?
- Pensez-vous que les ressources financières à disposition (194'000.-) étaient adaptées aux enjeux?
- Pensez-vous que l'implication des autres services était suffisante? (quelles difficultés: manque de temps, manque d'habitude, manque de marges de manœuvre? Qu'est-ce qu'il faudrait changer?)
- Pensez-vous que l'implication des habitants a été satisfaisante?
- Que pensez-vous de la participation des experts (leur rôle, leurs limites)?
- Pensez-vous que le soutien politique est important? A-t-il été suffisant?
- Que pensez-vous de l'intérêt d'un portail administratif? Devrait-on avoir une telle

structure pour l'ensemble des quartiers?

- Que pensez-vous du fonctionnement de la commission de quartier? A-t-elle des moyens suffisants? Peut-elle fonctionner toute seule? Est-elle représentative des intérêts du quartier? Comment imaginez-vous sa suite?

C) Les démarches (efficience): la participation, le fonctionnement de l'administration, le relais politique

- Peut-on être satisfait des démarches entreprises en général?
- La façon d'entrer en contact avec les acteurs principaux est-elle la bonne (permanence, contacts bilatéraux, fête de quartier ?)
- Les démarches mises en place pour le diagnostic (enquête de proximité, safari urbain, conférence de quartier) sont elles efficaces ?
- Les modalités de travail de la commission de quartier ont-elles été efficaces (en fonction du nombre de réunions, des enjeux, etc.)
- Peut-on être satisfait des interactions entre la commission de quartier et les membres de l'administration? Comment gérer ces décalages au niveau du calendrier, des ressources, de la faisabilité?
- Peut-on être satisfait du travail des groupes de travail et des résultats obtenus (feuille de route)?
- Peut-on être satisfait de la synthèse et du suivi des démarches (feuille de route, relais auprès de l'administration?)

D) Les résultats (efficacité)

- Pensez-vous qu'on a amélioré les relations de confiance et de proximité entre la population et l'administration / renforcé la démocratie ?
- A-t-on promu des méthodes de travail plus simples et plus efficaces (relations entre le quartier et l'administration, au sein de l'administration, et entre l'administration et le politique?)
- Pensez-vous que des compétences de gestion des démarches participatives ont été acquises dans le cadre du projet?
- La cohésion sociale du quartier a-t-elle été renforcée?
- Est-ce qu'on a amené des propositions pertinentes pour améliorer le cadre de vie?
- Finalement, par rapport aux ressources investies, est-ce que cette démarche amène une

plus-value pour le fonctionnement de l'administration / du quartier?

- Est-il nécessaire d'assurer un suivi à long terme? Quel est le suivi prévu? Dans les services / dans le quartier?
- Comment valoriser les compétences développées, les liens tissés dans le quartier? Les propositions pour le cadre de vie?
- Comment résoudre la question du financement des réalisations ?

Questionnaire soumis aux habitants membres de la commission de quartier

Résumé des «objectifs officiels» posés par la Ville de Lausanne au début de la démarche :

Cette liste vous servira de référence pour répondre au questionnaire

- Objectifs concernant le fonctionnement démocratique et institutionnel
 - favoriser les relations de confiance et de proximité entre la population et l'administration
 - ouvrir le débat public et prendre des décisions en concertation avec les habitants
 - intégrer dans la planification et les aménagements le vécu et les aspirations des habitants du quartier

- Objectifs concernant la qualité du cadre de vie
 - favoriser des comportements éco-responsables
 - revaloriser espaces verts actuellement sous-utilisés, ainsi que le végétal en tant que vecteur social
 - permettre aux familles de s'approprier des espaces naturels, de les aménager, de les cultiver, de les entretenir, tout en favorisant le jeu et les activités créatrices en plein air
 - mettre à disposition des enfants un lieu d'observation, de découverte et d'expérimentation de leur environnement
 - offrir un encadrement et des informations sur la manière de cultiver sainement et préserver l'environnement
 - créer des conditions structurelles qui favorisent la rencontre et les échanges

Partie A : identification des objectifs du Contrat de quartier de Montelly (CQM)

- Est-ce que les objectifs évoqués sont pertinents pour vous ? Vous vous y reconnaissez ?

Merci d'indiquer précisément quels objectifs ne sont pas pertinents pour vous, le cas échéant. Vous pouvez utiliser les numéros de la liste précédente pour identifier les différents objectifs.

- Aviez-vous d'autres attentes par rapport à cette démarche participative quand vous êtes entrés dans la commission de quartier ? Si oui, quels étaient donc vos objectifs au début de la démarche?

- *Espace pour remarques personnelles de toute nature concernant les objectifs*

Partie B : évaluation de l'efficacité du CQM

- ▲ Merci d'indiquer dans le tableau suivant si les objectifs initiaux ont été satisfaits ou pas (échelle de 1 à 5). Référez-vous à la liste des objectifs officiels. Des lignes libres sont disponibles à la fin du tableau pour évaluer si vos objectifs personnelles (que vous avez éventuellement indiqué au point 2 de la partie A) ont été atteints.

Objectifs concernant le fonctionnement démocratique et institutionnel	Est-ce que l'objectif a été atteint?				
	1	2	3	4	5
	Pas du tout		En partie		Complètement
objectif no. 1					
objectif no. 2					
Objectifs concernant la qualité du cadre de vie					
objectif no. 3					
objectif no. 4					
objectif no. 5					
objectif no. 6					
objectif no. 7					
objectif no. 8					
objectif no. 9					
Autres objectifs					

2. Est-ce que les résultats obtenus sous différentes formes (réalisations, aménagements, événements) grâce au Contrat de quartier sont globalement satisfaisants? Lesquels en particulier ?

3. Globalement, est-ce que la qualité de vie dans le quartier a été améliorée ?

Partie C : vos propositions d'améliorations et remarques libres

Listez ici vos propositions pour améliorer ce qui selon vous n'a pas bien fonctionné dans la démarche.

1. Qu'est-ce qui aurait pu être fait pour mieux satisfaire les objectifs initiaux?

2. Qu'est-ce qui aurait pu être fait d'autre pour améliorer le CQM en général (sans nécessairement penser aux objectifs) ?

3. *Espaces pour vos remarques libres concernant l'efficacité du CQM*

FEUILLE DE ROUTE

- 22 mars 2011 -

MESURES	ACTIONS
MOBILITE	
Liaisons piétonnes	<ul style="list-style-type: none"> a) créer un accès depuis la garderie (ch. de Montelly 13) au collège de Montoie b) ouvrir le portail qui donne accès au petit chemin privé à l'ouest (de Montelly au Couchant)
Chemin de la Colline	<ul style="list-style-type: none"> a) sécuriser le trottoir en haut du chemin de la Colline b) créer un chemin piéton derrière l'église de Sévelin c) améliorer le trafic d) repenser le trajet pédibus e) effectuer une étude sur le chemin de la Colline
Avenue de Montoie	<ul style="list-style-type: none"> a) déclasser l'avenue afin qu'elle cesse d'être une « pénétrante » b) aménager une signalisation clignotante vers le collège de Montoie c) aménager des feux au passage piéton en face de la boulangerie (à hauteur du rond-point) d) aménager des feux au passage piéton face au portail du collège e) élargir le trottoir devant la menuiserie Dubi (av. de Montoie 20 bis) f) aménager un trottoir continu à la fin chemin du chemin du Couchant g) <i>ouvrir un accès au collège de Montoie par le chemin de Bon-Abri</i> h) <i>aménager des feux au rond-point de l'avenue des Figuiers</i>
Bus TL	<ul style="list-style-type: none"> a) prolonger la ligne 13 jusqu'à la gare de Malley et en renforcer la fréquence b) ouvrir une ligne nord-sud sur l'avenue de Montoie (collège, cimetière, commerces, lac) c) poser un automate Copernic (pour le renouvellement des abonnements TL)
Parcours Montelly-Migros-Poste	<ul style="list-style-type: none"> a) poser des bancs publics pour faciliter le trajet des personnes à mobilité réduite (PMR) b) améliorer la signalisation et la fluidité du carrefour Sévelin-Tivoli
Pistes cyclables à l'avenue de Provence	aménager des pistes cyclables sécurisées entre les trottoirs et les futures places de parc
Tour-Grise	aménager une zone à 20 km/h et favoriser la mobilité douce
Pont sur l'avenue de Provence	élargir les trottoirs du pont pour sécuriser le cheminement piéton

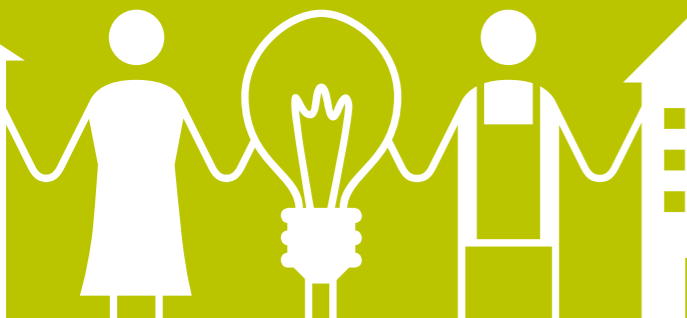
ESPACES PUBLICS	
« Escalier qui pue »	<p><i>Escalier attendant à l'immeuble Montelly 46-48 :</i></p> <p><i>normes</i> : contrôler le nettoyage, installer un éclairage interne/externe, recouvrir les façades de peinture blanche, effectuer un marquage entrée et sortie</p> <p><i>architecture</i> : repenser l'architecture de l'escalier</p> <p><i>liaison</i> : demander la pose d'un ascenseur pour faciliter l'accès aux PMR et aux poussettes</p>
Chemin de Montelly	<p>a) mandater une étude pour l'aménagement d'une « place de village » devant Montelly 46-48 (zone de rencontre 20km/h, « jardin de poche » devant Montelly 17 et fontaine)</p> <p>b) améliorer la signalisation de la zone 30km/h et dissuader le trafic de transit</p> <p>c) sensibiliser les habitants, améliorer le nettoyage des trottoirs (crottes de chiens) et placer davantage de poubelles le long du chemin</p> <p>d) poser des poteaux empêchant le stationnement des véhicules devant la garderie (n°13)</p> <p>e) aménager des trottoirs continus : boucherie chevaline (n°20), sortie chemin des Cottages et virage Montelly sud (boucle)</p>
Plantages	<p>a) aménager un plantage au chemin de Florency (parcelle face au n°1-3-5) incluant la participation, entre autres, des enfants de la garderie = « jardins solidaires »</p> <p>b) aménager un plantage au dessus des garages de Montelly 59 (immeuble Colosa)</p> <p>c) aménager un plantage devant Caritas (chemin de la Colline 6-8)</p>
Stationnement vélos	<p>a) ajouter des cadres pour vélos à la Migros Sévelin (seuls deux cadres ont été posés!)</p> <p>b) installer des cadres pour vélos au chemin de Montelly</p>
SOLIDARITES	
Voisins solidaires	poser des panneaux « échanges de services » dans les immeubles (à l'exemple du projet français)
Activités socioculturelles	<p>a) disposer d'un lieu communautaire, si possible avec une cuisine</p> <p>b) favoriser les liens avec les migrants et les aînés</p> <p>c) organiser des ateliers-cuisine et diverses animations</p>
Enfants et jeunes	intégrer les jeunes et les écoliers aux projets du quartier et réfléchir aux places de jeux
SERVICES DE PROXIMITE	
Postomat	placer un distributeur de billets devant la Poste de Sévelin (av. de Tivoli 70)
Signalétique du quartier	mettre en valeur la signalétique du quartier et valoriser le patrimoine de Montelly
Marché bio ou panier bio	mettre en place un marché ou un système de panier bio à Montelly en faisant appel à des maraîchers et des producteurs intéressés

La Municipalité propose une expérience participative à Montelly en mettant les compétences et les ressources de la Ville à disposition des citoyennes et des citoyens en vue d'améliorer leur qualité de vie. Il s'agit de soutenir la participation des habitants autour de projets modestes, réalisables dans un délai moyen, et issus des besoins exprimés par les habitants.

Cette approche a été testée ailleurs, en Suisse et en Europe, et nous souhaitons l'étendre à d'autres quartiers si ce projet pilote se révèle positif.

Ensemble soyons acteurs de la qualité de vie à Montelly!

Silvia Zamora, Conseillère municipale



**PARTAGEZ-LES AU
CONTRAT DE QUARTIER!**



SERVICE DU LOGEMENT ET DES GÉRANCES

Division du logement
Place Chauderon 7 – CP 5032
1002 Lausanne

Tél. 021 315 74 52
contratdequartier@lausanne.ch

**CONTRAT
DE QUARTIER POUR
MONTELLY**

**VOUS AVEZ DES IDÉES
POUR MONTELLY?**



UN CONTRAT DE QUARTIER



COMMENT VOUS IMPLIQUER?



COMMENT ?



AVEC QUI ?



UN CONTRAT DE QUARTIER EST UN ENGAGEMENT DE CONFIANCE ENTRE LA VILLE DE LAUSANNE ET LES PERSONNES QUI HABITENT ET/OU QUI TRAVAILLENT DANS LE QUARTIER POUR RÉFLÉCHIR ET PARTICIPER ENSEMBLE À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET DU CADRE DE VIE DU QUARTIER.

Diverses raisons peuvent amener la Ville à proposer un tel contrat de quartier :

- une demande des habitants à s'investir pour leur quartier ;
- une envie de renforcer les liens sociaux, culturels, intergénérationnels ;
- un besoin d'aménagement de structures ou d'infrastructures.

A MONTELLY

Une ancienne étude de faisabilité a été reprise par une conseillère communale, en 2007, dans un postulat intitulé « Quartier de Montelly : Environnement et qualité de vie », demandant qu'une démarche participative soit mise en place. Inspiré du modèle genevois, le contrat de quartier a, dès lors, été proposé.

Plusieurs possibilités existent pour penser, créer, et réaliser des projets pour le quartier de Montelly (ou prendre part à la réflexion et à l'élaboration des actions) :

- être désigné-e comme représentant-e du quartier dans la commission de quartier ;
- prendre part à un groupe de travail sur un thème particulier ;
- assister aux conférences de quartier (première en juin 2010).

LES THÈMES

- **HABITER AVEC UN SENTIMENT D'AISANCE** : espaces verts, types d'espaces publics, sécurité, salubrité
- **RENCONTRER, AVOIR UNE VIE SOCIALE SATISFAISANTE** : convivialité, réseaux de solidarité entre les générations, manifestations
- **UTILISER, AVOIR UNE VIE QUOTIDIENNE PRATIQUE** : mobilité, services de proximité, espaces de rencontre, terrains de jeux adaptés.

La Ville propose de conclure un **CONTRAT DE QUARTIER** qui est une relation de confiance et de proximité entre le citoyen et son administration afin de s'engager pour le mieux être et mieux vivre dans son quartier.

Une première **CONFÉRENCE DE QUARTIER**, ouverte à toutes et à tous, est mise sur pied. Espace de dialogue et d'information, cette conférence permettra de choisir les personnes qui composeront la Commission de quartier.

La **COMMISSION DE QUARTIER**, élargie à des membres de l'administration, fait la synthèse des projets et actions, les priorise et les présente à la Municipalité pour validation. C'est la feuille de route.

Une fois validés, les projets de la **FEUILLE DE ROUTE** sont réalisés en collaboration avec la Ville sur une période déterminée (un ou deux ans).

Pour le contrat de quartier de Montelly, un délai à fin 2011 a été fixé.

LA CONFÉRENCE DE QUARTIER (CQ) est un espace d'informations et de discussion ouvert à toutes et à tous.

On y fait le point, au moins deux fois par an, sur l'avancée des projets. La Conférence de quartier désigne les membres de la commission de quartier parmi les personnes qui habitent le quartier, les commerçant-e-s ou les membres des associations. Elle rend compte ensuite du suivi des projets et des réalisations.

LA COMMISSION DE QUARTIER est composée des délégués du quartier et de collaborateurs-trices de l'administration. Elle priorise les sujets à traiter, élabore la feuille de route et supervise les groupes de travail. Une personne coordonne le tout.

LES GROUPES DE TRAVAIL, ouverts à tous les habitants du quartier, sont créés et soutenus par la Commission de quartier en fonction des thèmes retenus. Ils analysent les situations et proposent des solutions.

LA FEUILLE DE ROUTE est un descriptif des projets qui comporte des dates de réalisation.

CONTRAT DE QUARTIER

Conférence de quartier de Montelly - 22 mars 2011

INVITATION

La Commission de quartier vous convie pour vous présenter les projets choisis visant à améliorer la qualité de vie à Montelly.



VENEZ REDECOUVRIR VOTRE QUARTIER !
LE MARDI 22 MARS A 20H
A LA SALLE DE SEVELIN (AV. TIVOLI 74)

POUR LA COMMISSION DE QUARTIER MONTELLY

Emilie Bovet, Raphaëlle Deshayes, Pierre Durous, Andrea Eggli
Silvana Genasci, Josianne Maury, Françoise Morf, Karine Roch
et Jean-Claude Tinguely.

POUR LE SERVICE DU LOGEMENT ET DES GERANCES

Andrea Faucherre, Geneviève Ziegler et Charlotte von Euw



L a u s a n n e

CONTRAT DE QUARTIER DE MONTELLY

3^{ème} Conférence de quartier

PORTES OUVERTES

DE 18H30 A 21H30



Découvrez l'avancée des réalisations dans le quartier :

MARDI 21 FEVRIER

A LA SALLE DE SEVELIN (AV. TIVOLI 74)

LA COMMISSION DE QUARTIER DE MONTELLY SERA RAVIE DE VOUS OFFRIR UN APERITIF DE BIENVENUE

Fabienne Baud, Fabienne Boichat, Emilie Bovet, Olivier Christinet, Raphaëlle Deshayes, Pierre Durous, Andrea Eggli, Jann König, Josianne Maury, Françoise Morf, Karine Roch, Eric Suter et Jean-Claude Tinguely.

POUR LE SERVICE DU LOGEMENT ET DES GERANCES

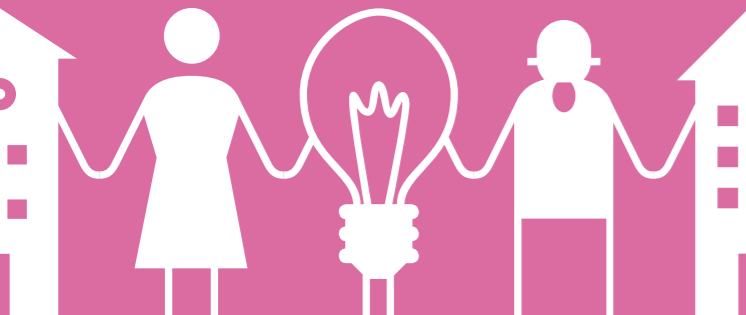
Andrea Faucherre, Geneviève Ziegler et Melody Pointet

POUR PLUS D'INFORMATIONS

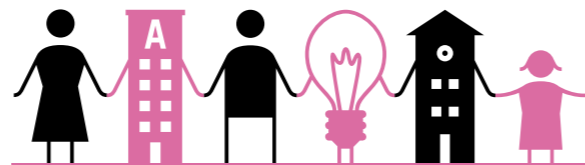
www.lausanne.ch/montelly

021 315 74 52





PARTAGEZ-LES AU CONTRAT DE QUARTIER!



La Municipalité se réjouit de lancer un deuxième contrat de quartier aux Boveresses. Certes, la Ville se métamorphose avec de grands projets, mais il est aussi important de soutenir les quartiers existants et de renforcer leur identité par la participation des habitants. Il s'agit d'une approche souple, respectueuse à la fois de l'expertise d'usage des partenaires du quartier (habitants, employés) et des compétences des « experts » de l'administration.

Les centres de décisions s'éloignent de la population: fusions de communes, concentration d'entreprises, etc. Il est opportun que les habitants gardent un certain pouvoir sur la qualité de la vie quotidienne. C'est une manière de faire de la politique qui favorise la proximité entre les habitants et l'administration, un complément à la vie politique traditionnelle. Ce doit être, bien sûr, des sujets de la vie de tous les jours et non des grands projets. Une telle démarche est bonne pour les habitants, qui sont écoutés et découvrent comment fonctionnent les rouages de l'administration. A l'inverse, c'est aussi bon pour l'administration, de renforcer le contact auprès des habitants et de se remettre parfois en question.

**ENSEMBLE SOYONS ACTEURS DE LA QUALITÉ DE VIE
AUX BOVERESSES!**

Marc Vuilleumier, Conseiller municipal



**CONTRAT DE
QUARTIER**

SERVICE ADMINISTRATIF
ET DE L'INTÉGRATION
rue du Port-Franc 18 – CP 5354
1002 Lausanne

Tél. 021/315 74 52
Email. contratdequartier@lausanne.ch
www.lausanne.ch/boveresses

L a u s a n n e



CONTRAT DE QUARTIER POUR LES BOVERESSES



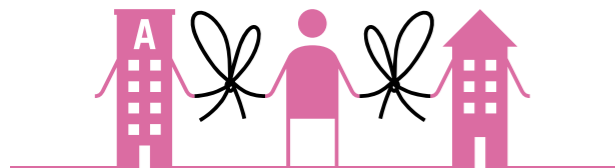
**CONTRAT DE
QUARTIER**

BOVERESSES

VOUS AVEZ DES IDÉES POUR LES BOVERESSES?



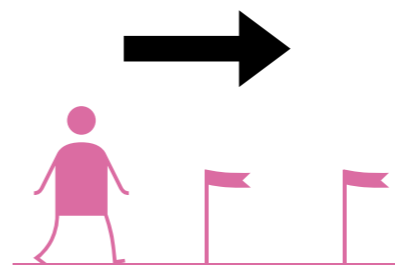
UN CONTRAT DE QUARTIER



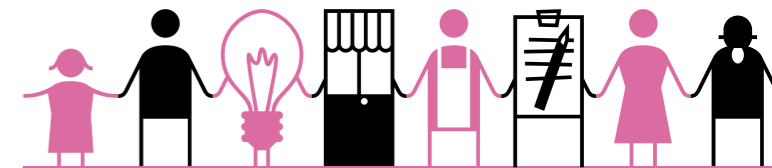
COMMENT VOUS IMPLIQUER?



LES ÉTAPES



LEXIQUE



UN CONTRAT DE QUARTIER EST UN ENGAGEMENT DE CONFIANCE ENTRE LA VILLE DE LAUSANNE ET LES PERSONNES QUI HABITENT ET/OU TRAVAILLENT DANS LE QUARTIER POUR RÉFLÉCHIR ET PARTICIPER ENSEMBLE À L'AMÉLIORATION DURABLE DE LA QUALITÉ ET DU CADRE DE VIE DU QUARTIER.

À QUOI ÇA SERT ?

- A réaliser des projets communs pour le quartier, projets de proximité liés à la vie quotidienne.
- A favoriser le dialogue entre les habitants et les autorités communales.
- A expérimenter une démarche participative citoyenne.

POURQUOI AUX BOVERESSES ?

Un premier contrat de quartier a vu le jour à Montelly (2010-12), à titre expérimental. Le bilan a montré que l'expérience était concluante, tant pour les habitants, que pour les services de l'administration. Quartier populaire à l'identité forte, éloigné du centre, riche en associations et multiculturel, le quartier des Boveresses – Eterpeys – Grangette – Praz-Séchaud comporte davantage de jeunes, d'enfants et de famille que la moyenne lausannoise. C'est une opportunité à saisir pour donner une voix à ce quartier, en lien étroit avec son tissu associatif.

Selon vos envies et vos disponibilités, vous avez le choix entre plusieurs possibilités de participation au contrat de quartier :

- représenter votre quartier dans la **COMMISSION DE QUARTIER** ;
- prendre part à un **GROUPE DE TRAVAIL** sur un thème particulier ;
- assister aux **CONFÉRENCES DE QUARTIER** (au moins une par an) pour vous informer de l'état des discussions et donner votre avis.

QUELQUES EXEMPLES

Pour améliorer la vie quotidienne dans le quartier, voici quelques thèmes possibles :

- mobilité douce (à pied, à vélo) et transports publics, problèmes liés au trafic ;
- espaces verts ou aménagement des espaces publics, terrains de jeux, jardins ;
- le « vivre ensemble », la solidarité et les projets communs.

D'abord, il y a une première **CONFÉRENCE DE QUARTIER**, qui permet d'élire les personnes qui composeront la **COMMISSION DE QUARTIER**. Une **BALADE SAFARI À PIED** dans le quartier permet ensuite de mieux découvrir son quartier, de le voir autrement et d'en discuter l'usage, avec ses qualités et ses défauts. Ce safari est organisé avec l'association Droit de Cité.

Un **DIAGNOSTIC PARTAGÉ** se dégage des discussions et sert de base commune à l'élaboration de propositions et projets appelés à recueillir l'adhésion. Chaque **GROUPE DE TRAVAIL** se réunit plusieurs fois, sous forme d'atelier avec des habitants pour parler d'un thème (mobilité ou place de jeux, etc.). Des personnes ressources extérieures peuvent venir amener des informations ou des réflexions supplémentaires.

Les groupes de travail transmettent leurs idées à la commission de quartier qui en fait la synthèse, les présente à la Municipalité et se met au travail pour les réaliser. La **FEUILLE DE ROUTE** est le fil rouge de la mise en œuvre des projets.

CONFÉRENCE DE QUARTIER

Espace d'information et de dialogue ouvert à toutes et à tous. On y désigne les membres de la commission de quartier parmi les habitant-e-s, commerçant-e-s et membres des associations. Se réunit une fois l'an.

COMMISSION DE QUARTIER

Formé des délégués du quartier et de collaborateurs-trices de l'administration, ce groupe mène la démarche dans le quartier, organise les groupes de travail et priorise les projets de la feuille de route.

GROUPE DE TRAVAIL

Ouverts à toutes et à tous, selon les thèmes définis par la commission de quartier, ces ateliers servent à trouver et à débattre avec des experts des pistes de solutions aux problèmes du quartier.

FEUILLE DE ROUTE

Véritable programme d'actions, adopté par la commission de quartier et transmis ensuite à la Municipalité.